



Une perspective intersectionnelle sur l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes: les pratiques des intervenantes en maison d'hébergement du Québec

Thèse

Sastal Castro Zavala

Doctorat en service social
Philosophiæ doctor (Ph. D.)

Québec, Canada

© Sastal Castro Zavala, 2020

*Une perspective intersectionnelle sur l'intervention
en violence conjugale auprès des femmes
immigrantes : les pratiques des intervenantes en
maison d'hébergement du Québec*

Thèse

Sastal Castro Zavala

Sous la direction de :

Geneviève Lessard, directrice de recherche

Résumé

Cette thèse s'intéresse aux pratiques d'intervention en maison d'hébergement auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale (FIVVC). L'objectif général de la thèse est d'explorer, à partir de la perspective intersectionnelle (PI), les manières dont les intervenantes des maisons d'hébergement du Québec, tout en considérant les expériences vécues par les femmes immigrantes en situation de violence conjugale, analysent cette situation et interviennent auprès de ces femmes. Pour la collecte de données, cinq groupes focalisés et une vignette clinique ont été utilisés pour explorer les points de vue de 33 intervenantes de maisons d'hébergement de quatre régions du Québec (Montréal, Gatineau, Québec et Sherbrooke).

Une analyse de contenu thématique a permis de dégager deux discours chez les intervenantes sur les expériences des FIVVC : un discours d'homogénéité et un discours d'hétérogénéité. Le premier discours, moins présent que le deuxième, tend à homogénéiser les expériences des FIVVC. Cette tendance s'explique par une vision essentialiste du vécu des femmes, construite à partir de l'axe du genre. L'intervention féministe en violence conjugale — centrée sur la victimisation des femmes et la domination masculine —, largement utilisée dans les maisons d'hébergement, expliquerait cette vision homogénéisante des femmes de la part des intervenantes rencontrées. Des aspects positifs et contraignants de ce type de discours sont aussi soulignés dans cette recherche. Le second discours met en avant une représentation diversifiée et hétérogène des FIVVC. Cette hétérogénéité se base sur la présence d'oppressions structurelles (lois et politiques sociales, racisme, discrimination, non-reconnaissance des diplômes) dans les expériences des femmes dans leurs pays d'origine et dans le pays d'accueil. Notre recherche a pu dégager du discours des intervenantes une perception des FIVVC, comme plus vulnérables à la violence conjugale; cette vulnérabilité découlerait d'une multiplicité d'expériences d'oppression ainsi que d'une représentation contraignante de la famille, des croyances religieuses et des communautés d'appartenance des femmes immigrantes. Des enjeux de ce type de discours sont abordés dans cette thèse. Bien que le deuxième discours témoigne de la complexité de l'analyse des intervenantes sur les réalités des FIVVC en général, il se présente de façon désarticulée.

Concernant les points de vue des intervenantes sur leurs pratiques, l'analyse des résultats a permis de dégager trois thèmes principaux autour desquels s'articulent les discours des intervenantes : 1) les caractéristiques de l'intervention en contexte interculturel, 2) les facteurs modulant les pratiques en contexte interculturel et 3) les défis de l'autonomisation des femmes. Nous avons relevé de la part des intervenantes une reconnaissance des besoins différents chez les FIVVC en lien avec leurs appartenances culturelles et leurs positions sociales multiples. Des stratégies — surtout de collectivisation — permettent, selon les intervenantes, d'intégrer les aspects culturels et religieux liés à ces appartenances, afin de favoriser l'inclusion, le respect, la justice et la solidarité entre femmes. Divers facteurs modulent les pratiques en contextes interculturels, notamment la langue parlée, la position sociale, le statut et l'expérience d'immigration. Les intervenantes se montrent préoccupées par l'autonomisation des FIVVC. Bien que le « maternage » ressorte comme une pratique courante quand il s'agit d'intervenir auprès des FIVVC, les intervenantes sont critiques à l'égard de cette façon de faire. La défense des droits est aussi une pratique couramment utilisée dans le but de favoriser l'autonomisation des FIVVC.

Concernant l'application de la perspective intersectionnelle dans l'intervention auprès des FIVVC en maison d'hébergement, nous concluons que son utilisation favorise les pratiques d'inclusion, car elle considère plusieurs systèmes d'oppression qui se croisent dans la vie des FIVVC. Cette perspective offre des opportunités de développement des pratiques qui intègrent les aspects micro et macro — notamment les aspects identitaires des femmes et les aspects structurels —, ainsi que le développement de pratiques réflexives. L'utilisation de la grille d'analyse de Patricia Hill Collins a permis d'apporter un éclairage sur la manière d'appliquer la perspective intersectionnelle dans l'analyse des expériences et des pratiques des intervenantes auprès des FIVVC en maison d'hébergement. Nous abordons aussi certaines limites de l'application de cette perspective, notamment en ce qui concerne la place que le genre devrait occuper dans l'analyse et dans l'intervention en violence conjugale. Des pistes d'intervention et de recherches futures découlant de nos résultats sont finalement proposées.

Abstract

This thesis constitutes an analysis of intervention practices used with immigrant women victims of domestic violence (IWVDV) in shelters. The purpose of the research was to adopt an intersectional approach to explore how shelter workers in the Province of Quebec assess and choose to intervene in situations affecting IWVDV. Data collection was carried out using five focus groups and one clinical vignette to explore the different viewpoints of 33 shelter workers in women's shelters in four regions in the Province of Quebec (Montreal, Gatineau, Quebec City and Sherbrooke) regarding their experiences with IWVDV and their choices of intervention practices used with these women.

A thematic content analysis enabled us to identify two discourses in the shelter workers regarding their experiences with IWVDV: one discourse centered on homogeneity and the other, on heterogeneity. Less present than the second, the first discourse tended to homogenize shelter workers' views of the IWVDV's experiences. This tendency can be explained by an essentialism gender-based view of women's experiences. Feminist intervention in domestic violence—which is centered on the victimization of women and the domination of men and which is widely used in women's shelters—is one explanation for the homogeneous vision among the shelter workers we met with. Our research also highlights both the positive and limiting aspects of this type of discourse. The second discourse puts more emphasis on the diversity and heterogeneity of the IWVDV. This heterogeneity can be seen as a consequence of structural oppression (laws, social policies, racism, discrimination, non-recognition of credentials), both in the countries of origin and in the host country. Our research helped us to identify in the shelter workers' discourse a perception that the IWVDV were more vulnerable to domestic violence. This vulnerability, according to the shelter workers, would seem to be the result of multiple forms of oppression stemming from the families, religious beliefs and cultural communities. The present thesis thus addresses issues arising from this type of discourse. Although the second discourse illustrates the complexity of the analysis carried out by the shelter workers regarding the IWVDV's situation, this discourse remains somewhat disorganized.

In terms of the shelter workers' viewpoints about their interventions, our analysis enabled us to identify three main themes on which their discourse primarily focused: 1) the characteristics of an intervention in an intercultural context, 2) the factors affecting practices in an intercultural context, and 3) the challenges in addressing women's empowerment. We discovered that the shelter workers recognized the different needs of the IWVDV regarding their different cultural belongings and their multiple social roles. According to the shelter workers, different strategies, particularly collective approaches, made it possible to integrate the cultural and religious dimensions of these belongings, and thereby encourage inclusion, respect, justice, and solidarity among women. A variety of factors influenced the practices adopted in intercultural contexts, in particular the language spoken, the social position, the immigrants' status, and their immigration experience. The shelter workers were particularly concerned by the issue of empowerment in IWVDV. While the issue of "mothering" was recognized as a widespread practice when shelter workers intervened with women in this group, these same workers tended to be critical of this approach. The defense of immigrant women's rights was also an approach widely used by the shelter workers to further the BIW's empowerment.

Regarding the adoption of an IP in interventions with IWVDV in shelters, we are able to conclude that this approach encourages inclusive practices because it takes into account a range of systems of oppression which interact in IWVDV's lives. This perspective opens up opportunities for developing practices that draw on both micro and macro aspects—in particular, women's identity and structural aspects—as well as reflexive practices. Use of Patricia Hill Collins's evaluation grid shed new light on how the IP can be used in analyzing the shelter workers' experiences and practices when working with IWVDV in women's shelters. The present thesis also takes into consideration some of the limitations of this perspective, particularly as regards the role that gender should play in domestic violence analysis and intervention. Further intervention avenues and research topics are also proposed.

Table des matières

| | |
|---|------|
| Résumé | ii |
| Abstract..... | iv |
| Table des matières | vi |
| Liste des tableaux | ix |
| Liste des figures..... | x |
| Liste des abréviations, sigles et acronymes | xi |
| Dédicace | xii |
| Remerciements | xiii |
| Avant-propos | xv |
| Introduction | 1 |
| a. Définitions des concepts étudiés | 1 |
| b. Survol de l'état des connaissances sur la violence conjugale en contexte d'immigration..... | 3 |
| c. Pertinence sociale et scientifique de la recherche | 7 |
| d. Fondements épistémologiques, théoriques et méthodologiques | 9 |
| e. Structure de la thèse | 17 |
| Chapitre 1 – Politiques d'immigration : femmes et violence conjugale dans le contexte québécois | 20 |
| 1.1 Résumé | 20 |
| 1.2 Introduction | 21 |
| 1.3 L'approche féministe intersectionnelle comme cadre d'analyse de la violence conjugale en contexte d'immigration | 22 |
| 1.4 Facteurs de vulnérabilité à la violence conjugale chez les femmes immigrantes | 24 |
| 1.5 Violence structurelle dans les politiques d'immigration | 26 |
| 1.5.1 Situation des femmes immigrantes..... | 27 |
| 1.5.2 Orientations, racisme et sexisme des politiques d'immigration au Canada | 28 |
| 1.5.3 Statut d'immigration précaire et violence structurelle..... | 31 |
| 1.5.4 Caractéristiques des politiques de parrainage..... | 32 |
| 1.6 Réponses sociales au problème de violence conjugale chez les femmes immigrantes .. | 35 |
| 1.7 Conclusion | 36 |
| Chapitre 2 – The discourse of Quebec's shelter workers regarding immigrant women victims of domestic violence: an intersectional analysis..... | 38 |
| 2.1 Abstract..... | 38 |
| 2.2 Résumé | 38 |
| 2.3 Introduction | 39 |
| 2.4 Intersectional feminism | 40 |
| 2.5 Methodology..... | 41 |
| 2.6 Results | 43 |

| | |
|---|----|
| 2.6.1 A discourse on the homogeneity of the immigrant women's experiences | 43 |
| 2.6.2 A discourse on the heterogeneity of the immigrant women's experiences | 44 |
| 2.6.2.1 Women's experiences in their country of origin: cultural and structural obstacles | 45 |
| 2.6.2.2 Women's experiences in the host country: structural obstacles as sources of oppression | 46 |
| 2.6.2.3 Beyond borders: the intersection of values, beliefs, and social categories..... | 47 |
| 2.7 Discussion..... | 49 |
| 2.8 Conclusion..... | 54 |
| Chapitre 3 – L'intervention en maison d'hébergement auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale : une analyse intersectionnelle des pratiques | 56 |
| 3.1 Résumé | 56 |
| 3.2 Abstract..... | 56 |
| 3.3 Introduction | 57 |
| 3.4 Cadre théorique : le féminisme intersectionnel | 59 |
| 3.5 Méthodologie..... | 59 |
| 3.6 Résultats | 61 |
| 3.6.1 Les caractéristiques d'une intervention en contexte interculturel : opportunités pour le renouvellement des pratiques | 61 |
| 3.6.2 Facteurs modulant les pratiques des intervenantes auprès des femmes immigrantes..... | 63 |
| 3.6.3 Du maternage à l'autonomisation : défis pour l'intervention auprès des femmes immigrantes | 66 |
| 3.7 Discussion..... | 67 |
| 3.8 Conclusion..... | 72 |
| Chapitre 4 – Discussion générale | 74 |
| 4.1 De l'universalité à la spécificité des expériences des femmes immigrantes victimes de violence conjugale : quels enjeux pour l'intervention féministe en maison d'hébergement ? | 76 |
| 4.2 Apport du féminisme intersectionnel à l'intervention auprès des femmes immigrantes | 80 |
| 4.2.1 La grille d'analyse de Patricia Hill Collins | 83 |
| 4.2.1.1 Intersection des oppressions dans le domaine structurel..... | 83 |
| 4.2.1.2 Intersection des oppressions dans le domaine disciplinaire | 85 |
| 4.2.1.3 Intersection des oppressions dans le domaine hégémonique | 86 |
| 4.2.1.4 Intersection des oppressions dans le domaine interpersonnel..... | 87 |
| 4.2.1.5 L'interaction des quatre domaines du pouvoir dans l'intervention en maison d'hébergement auprès des FIVVC | 88 |
| 4.3 Reconnaître l'agentivité des femmes immigrantes confrontées à des oppressions multiples : un défi pour l'intervention en violence conjugale | 90 |

| | |
|---|-----|
| 4.4 Développer des pratiques intersectionnelles de défense des droits dans la pratique quotidienne | 94 |
| 4.5 Importance du développement des pratiques réflexives..... | 96 |
| 4.6 Forces et limites de la recherche..... | 97 |
| Conclusion..... | 101 |
| Bibliographie | 106 |
| ANNEXE I | 119 |
| ANNEXE II..... | 121 |
| ANNEXE III..... | 125 |
| ANNEXE IV | 129 |
| ANNEXE V..... | 131 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1. Objectifs qui ont guidé la recherche..... | 14 |
| Tableau 2. Grille d'analyse de Collins appliquée aux résultats de la recherche | 89 |

Liste des figures

Figure 1. Discours des intervenantes sur les expériences des FIVVC et sur leurs pratiques
d'intervention auprès d'elles 74

Liste des abréviations, sigles et acronymes

| | |
|--------|--|
| IWVDV | Immigrant women victims of domestic violence |
| ACTS | Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux |
| CERUL | Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval |
| ESG | Enquête sociale générale |
| FIVVC | Femmes immigrantes victimes de violence conjugale |
| FMHF | Fédération des maisons d'hébergement pour femmes |
| FVVC | Femmes victimes de violence conjugale |
| IP | Intersectional perspective |
| MIDI | Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion |
| MSP | Ministère de la sécurité publique |
| PI | Perspective intersectionnelle |
| RMFVVC | Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale |
| TCRI | Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes |

Dédicace

À Duardo et Sian (ma petite famille), qui m'ont accompagnée avec amour et patience,
du début à la fin de mon doctorat.

À ma mère Malqui et mon père José,
merci d'être là pour me soutenir et
m'encourager dans cette aventure.

Remerciements

Mener ce projet à terme n'aurait pas été possible sans le soutien de nombreuses personnes qui m'ont accompagnée et soutenue dans cette belle aventure.

Merci à ma mère et à mon père qui m'ont toujours encouragée à aller au-delà de mes rêves. Vous m'avez soutenue malgré la distance physique et vous étiez prêts à faire l'impossible pour m'encourager et m'accompagner dans les étapes difficiles.

Merci à Duardo, mon conjoint, mon amoureux et mon deuxième lecteur. Tu as été là durant chacune des différentes étapes de ce parcours, tant dans les moments de motivation que dans ceux de découragement. Tu étais toujours là pour m'encourager et me soutenir. Merci à ma petite Sian d'être aussi patiente avec moi. Merci pour tous les câlins d'amour et l'énergie que tu m'as donnés. Je vous aime tous les deux. Je n'aurais pas pu y arriver sans vous deux.

Merci à toute ma famille de m'encourager et de me comprendre : Utzmaac, Malky, Agustin, Jenn, Bea... Merci aussi à ma belle-famille, Jocelyne et Serge, ainsi qu'à ma famille d'adoption, Murielle et Hervé.

Merci infiniment à Geneviève Lessard, ma directrice de recherche. Je n'ai pas suffisamment de mots pour te remercier pour ton soutien, ton engagement, ta disponibilité, ta patience, ta compréhension et ton ouverture. Merci pour ta présence et ton accompagnement dans les moments les plus difficiles et merci de m'avoir encouragée à avancer. Je suis privilégiée de t'avoir eu comme directrice. Merci pour tous tes commentaires précis et tes clarifications aidantes.

Merci à mon comité de thèse, Marie France Labrecque et Normand Brodeur, de m'avoir accompagnée par vos commentaires toujours pertinents, et de m'avoir amenée plus loin dans mes réflexions.

Merci aux différentes professeures que j'ai eu la chance de croiser sur mon chemin et qui m'ont nourrie avec leurs réflexions profondes. Un merci spécial à Daniel Turcotte, Yvan Comeau et Jocelyn Lindsay.

Merci à la Maison pour femmes immigrantes, au C.A., aux collègues de travail et aux amies, toujours prêtes à m'encourager et à réfléchir avec moi : Maud, Mariela, Yannelis, Marie-Michelle, Helena, Mariama, Martine, Nahid, Samia, Lisette, Patricia et Elizabeth. Un merci spécial à Nahid Ghafoor pour ses commentaires et ses réflexions. Je remercie aussi les femmes que j'ai eu le privilège d'accompagner à la MFI; elles ont influencé positivement mon travail et mes réflexions.

Merci au CRI-VIFF, aux collègues de cheminement et à ceux qui se sont ajoutés en cours de route. Entre autres : Aurèlie S., Anne Sophie B., Annie D., Pamela A., Marie-Michelle P., Catherine F.

Un autre merci spécial aux maisons d'hébergement et aux intervenantes qui ont participé à ma recherche. Je vous remercie pour vos partages d'expériences qui nourriront les connaissances et les réflexions sur l'intervention auprès des femmes immigrantes.

Merci à mes amies et amis, présentes et présents, et à ceux qui sont déjà partis, qui ont été là au début de ce cheminement, quand le doctorat était encore seulement un rêve : Rocio, Paco, Manuel, Iliana, Carla, Alejandrina, Karla, Gustavo, Neyra, Frank, José, Jorge, Silvia, Horacio.

Merci aux amies et amis qui font déjà partie de ma famille adoptive au Québec et qui ont été présentes et présents durant ce parcours pour m'écouter, m'encourager, pour garder ma fille, me lire, etc. : Guitté, Olga, Maud, Sahar, Tatiana (et sa famille), Flor (et sa famille), Najat, Fernanda, Danielle. Un merci particulier à Tatiana, qui a été une amie, une collègue et une complice sur ce long chemin. Merci d'être là dans les moments difficiles et de m'encourager.

Ce travail n'aurait pu être mené à bien sans l'aide d'organismes et d'équipes de recherche qui m'ont soutenue financièrement dans les différentes étapes de mon doctorat. Mes remerciements vont à CONACYT (Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología du Mexique), au Fonds Francine-Ouellet, au Fonds Simone-Paré, au CRI-VIFF pour une bourse d'excellence octroyée, et à l'équipe de TRAJETVI.

À tous ceux et à toutes celles que je n'ai pas pu nommer, car je n'aurais pas suffisamment de pages : merci !

Avant-propos

Cette thèse inclut trois articles scientifiques publiés ou soumis, ce qui répond aux exigences de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université Laval. Afin de conserver une cohérence d'ensemble de la thèse, une introduction et une discussion générale s'ajoutent aux articles.

Le premier article, présenté au chapitre un et intitulé « Politiques d'immigration : femmes et violence conjugale dans le contexte québécois », a été publié en 2013 dans *Alterstice – Revue internationale de la recherche interculturelle*. Il présente une recension d'écrits sur la violence conjugale en contexte d'immigration et sur l'impact des politiques d'immigration en lien avec les expériences de femmes immigrantes confrontées à la violence conjugale. Cet article a été écrit en totalité par la candidate. Les commentaires de la directrice de recherche et les modifications proposées par les évaluateurs de la revue *Alterstice* ont été intégrés à la version finale. Depuis la publication de cet article, une modification aux conditions du parrainage d'époux ou d'épouses et de conjoints ou conjointes a été effectuée par le gouvernement du Canada. Cette modification est expliquée dans l'introduction générale de la thèse et une note en bas de page a été insérée à cet effet dans l'article. Étant donné que l'article a été publié en 2013, des nuances et des changements concernant certaines statistiques et des mesures mises en place par le gouvernement du Canada pour protéger les FIVVC ont été placés en bas de page.

Les résultats de notre recherche, sous forme d'articles scientifiques, sont présentés dans les deuxième et troisième chapitres. Le deuxième article, présenté au chapitre deux et intitulé « Discours des intervenantes en maison d'hébergement au Québec sur les femmes immigrantes victimes de violence conjugale : une analyse intersectionnelle », a été soumis pour publication à la revue *Violence against women* en mars 2019. Il aborde les résultats de la recherche en lien avec le point de vue des intervenantes sur les expériences des femmes immigrantes victimes de violence conjugale (FIVVC). Cet article, traduit en anglais, a été rédigé par la candidate avec la collaboration de Geneviève Lessard (directrice de recherche), qui a révisé et commenté les différentes versions.

Le troisième article, intitulé « L'intervention en maison d'hébergement auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale : une analyse intersectionnelle des pratiques », porte sur les résultats de recherche en lien avec les points de vue des intervenantes sur leurs pratiques d'intervention en violence conjugale. Il a été soumis à la *Revue canadienne de service social* en février 2019. L'article a été entièrement rédigé par la candidate. Les commentaires de la directrice de recherche, qui a révisé et commenté les différentes versions, y ont été intégrés.

Introduction

Au Canada, pendant les années 1990, différents auteurs produisent des rapports sur les réalités et les besoins particuliers des femmes immigrantes victimes de violence conjugale (FIVVC) (Godin, 1994; MacLeod et Shin, 1990; MacLeod et Shin, 1993). Ces rapports répondent au besoin des organismes communautaires de justifier le financement des programmes et des services pour cette population (Agnew, 1998). Les recherches scientifiques sur la violence conjugale en contexte d'immigration et sur les pratiques d'intervention auprès des FIVVC, quant à elles, émergent surtout pendant les années 1990 et 2000. Notre recherche s'inscrit dans ce dernier courant de recherches.

Dans cette section introductive, nous aborderons dans un premier temps les définitions sur la violence conjugale et sur les femmes immigrantes utilisées dans notre recherche. Ensuite, nous ferons un survol de l'état des connaissances sur la violence conjugale en contexte d'immigration, notamment en ce qui concerne les pratiques d'intervention en maison d'hébergement auprès de ces femmes. La pertinence sociale et scientifique, ainsi que le cadre théorique et les aspects méthodologiques seront aussi abordés afin de donner un aperçu général de notre recherche.

a. Définitions des concepts étudiés

Concernant le concept de violence conjugale, nous avons choisi une définition qui met l'accent sur un éventail de formes de violence, sur les aspects du contrôle et de la domination d'un membre du couple sur l'autre, ainsi que sur les différents types de relations amoureuses (relations maritales ou extra-conjugales, de cohabitation et de fréquentation). La définition retenue dans ce travail est issue de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer* (1995). Cette politique soutient que la violence conjugale inclut :

[...] les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extra-conjugale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. (Gouvernement du Québec, 1995 : 14)

Nous considérons que la violence conjugale est un des types de violence perpétrée envers les femmes¹. Elle peut prendre plusieurs formes — physique, émotionnelle, sexuelle, économique, spirituelle — qui varient d'une culture et d'un contexte à l'autre (Fernandez, 2006). La violence conjugale peut impliquer des membres de la famille élargie ou d'autres personnes. La position des femmes dans le pays d'accueil et celle dans le pays d'origine façonnent les expériences de violence. Le statut d'immigration précaire, la non-maîtrise de la langue officielle et le manque de connaissances sur la société d'accueil de ces femmes peuvent être utilisés par le conjoint comme une forme de contrôle. La violence peut se manifester par des menaces de déportation ou la destruction de documents officiels (passeport, permis de séjour). Certaines femmes peuvent vivre des formes de violence qui ne sont pas reconnues comme étant criminelles au Canada (par exemple, répudiation de la femme) ou d'autres types de violence, comme le mariage forcé et les mutilations génitales, entre autres. La violence conjugale peut être rattachée à plusieurs formes d'oppression qui ne se réduisent pas à celles exercées par les hommes sur les femmes, par exemple : le racisme et la discrimination. Même si notre analyse de la violence se centre sur les relations hétérosexuelles, nous reconnaissons que la violence conjugale est présente dans les relations entre personnes du même sexe.

Dans cette recherche, le concept de « femmes immigrantes » est utilisé pour nommer les femmes établies de façon permanente ou temporaire au Canada, mais qui sont nées dans un autre pays (Battaglini, 2010; Benhadjoudja, 2011). Cette définition considère les femmes avec un statut d'immigration précaire comme les résidentes permanentes parrainées, les immigrantes avec un permis temporaire et les personnes sans documents légaux les autorisant à rester dans le pays ou en attente de la régularisation de leur statut d'immigration. Nous favorisons l'utilisation de l'expression *femmes immigrantes racisées* — plutôt que *femmes de communautés culturelles et de minorités visibles* — pour identifier celles qui pourraient subir le racisme et la discrimination, en raison de la couleur de leur peau, de leur accent, de

¹ Selon la *Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes* de 1993 émise par les Nations Unies, la violence envers les femmes implique « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. [...] ». (Statistiques Canada, 2006 b : 10)

leur culture ou de leur religion (Agnew, 1998; Agnew, 2009; Labelle, Field et Icart, 2007; Marchand et Ricci, 2010).

b. Survol de l'état des connaissances sur la violence conjugale en contexte d'immigration

Concernant l'état des connaissances sur la violence conjugale en contexte d'immigration, les premiers travaux effectués ont permis de dresser un portrait préliminaire des besoins de ces femmes ainsi que des difficultés qu'elles affrontent dans la demande d'aide et l'accès aux services (Agnew, 1998; Godin, 1994; MacLeod et Shin, 1990; 1993). Ces travaux donnent aussi un aperçu de l'état des services et des programmes qui existent au Canada et démontrent la nécessité de bonifier le financement des organismes communautaires afin qu'ils puissent offrir des programmes et des services mieux adaptés aux besoins de cette population.

Les recherches scientifiques sur la violence conjugale en contexte d'immigration constituent un domaine d'étude assez récent et plusieurs des études existantes ont été réalisées dans les années 1990 et 2000. Les résultats des recherches sur la prévalence de la violence conjugale chez les femmes immigrantes, réalisées surtout dans des pays nord-américains et européens, sont limités, contradictoires et non concluants (Gonçalves et Matos, 2016). En effet, trois types de conclusions assez différentes ressortent de ces recherches lorsque les taux de victimisation sont comparés entre les femmes immigrantes et les femmes natives du pays : a) les taux de victimisation sont plus hauts chez les premières; b) il n'y a pas de différence significative entre les deux populations; c) les taux de victimisation sont moins élevés chez les femmes immigrantes (Gonçalves et Matos, 2016). Au Canada, les données disponibles provenant de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation (2009 et 2014) indiquent des taux de violence conjugale moins élevés chez les femmes immigrantes comparativement aux femmes canadiennes (Sinha, 2013; Burczycka, 2016). On peut toutefois se demander si les grandes enquêtes atteignent adéquatement les femmes immigrantes, en particulier celles qui ne parlent ni le français ni l'anglais. D'autres recherches au Canada, utilisant des données secondaires des enquêtes populationnelles sur les femmes immigrantes, concluent que d'autres variables, telles que le pays de provenance des femmes (pays en voie de

développement²), la durée de leur séjour au pays d'accueil (10 ans et plus), leur âge³, l'âge de l'immigration dans le pays d'accueil (20 ans et plus) et leur statut matrimonial (divorcées, séparées, veuves, célibataires), affectent à la hausse les taux de violence conjugale chez ces femmes (Brownridge et Halli, 2002; Hyman, Forte, Du Mont, Romans et Cohen, 2006). Bien que les résultats des recherches sur la prévalence de la violence conjugale ne démontrent pas que les femmes immigrantes en général présentent des taux de violence conjugale plus élevés comparativement aux femmes natives, un consensus semble émerger à l'effet que l'accès aux services demeure plus difficile pour ces femmes et que, même lorsqu'elles reçoivent des services, elles sont confrontées à la complexité du système légal et d'immigration (Crandall, Senturia, Sullivan et Shiu-Thorton, 2005; Merali, 2009; Miedema et Wachholz, 1998; Smith, 2004; Rossiter *et al.*, 2018; Sullivan, Senturia, Negash, Shiu-Thornton et Giday, 2005).

Des recherches identifient plusieurs oppressions présentes dans la vie des femmes immigrantes qui augmentent leur vulnérabilité⁴ à la violence conjugale. Les FIVVC sont prises dans des structures politiques, sociales et économiques qui les oppriment et limitent leurs choix. En ce sens, selon Mullaly (2010 : 40) :

What determines oppression is when a person is blocked from opportunities to self-development, is excluded from full participation in society, does not have certain rights that the dominant group takes for granted, or is assigned a second-class citizenship, not because of individual talent, merit, or failure, but because of his or her membership in a particular group or category of people.

Les oppressions structurelles liées aux expériences des femmes immigrantes avec les différents services dans leur pays d'origine et d'accueil — la police, les services sociaux et de santé, le système de justice criminelle — ainsi que certaines valeurs culturelles qui favorisent la normalisation et la tolérance de la violence influencent la manière dont ces femmes conceptualisent la violence conjugale et y réagissent (Alaggia, Regehr et Rishchynski, 2009; Côté, Kérisit et Côté, 2001; Crandall, Senturia, Sullivan et Shiu-Thorton, 2005; Erez, Adelman et Gregory, 2009; Miedema et Wachholz, 1998). Certaines femmes

² Pays autres que ceux de l'Amérique du Nord et de l'Europe.

³ Le risque de violence conjugale chez les femmes immigrantes augmente avec l'âge (Hyman *et al.*, 2006).

⁴ Le concept de vulnérabilité utilisé dans ce travail met l'accent sur le processus ou les conditions qui influencent la capacité d'agir des individus et des collectivités (Roy, 2008). Selon Roy, il n'y a pas d'individus vulnérables, sinon des conditions qui placent les personnes dans des positions dans lesquelles leur capacité d'agir est paralysée ou mise à l'épreuve.

sont originaires de pays où la violence conjugale n'est pas considérée comme un crime. Ainsi, les services pour contrer le problème y sont soit très peu développés ou associés à la corruption, soit tout simplement inexistantes (Benhadjoudja, 2011; Crandall *et al.*, 2005; Erez *et al.*, 2009; Miedema et Wachholz, 1998; Smith, 2004). Les recherches identifient plusieurs obstacles minant l'accès de ces femmes au système de justice et aux services sociaux, notamment la méconnaissance des lois et des droits, le manque d'information sur les services, ainsi que l'inadaptation des services aux besoins des femmes immigrantes (Abus-Ras, 2003; Benhadjoudja, 2011; Erez *et al.*, 2009; Miedema et Wachholz, 1998; Raj et Silverman, 2003; Sullivan *et al.*, 2005; Rinfret Raynor, Brodeur, Lesieux et Dugal, 2013).

Des recherches réalisées au Canada considèrent les politiques d'immigration comme une forme de violence structurelle qui place les femmes dans une position d'inégalité et de dépendance face à leurs conjoints, augmentant le risque de violence (Alaggia *et al.*, 2009; Bhuyan et Smith-Carrier, 2010; Côté *et al.*, 2001; Merali, 2009; Miedema et Wachholz, 1998; Smedslund, 2013; Suelves, 2014). Les décisions de ces femmes sont influencées par leur statut d'immigration et celui des membres de leur famille (conjoint et enfants). Les femmes dont le statut est précaire, notamment les femmes parrainées, peuvent être contraintes à rester dans la relation de violence par crainte d'être séparées de leurs enfants ou de perdre des droits acquis (Côté *et al.*, 2001; Crandhall *et al.*, 2005; Erez *et al.*, 2009; Ingram, McClelland, Martin, Caballero, Mayorga et Gillespie, 2010; Merali, 2009; Miedema et Wachholz, 1998; Oxman-Martinez et Krane, 2005; Raj et Silverman, 2003; Smith, 2004). D'autres chercheurs dénoncent comment le pouvoir et le contrôle des conjoints sont renforcés par l'action ou l'inaction de l'État (Mosher, 2009) : soit les hommes manipulent les systèmes de l'État pour augmenter leur pouvoir, soit les structures étatiques renforcent le pouvoir des hommes (Sullivan *et al.*, 2005).

La méconnaissance de la ou les langues officielles est une source d'oppression qui exclut les femmes des services et qui crée des obstacles à l'obtention d'aide ou de renseignements sur les ressources disponibles (Damant, Bernard Chabat et Flynn, 2015; Smith, 2004). Selon McCall (cité par Damant *et al.*, 2015), l'oppression linguistique peut être perçue par certaines femmes comme une forme de racisme linguistique. Elle s'entrecroise avec d'autres formes d'oppression, notamment le racisme et la discrimination dans le pays d'accueil, en accentuant

la précarité économique, l'isolement ainsi que le contrôle du conjoint et la dépendance émotionnelle, économique et légale des femmes (Damant *et al.*, 2015; Erez et Globokar, 2009; Raj et Silverman, 2003; Smith, 2004; Sullivan *et al.*, 2005). On sait par ailleurs que l'isolement contribue à augmenter le risque de subir différentes formes de violence (Abu-Ras, 2003; Aguilar, Dutton et Orloff, 2000).

Concernant la manière dont les intervenants perçoivent les expériences des FIVVC, les recherches suggèrent que les FIVVC sont perçues comme étant plus vulnérables en raison de plusieurs oppressions qui compliquent la demande d'aide (Bhuyan et Velagapudi, 2013; Corbeil, Harper, Marchand, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et LeGresley, 2018; FMHF, 2015; Light, 2007; Oxman-Martinez et Krane, 2005; Rinfret-Raynor, Brodeur et Dugal, 2013; RMFVVC, 2014). Des organismes québécois qui offrent des services aux femmes victimes de violence conjugale et à la population immigrante constatent une augmentation des femmes immigrantes dans les maisons d'hébergement pour les victimes de violence conjugale, des besoins chez les femmes immigrantes qui dépassent les mandats de ces ressources, l'existence de racisme et de discrimination sur différents plans et le manque de collaboration entre les services d'immigration et d'intervention en violence conjugale (FMHF, 2015; RMFVVC, 2014; TCRI, 2016). Des recherches réalisées auprès d'intervenantes et de militantes des milieux féministes identifient un discours qui, d'une part, essentialise les expériences des femmes et, d'autre part, reconnaît les spécificités et l'hétérogénéité des expériences vécues par les femmes immigrantes, notamment celles aux prises avec la violence conjugale (Krane et Karlon, 2008; Marchand et Ricci, 2010).

Les recherches réalisées au Québec auprès d'intervenantes d'organismes spécialisés en violence conjugale, dont les maisons d'hébergement, identifient des besoins sur les plans organisationnel et politique concernant l'intervention auprès des femmes immigrantes (Marchand et Ricci, 2010; Oxman-Martinez et Krane, 2005; FMHF, 2015; Rinfret-Raynor, Lesieux, Brodeur et Turcotte, 2010; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013; RMFVVC, 2014). Sur le plan organisationnel, les besoins sont liés à l'adaptation des services aux réalités des FIVVC, aux services d'interprètes formés en violence conjugale, à l'accès des intervenantes à des formations concernant les lois et les politiques d'immigration et à l'évaluation des services en lien avec la durée de l'hébergement (FMHF, 2015; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013; RMFVVC,

2014). Des besoins en lien avec l'intégration de nouvelles perspectives d'analyse et d'intervention, en particulier la perspective intersectionnelle, dans les pratiques des maisons d'hébergement sont soulevés (Oxman-Martinez et Krane, 2005; Corbeil *et al.*, 2018). Sur le plan politique, la nécessité d'une analyse de la violence conjugale considérant les facteurs structurels (par exemple, le racisme et la discrimination) et l'impact de certaines politiques en violence conjugale sur les services est aussi identifiée (FMHF, 2015; Rinfret-Raynor *et al.*, 2010, RMFVVC, 2014). Le plus récent *Plan d'action gouvernemental en violence conjugale* (2018-2023) considère, tout comme les plans d'action précédents, les besoins particuliers des femmes immigrantes ainsi que leur contexte de vulnérabilité qui risque d'accentuer la violence conjugale chez cette population (Gouvernement du Québec, 2018a). Bien que ce dernier plan d'action ait été accueilli favorablement par les organismes qui travaillent auprès des FIVVC, certaines critiques concernant la faiblesse des mesures et le manque d'équité à l'égard de ces femmes ont été formulées, par exemple : a) l'absence de mesures reconnaissant les facteurs structurels qui maintiennent la vulnérabilité des femmes immigrantes face à la violence conjugale; b) le manque de clarté concernant le rôle du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)⁵ et les moyens à mettre en place dans l'ensemble du plan d'action; c) le manque d'enveloppe budgétaire allouée à l'interprétariat (Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, 2018).

c. Pertinence sociale et scientifique de la recherche

En somme, la littérature consultée aide à comprendre la complexité de la problématique, à identifier les besoins dans les milieux de pratiques, ainsi qu'à obtenir un aperçu de certaines pratiques d'intervention auprès des FIVVC. L'utilisation des nouvelles perspectives d'intervention en violence conjugale, notamment la perspective intersectionnelle, est un des éléments qui ressort des travaux consultés. Bien que cette perspective soit recommandée par les milieux des maisons d'hébergement et de l'immigration dans l'intervention auprès des FIVVC (FMHF, 2015; RMHFVVC, 2014; TCRI, 2016), elle est peu étudiée. En effet, peu de recherches apportent des pistes concernant son application concrète dans l'analyse de

⁵ Actuellement le Ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI).

l'intervention en maison d'hébergement auprès de ces femmes (Corbeil, Harper, Marchand, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, Le Gresley, 2018; Oxman-Martinez et Krane, 2005). La présente étude contribue à la construction d'un corpus de connaissances sur l'intervention auprès des FIVVC en utilisant une perspective intersectionnelle. Ses résultats permettront de formuler certaines recommandations afin de mieux répondre aux besoins de cette population, documentés dans les précédentes recherches, et de proposer une façon concrète d'appliquer la perspective intersectionnelle à l'analyse des pratiques.

L'objet de cette recherche émerge de l'engagement féministe de la chercheuse à comprendre en profondeur la pratique d'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes. Les expériences professionnelles de la chercheuse en tant qu'intervenante pendant plusieurs années en violence conjugale en maison d'hébergement auprès des femmes immigrantes lui ont permis non seulement de cumuler plusieurs observations cliniques en lien avec l'objet d'étude, mais aussi d'être elle-même confrontée aux défis de la pratique auprès des FIVVC. Conformément à ce qu'expliquent Poupart *et al.* (1997 : 331), nous reconnaissons aussi que la subjectivité de la chercheuse est inséparable du processus de construction et de production de connaissances :

La subjectivité du chercheur en tant qu'acteur social avec ses caractéristiques de genre, de classe, d'appartenance ethnique et culturelle, est vue non seulement comme inséparable du processus de construction et de production des données, mais également comme une ressource en tant que telle dans le processus de connaissance.

Les différentes positions et appartenances de la chercheuse — en lien avec le genre, la classe, l'appartenance ethnique et culturelle, le statut d'immigration, la langue parlée, la couleur de peau — ont inspiré et influencé ses réflexions sur son sujet de recherche, tout comme le fait qu'elle est aussi, parallèlement à ses études, intervenante en maison d'hébergement auprès des FIVVC. Nous considérons que la neutralité en recherche est impossible; nous préférons parler de transparence.

D'ailleurs, le fait d'étudier le sujet de l'intervention en violence conjugale auprès des immigrantes est aussi cohérent avec la réalisation de la thèse en travail social, car il nous permet de poser un regard critique sur les droits des femmes aidées et sur la contribution

relative des interventions à favoriser l'accès à ces droits. En effet, certaines conditions liées au statut d'immigration des femmes font obstacle à la revendication de leurs droits et de ceux de leurs enfants. Ainsi, le fait d'explorer les pratiques d'intervention en maison d'hébergement auprès des FIVVC contribue à la réflexion sur le rôle des intervenantes sociales dans les pratiques favorisant la justice sociale et le respect des droits de la personne, deux valeurs fondamentales en travail social (Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux, 2005; Brodeur, 2015). Le travail social est une profession liée aux droits humains. « Le travailleur social a un engagement à l'égard des droits humains tels qu'ils sont inscrits dans le droit canadien et dans les conventions internationales sur les droits de la personne créées ou appuyées par les Nations Unies. » (ACTS, 2005 : 3)

Les intervenantes des maisons d'hébergement jouent un rôle central dans la défense des droits des FIVVC (Bhuyan et Smith-Carrier, 2010; Corbeil *et al.*, 2018). Toutefois, la complexité des lois et des politiques ainsi que le manque de connaissances et de stratégies pour accéder à ces droits sont un obstacle dans l'orientation des femmes vers les ressources adéquates (Bhuyan et Smith-Carrier, 2010; RMFVVC, 2014).

Un enjeu d'envergure lorsqu'il est question d'intervention en violence conjugale réside dans l'intégration de stratégies diversifiées qui reconnaissent la spécificité des expériences des femmes immigrantes, afin de mieux répondre à leurs besoins. Les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux sont engagés à développer des compétences pour offrir des services sensibles à la culture et aux besoins spécifiques des personnes des différents groupes (Murphy, Hunt, Zajicek, Norris et Hamilton, 2009). Cette recherche pourra contribuer à mettre en lumière les enjeux d'une intervention spécifique auprès des femmes immigrantes, ainsi qu'enrichir la réflexion sur les principes et les valeurs qui guident l'intervention auprès des FIVVC dans un contexte occidental.

d. Fondements épistémologiques, théoriques et méthodologiques

La perspective intersectionnelle (PI) a été choisie afin d'approfondir l'analyse de la problématique qui nous intéresse. Cette perspective prend en compte l'intersection des oppressions dans la vie des femmes immigrantes — en plus de l'oppression patriarcale —, qui contribuent à leur vulnérabilité face aux différentes formes de violence (Marchand et

Ricci, 2010; Yllö, 2005). Selon cette perspective, les catégories de différenciation sociale ou catégories d'appartenance⁶ — « race », genre/sexe, classe, langue, couleur de peau, pays d'origine, ethnie, âge, etc. — s'imbriquent sur différents plans (individuel, interpersonnel, institutionnel, culturel, structurel) et se définissent de manière simultanée et interactive en produisant continuellement des inégalités sociales entre les personnes (Bilge, 2009; Davis, 2008; Stasiulis, 1999). La PI véhicule une des préoccupations les plus importantes des dernières années dans le domaine des études féministes : la reconnaissance de la diversité des femmes (Marchand et Ricci, 2010). Les groupes de femmes — classifiés dans une catégorie d'appartenance sociale (race, classe, sexe, orientation sexuelle, âge, etc.) — ne sont pas homogènes; ils varient entre autres en fonction de leur histoire personnelle, familiale et sociale, de leur niveau d'éducation, de leur revenu ou de leur santé (Davis, 2008; Morris et Bunjun, 2007; Oxman-Martinez et Krane, 2005). Les catégories de différenciation sociale sont une source d'oppression relative, car elles existent dans un contexte sociohistorique changeant. Les changements de contexte et de structure ont des effets sur la position sociale des femmes. Ils peuvent multiplier les oppressions dont elles sont victimes et augmenter leur vulnérabilité face à différentes formes de violence (Marchand et Ricci, 2010; Yllö, 2005). Les femmes immigrantes vivent les effets psychologiques de la domination masculine, mais aussi les effets d'appartenance à certaines catégories (immigrante, non francophone, « minorité visible »). L'appartenance à certaines catégories sociales crée des circonstances particulières qui rendent les femmes immigrantes plus vulnérables à la violence conjugale (Yllö, 2005). Par exemple, certaines femmes immigrantes racisées peuvent vivre des conditions de précarité économique en lien avec la discrimination sur le marché de travail (expliquée entre autres par la non-reconnaissance des acquis) et subir du racisme systémique. Ces femmes peuvent faire face à plusieurs obstacles au moment de décider de mettre fin à la relation de violence.

Pour certaines femmes, notamment les femmes immigrantes, la violence conjugale peut être amplifiée par d'autres formes de victimisation vécues à l'extérieur de la relation de couple. En effet, en plus de subir les effets du patriarcat, les femmes immigrantes et racisées peuvent

⁶ Dans ce travail, nous avons choisi d'utiliser de façon échangeable les termes *catégories de différenciation sociale* ou *catégories d'appartenance* pour nommer les appartenances des femmes (race, classe, ethnicité, sexe, etc.). D'autres termes sont aussi utilisés par d'autres auteurs, entre autres : *axes de différenciation sociale* (Bilge, 2009), *systèmes du pouvoir* (Collins, 2017), *identités sociales* (Archer, 2004) et *dimensions d'identité* (Crenshaw et Bonis, 2005).

vivre les conséquences du racisme et de la discrimination : précarité professionnelle, ghettoïsation, isolement, dévaluation professionnelle, entre autres (Marchand et Ricci, 2010). Les intersections des autres systèmes de pouvoir et d'oppression doivent être considérées dans le développement des stratégies d'intervention afin de mieux répondre aux besoins de ces femmes (Bograd, 2005). Cette perspective permet de mieux saisir les conséquences de la trajectoire migratoire, du processus de rétablissement et d'intégration et, à long terme, du processus d'incorporation et d'acquisition de tous les droits de citoyenneté (Lacroix, 2010). La perspective intersectionnelle permet une analyse complexe des problématiques sociales, car elle considère de multiples dimensions d'analyse (micro et macro). Bien que la violence conjugale puisse être exacerbée et aggravée par le croisement des différentes formes d'organisation sociale de type asymétrique (Anthias, 2005; Bograd, 1999; Sokoloff, 2008), les catégories d'appartenance sociale peuvent aussi être un lieu de résistance ou une source d'*empowerment* pour les membres de groupes subordonnés (Crenshaw, 1991; Davis, 2008; Shields, 2008; Stasiulis, 1999). Certaines femmes utilisent leurs appartenances à des catégories de différenciation sociale pour lutter contre les injustices sociales et reprendre du pouvoir sur leur vie. Le mouvement antiraciste est un exemple de ce type de résistance.

Concernant l'application de cette perspective à la recherche sur la violence conjugale en contexte d'immigration, un des enjeux à considérer est le type d'analyse à privilégier. Certains auteurs proposent deux niveaux d'analyse : microsocial et macrosocial (Anthias, 2005; Bilge, 2009; Sokoloff, 2008). L'analyse microsociale permet de cerner les effets de l'imbrication des catégories de domination et de privilège sur les expériences individuelles des personnes. L'analyse macrosociale met quant à elle l'accent sur la manière dont les systèmes de pouvoir organisent, produisent et maintiennent les inégalités. Cette dernière est centrée davantage sur la façon dont les structures sociales inégalitaires se construisent et influencent la vie des personnes (Anthias, 2005; Bilge, 2009; Sokoloff, 2008).

Collins (2009, 2016) distingue deux approches du pouvoir. Une première approche considère le pouvoir comme une relation entre les groupes dominants qui détiennent le pouvoir et les groupes dominés. Dans cette relation dialectique, entre oppresseurs et opprimés, l'oppression et la résistance sont liées. L'autre approche conçoit plutôt le pouvoir comme étant intangible, circulant dans une matrice de domination spécifique. La subjectivité individuelle est un

élément central pour comprendre les actions des personnes à l'intérieur de la matrice de domination et leurs résistances aux oppressions. Dans notre recherche, nous utilisons la matrice de domination de Collins (2009, 2016), qui intègre ces deux approches, afin de décortiquer les oppressions qui s'entrecroisent dans la vie des FIVVC, telles que perçues par les intervenantes, ainsi que les oppressions susceptibles de traverser ou de teinter leur pratique. Selon Collins (2009, 2016), les rapports de pouvoir — qui s'actualisent dans la vie des personnes — s'organisent en quatre domaines : 1) le domaine structurel, qui renvoie aux lois et aux politiques des organisations et du système social (par exemple, les politiques d'immigration); 2) le domaine disciplinaire, qui se manifeste dans le fonctionnement des institutions à travers ses règles (par exemple, les règlements dans les maisons d'hébergement et les façons dont les agents appliquent les lois et les politiques dans les services gouvernementaux); 3) le domaine hégémonique, présent dans les discours véhiculés socialement à travers le symbolique et l'idéal (par exemple, les stéréotypes et narratifs sociaux véhiculés sur certaines femmes immigrantes); 4) le domaine interpersonnel, qui fait référence aux relations établies entre les personnes (par exemple, entre une femme hébergée et une intervenante, entre une femme et un membre de sa famille). L'utilisation de la grille d'analyse de Collins peut aider non seulement à comprendre comment les intersections vécues par les femmes se placent à différents niveaux, mais aussi à identifier des stratégies susceptibles de contribuer à lutter contre ces oppressions. Dans cette thèse, l'application de la PI s'est concrétisée par l'analyse des dimensions macrosociales (par exemple, le domaine structurel et hégémonique) et microsociales (domaine interpersonnel) identifiées dans le discours des intervenantes sur les expériences des FIVVC et sur leurs pratiques, tout en tenant compte du domaine disciplinaire qui, en quelque sorte, assure la médiation entre les dimensions macrosociale et microsociale.

L'utilisation de la PI dans l'analyse des pratiques des intervenantes en maison d'hébergement est pertinente dans le contexte actuel. En effet, aux États-Unis et au Canada, cette perspective est très utilisée par les chercheuses féministes qui étudient la problématique de violence conjugale chez les femmes immigrantes (Adams et Campbell, 2012; Bhuyan, 2012; Bhuyan et Velagapudi, 2013; Corbeil et Marchand, 2010; Harper, 2014; Pearce et Sokoloff, 2013; Menjivar et Salcido, 2002; Oxman-Martinez et Krane, 2005). Au Québec, depuis les années 2010, cette perspective envahit les milieux de pratique, surtout les milieux féministes.

Plusieurs recherches témoignent de l'intérêt de l'application de cette perspective dans les milieux de l'intervention en violence conjugale et de l'intervention féministe, surtout quand il s'agit d'intervenir auprès des femmes immigrantes ou racisées (Corbeil et Marchand, 2010; Corbeil, *et al.*, 2018; Le Gresley, 2018; Marchand et Ricci, 2010; Oxman-Martinez et Krane, 2005; Pagé et Pires, 2015).

Au moment de la réalisation de la collecte de données, en 2012-2013, nous avons constaté une méconnaissance de l'approche de la part des personnes rencontrées. Bien que certaines directrices, coordonnatrices et intervenantes eussent entendu parler de l'approche, elles ne la connaissaient pas forcément de manière très approfondie. Depuis, la situation a évolué; plusieurs recherches, projets de concertation et de formation, ainsi que des colloques, ont été réalisés afin de faire connaître l'approche et de l'appliquer dans l'intervention (Corbeil *et al.*, 2018; Lacharité et Pasquier 2014; Pagé et Pires, 2015; TCRI, 2016). Par contre, la plupart de ces initiatives restent au niveau de l'analyse théorique et examinent moins de façon pointue comment cette approche est censée transformer concrètement les pratiques des intervenantes. Notre recherche explore, à travers le discours des intervenantes, des éléments de la PI qui contribuent au développement des connaissances sur les façons d'utiliser cette théorie dans l'analyse et l'intervention en maison d'hébergement.

Les questions qui ont guidé notre de recherche sont : « Dans quelle mesure l'approche intersectionnelle peut-elle être utilisée par les intervenantes des maisons d'hébergement du Québec dans l'analyse et l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes ? » et « Quels pourraient être les limites et les obstacles de l'application de cette approche dans l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes dans le contexte des maisons d'hébergement ? »

Pour répondre à ces questions, il nous semble important d'examiner d'abord la façon dont les intervenantes s'expliquent les expériences des FIVVC, pour ensuite explorer leurs points de vue sur leurs pratiques d'intervention auprès de ces femmes en maison d'hébergement. Le développement des connaissances sur les pratiques des intervenantes pourra aider à identifier les pratiques qui, selon les intervenantes, peuvent répondre plus ou moins bien aux besoins des femmes immigrantes. Plus précisément, les aspects des pratiques qui ont été examinés sont les points de vue des intervenantes sur les expériences des FIVVC, les objectifs de

l'intervention et la nature de l'intervention. Le tableau suivant présente les objectifs qui ont guidé la recherche.

Tableau 1. Objectifs qui ont guidé la recherche

| | |
|---|--|
| L'objectif général de la thèse est d'explorer, à partir de la perspective intersectionnelle (PI), les manières dont les intervenantes des maisons d'hébergement du Québec, tout en considérant les expériences vécues par les femmes immigrantes en situation de violence conjugale, analysent cette situation et interviennent auprès de ces femmes. | |
| Objectifs spécifiques : | |
| 1 | Comprendre le point de vue des intervenantes sur les expériences des FIVVC, les besoins spécifiques qu'elles perçoivent chez elles et les facteurs de vulnérabilité auxquels elles sont confrontées. |
| 2 | Analyser les objectifs et la nature des pratiques des intervenantes en maison d'hébergement en lien avec les facteurs de vulnérabilité identifiés (sources d'oppression et de privilège) qu'elles intègrent dans leurs interventions afin de répondre aux besoins des FIVVC. |
| 3 | Identifier, à partir du point de vue des intervenantes, les facteurs qui influencent leurs pratiques auprès des FIVVC. |
| 4 | Cerner les particularités de l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes et évaluer la pertinence de l'utilisation de la PI dans l'analyse et l'intervention auprès de ces femmes en maison d'hébergement. |

Étant donné l'objet d'étude, nous avons privilégié la recherche qualitative de type exploratoire. Pour comprendre les pratiques d'intervention en maison d'hébergement auprès des FIVVC, les expériences subjectives des intervenantes ont été un élément central d'analyse. Selon Miles et Huberman (2003 : 27), ce type de données qualitatives a un « fort potentiel de décryptage de la complexité ». De telles données produisent des descriptions

riches sur des phénomènes complexes comme notre sujet d'étude. La recherche est de nature appliquée, car les connaissances aideront à comprendre le problème et les résultats pourront être appliqués pour formuler des recommandations concrètes en lien avec la pratique (Yegidis et Weinbach, 2006).

Nous pouvons aussi définir notre recherche comme étant féministe. Selon Mayer et Ouellet (1991), une recherche féministe reconnaît les rapports sociaux de genre et privilégie une approche critique à l'égard du pouvoir. Nous sommes aussi d'accord avec Simich (2015), du fait que ce type de recherche, qualitative et féministe, se trouve aux limites du concept d'objectivité scientifique. Notre position féministe, en tant que chercheuse, intervenante et immigrante, fait partie intégrante du processus de construction des connaissances.

Pour la réalisation de cette recherche, trente-trois intervenantes en maison d'hébergement ont été recrutées dans quatre régions du Québec (Montréal, Québec, Gatineau et Sherbrooke)⁷ afin de constituer un échantillon typique intentionnel. L'échantillon s'appuie sur le principe de diversification interne (Ouellet et Saint-Jacques, 2000)⁸. Les critères d'inclusion sont : travailler dans une maison d'hébergement d'une des quatre régions considérées, avoir au moins une année d'expérience en intervention en violence conjugale et être intervenu au moins auprès de deux FIVVC. La collecte de données a été réalisée par le biais de cinq⁹ groupes focalisés semi-directifs soutenus par un guide d'entrevue et une vignette clinique. Ces deux méthodes sont décrites dans les chapitres deux et trois de la thèse.

Concernant l'analyse des données, la méthode utilisée s'appuie sur les textes de L'Écuyer (1990) et Mayer et Deslauriers (2000). L'analyse de contenu a été effectuée en suivant les étapes suivantes :

⁷ Les Régions métropolitaines du recensement (RMR) de Montréal, de Québec, de Gatineau et de Sherbrooke présentent les plus hauts pourcentages d'immigrants (Gouvernement du Québec, 2014).

⁸ Les critères de diversification internes de l'échantillon sont : l'appartenance de l'intervenante à un organisme spécialisé ou non spécialisé en intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes, la RMR du Québec où travaillent les intervenantes (Montréal, Québec, Gatineau ou Sherbrooke) et l'origine de l'intervenante (immigrante ou non-immigrante).

⁹Nous avons réalisé deux groupes focalisés dans la RMR de Montréal. Cette région possède le plus grand nombre de population immigrée ainsi que des ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

- a) *La préparation du matériel* : Les entrevues ont été transcrites dans leur totalité par l'assistante de recherche (présente lors des groupes focalisés), et revérifiées par la chercheuse afin d'assurer l'intégralité des transcriptions.
- b) *La prélecture* : le matériel a été relu plusieurs fois par la chercheuse afin qu'elle se familiarise avec celui-ci et pour faire ressortir les premières sous-catégories et hypothèses et les premiers liens entre les données et la théorie.
- c) *Le codage et la classification du matériel* : le matériel a été découpé en unités de sens ou éléments d'analyse ayant le même sens, qui ont été regroupés en catégories établies ou émergentes (L'Écuyer, 1990). Les unités de sens étaient parfois composées d'extraits de dialogues entre deux ou plusieurs intervenantes. Nous avons élaboré une grille générale de codification en considérant les objectifs de la recherche. Lors de cette étape, nous avons organisé un atelier méthodologique avec des étudiants·es et chercheurs·euses du CRIVIFF, afin d'enrichir les réflexions de la chercheuse sur le processus de codification des données. Pendant la codification, la lecture et la révision, par notre directrice de recherche, des extraits codés ont aidé à redéfinir certaines catégories. Pour cette étape, deux grandes catégories ont été préétablies dès le départ : 1) les points de vue des intervenantes sur les réalités vécues par les FIVVC; 2) les pratiques des intervenantes des maisons d'hébergement auprès des FIVVC. Les sous-catégories ont été induites en cours d'analyse et de collecte de données. Nous avons utilisé le programme NVivo 11 QSR International (2015) pour la codification et l'analyse des données.
- d) *L'analyse et l'interprétation des résultats* : L'analyse vise à « dégager les idées principales d'un texte, à déceler les liens entre les idées, à rétablir la logique de leur développement, à repérer l'absence ou la présence de certains thèmes ou de certaines caractéristiques » (Mayer et Deslauriers, 2000 : 167). Après une première analyse des données réalisée avec NVivo 11 (2015), nous avons construit des tableaux d'analyse dans le programme Microsoft Word. Ces tableaux incluent : a) tous les extraits déjà codés — avec le programme NVivo — dans chacune des catégories et sous-catégories; b) des notes sur les éléments plus importants qui ressortent de chaque extrait, ainsi que des pistes d'analyse pour le croisement des catégories entre elles et l'interprétation des résultats. Les dimensions macrosociale et microsociale

ont émergé en cours d'analyse des résultats et ont permis d'organiser les résultats dans les trois articles qui composent la thèse.

e. Structure de la thèse

Cette thèse par articles est organisée en quatre chapitres. Le premier chapitre s'inscrit surtout dans l'éclaircissement des dimensions macrosociales dans lesquelles s'inscrivent les interventions auprès des FIVVC. Il présente une recension des écrits sur la violence conjugale en contexte d'immigration et sur les enjeux liés aux politiques d'immigration canadiennes sur les droits des FIVVC. La PI est utilisée pour expliquer comment les différentes oppressions liées au processus d'immigration influencent la vie de ces femmes en les plaçant dans des situations de vulnérabilité face à la violence conjugale. Cet article dénonce le caractère néolibéral, le racisme et le sexisme historique de la politique d'immigration, qui créent une forme de violence structurelle. Il met en avant la contribution de l'État canadien dans la vulnérabilité des femmes avec un statut d'immigration précaire, notamment les femmes impliquées dans un processus de parrainage.

Concernant la résidence permanente conditionnelle — de conjoint et de conjointe, d'époux et d'épouse, et de partenaire conjugal·e parrainé·e par un·e citoyen·ne ou résident·e permanent·e du Canada —, abordée dans cet article, des modifications ont été apportées depuis sa publication. Le 28 avril 2017, le gouvernement du Canada a éliminé la résidence permanente conditionnelle (Gouvernement du Canada, 2017). Cette condition plaçait les femmes parrainées en position d'inégalité face à leur conjoint et donc, en situation de vulnérabilité face à la violence conjugale. Par ailleurs, nous soulignons dans cet article le rôle des intervenantes sociales, notamment celles qui travaillent en maison d'hébergement, pour la défense des droits des femmes les plus vulnérables.

Le deuxième chapitre concerne à la fois les dimensions macrosociales et microsociales de l'intervention et présente les résultats liés aux points de vue des intervenantes sur les vécus, les besoins et les oppressions des FIVVC. Cet article répond au premier objectif spécifique de la thèse en lien avec le point de vue des intervenantes sur les expériences des FIVVC, les besoins spécifiques qu'elles perçoivent chez elles et les facteurs de vulnérabilité auxquels elles sont confrontées. Les résultats sont organisés autour de deux discours — d'homogénéité

et d'hétérogénéité — quand il s'agit de parler des FIVVC. Le premier discours sous-tend une tendance à homogénéiser et à essentialiser les expériences des femmes, tandis que le deuxième expose une représentation diversifiée et hétérogène des FIVVC. Cette représentation des FIVVC de la part des intervenantes s'explique par les valeurs liées au patriarcat (par exemple, le discours traditionnel sur la famille) et aux oppressions structurelles (lois et politiques sociales, racisme, discrimination, non-reconnaissance des diplômes) qu'elles perçoivent dans les expériences de ces femmes. L'analyse des résultats nous a permis de dégager une représentation des FIVVC comme étant plus vulnérables à la violence conjugale en raison d'une multiplicité des expériences d'oppression. Toutefois, ce type de représentation comporte aussi le risque de nier l'agentivité des femmes et de favoriser des pratiques de prise en charge.

Le troisième chapitre aborde les résultats en lien avec l'analyse des pratiques des intervenantes auprès des FIVVC et s'attarde davantage aux dimensions microsociales de l'intervention. Cet article répond aux deuxième et troisième objectifs spécifiques de la thèse. Les résultats s'articulent autour de trois sujets : a) les caractéristiques de l'intervention en contexte interculturel; b) les facteurs modulant les pratiques des intervenantes auprès des femmes immigrantes; c) les défis de l'autonomisation des femmes. Ces résultats permettent d'identifier les spécificités de l'intervention auprès des FIVVC. Les intervenantes montrent de l'intérêt envers l'intégration dans leurs pratiques des différents aspects des identités des femmes. Elles privilégient des interventions qui favorisent l'inclusion, le respect et la solidarité des femmes. Parler la langue maternelle de la femme et être immigrante sont des éléments identifiés comme facilitant la construction du lien de confiance. Nous identifions un défi lié à l'autonomisation des FIVVC, lequel est expliqué par l'intersection des oppressions multiples (dont le statut d'immigration et la méconnaissance des langues officielles) et la complexité du système (politiques et lois d'immigration), et qui rend difficile la défense des droits.

Le quatrième chapitre consiste en une discussion générale sur les résultats de la thèse. Il répond à la question de recherche principale et au quatrième objectif spécifique concernant la pertinence de la PI dans l'analyse et l'intervention auprès de FIVVC. Ce chapitre aborde les enjeux pour l'intervention féministe en maison d'hébergement, enjeux alimentés par les

discours d'universalité et de spécificité des expériences des FIVVC. L'application de la grille d'analyse de Patricia Hill Collins (2009, 2016) à nos résultats de recherche permet de faire ressortir l'apport du féminisme intersectionnel à l'intervention auprès des FIVVC. La reconnaissance de l'agentivité des femmes est un élément central dont il faut tenir compte dans le développement des pratiques auprès des femmes. La nécessité d'utiliser la PI pour enrichir l'analyse et les stratégies de défense des droits est aussi abordée dans ce chapitre. L'importance d'intégrer la pratique réflexive est, de plus, proposée comme un élément essentiel. Des pistes de réflexion pour des recherches futures et pour l'intervention sont intégrées tout au long de ce chapitre. Les forces et les limites de la recherche sont également soulignées.

La conclusion générale fait un retour sur les principales contributions empiriques et théoriques de la recherche afin de mettre en lumière les discours des intervenantes sur les femmes et sur leurs pratiques qui aident au développement des pratiques et des recherches futures.

Chapitre 1 – Politiques d’immigration : femmes et violence conjugale dans le contexte québécois¹⁰

1.1 Résumé

Si les femmes immigrent presque dans la même proportion que les hommes, elles sont plus vulnérables qu’eux à la violence et à l’exploitation. Les résultats des recherches réalisées auprès des femmes immigrantes et des intervenantes sociales montrent que l’immigration peut entre autres déclencher ou augmenter la vulnérabilité des femmes à la violence conjugale (Brownridge et Halli, 2002; Côté *et al.*, 2001; Hyman, Forte, Du Mont, Romans, et Cohen, 2006; Merali, 2009; Smith, 2004). Cet article met l’accent sur la manière dont les politiques d’immigration interagissent avec d’autres formes d’oppression dans la vie des femmes immigrantes et, donc, participent à cette vulnérabilisation. À partir d’une recension des écrits sur la violence conjugale en contexte d’immigration et de documents sur l’impact des politiques d’immigration sur les droits des femmes, et en utilisant la théorie féministe intersectionnelle comme cadre d’analyse, nous traitons de la problématique de la violence conjugale en contexte d’immigration. Cela nous permet d’expliquer comment des facteurs comme le statut d’immigration, le genre, la classe sociale ou la race placent les femmes immigrantes dans une position sociale qui les vulnérabilise davantage face à la violence conjugale.

Mots clés : violence conjugale, femmes immigrantes, théorie féministe intersectionnelle, politiques d’immigration du Canada

¹⁰ Pour citer cet article (premier chapitre de cette thèse) : Castro Zavala, S. (2013). Politiques d’immigration : femmes et violence conjugale dans le contexte québécois. *Alterstice*, 3(2), 97-109.

1.2 Introduction

La violence conjugale à l'égard des femmes est reconnue par différentes organisations internationales comme un problème de santé publique, mais aussi comme une atteinte aux droits des femmes. Les résultats des recherches dans différents pays montrent des variations de 9 % à 71 % concernant la prévalence de la violence conjugale — physique ou sexuelle — à l'égard des femmes (García-Moreno, Jansen, Ellsberg, Heise et Watts, 2006; Johnson, Ollus et Nevala, 2008). Au Canada, et plus spécifiquement au Québec, les taux de prévalence de violence conjugale sont respectivement de 6 % et de 5 % (Laroche, 2007). Quant à cette prévalence chez les immigrantes, deux recherches du Canada utilisant des données secondaires de l'Enquête sociale générale (ESG, 1999) sur la violence et la victimisation concluent que les femmes immigrantes en provenance de pays en voie de développement présentent des taux de violence conjugale plus élevés que les immigrantes issues de pays dits développés (Brownridge et Halli, 2002) et que les femmes non immigrantes (Hyman *et al.*, 2006; respectivement 5,5 %, 2,4 % et 3,7 %). Ces variations de taux peuvent s'expliquer par la position des femmes dans la société et par les sources d'oppression et de privilège présentes dans leur vie. En plus de subir les effets des inégalités de genre vécues par les femmes en général, les immigrantes font en effet face à des défis liés au contexte d'immigration, tels que l'isolement social, la méconnaissance des langues officielles, la précarité économique, la déqualification professionnelle, le racisme, la discrimination (Marchand et Ricci, 2010; Rojas-Viger, 2008).

La théorie intersectionnelle permet de comprendre la violence conjugale en contexte d'immigration en mettant en évidence les différentes oppressions dans la vie des femmes immigrantes. Dans ce contexte, les politiques d'immigration occupent une place centrale. Elles agissent comme une forme de violence structurelle qui augmente le risque de violence conjugale. Ces politiques placent en effet certaines femmes dans une position d'inégalité de pouvoir et de dépendance face à leur conjoint (Alaggia *et al.*, 2009; Bhuyan et Smith-Carrier, 2010; Côté *et al.*, 2001; Merali, 2009; Miedema et Wachholz, 1998). Un statut d'immigration précaire est alors susceptible de réduire les droits des femmes sur le territoire et leur admissibilité aux différents programmes et services (Bhuyan et Smith-Carrier, 2010; Côté *et al.*, 2001; Merali, 2009). Cela peut avoir un impact sur les réponses des femmes immigrantes

à la violence conjugale et sur les stratégies d'intervention déployées par les intervenantes pour répondre à leurs besoins. Bien que la modification de certaines politiques d'immigration canadiennes et québécoises vise une meilleure protection des femmes, ces dernières continuent de subir les conséquences de ces oppressions.

La théorie intersectionnelle va, par voie de conséquence, permettre d'analyser la manière dont les politiques d'immigration perpétuent, de manière indirecte, des inégalités de genre, de classe et de race en plaçant les femmes immigrantes dans ces positions de vulnérabilité. Cette théorie permet de mieux saisir les conséquences de la trajectoire migratoire, du processus de rétablissement et d'intégration et, à long terme, d'analyser le processus d'acquisition de tous les droits liés à la citoyenneté.

1.3 L'approche féministe intersectionnelle comme cadre d'analyse de la violence conjugale en contexte d'immigration

La perspective intersectionnelle émerge comme une critique du féminisme radical et de sa marginalisation de la réalité des femmes noires (Crenshaw et Bonis, 2005; Ludvig, 2006). À cette critique s'ajoutent les voix des féministes qui remettent en question le manque de considération du féminisme traditionnel concernant la réalité des femmes racisées et de diverses origines, qu'elles soient autochtones, noires, latino-américaines, asiatiques ou autres. En d'autres termes, elles suggèrent de s'interroger sur les situations de ces femmes par rapport à la pauvreté, au racisme, au colonialisme et au capitalisme (Corbeil et Marchand, 2007; Sokoloff, 2008).

Selon cette perspective, les axes de la différenciation sociale — race, genre, classe, langue, couleur de peau, pays d'origine, ethnicité, âge, statut d'immigration, etc. — s'imbriquent et se déterminent de manière simultanée et interactive, en produisant divers systèmes d'oppression (Stasiulis, 1999; Bilge, 2009). Cette approche favorise l'analyse des expériences différenciées des femmes victimes de violence conjugale. Par exemple, les femmes relevant d'une catégorie d'oppression spécifique ne forment pas un groupe homogène. Les variations relèvent de leur histoire personnelle, familiale et sociale, de leur niveau d'éducation, de leur revenu, de leur santé, etc. (Davis, 2008; Oxman-Martinez et Krane, 2005). Bien que le genre soit central pour comprendre la violence conjugale envers

les femmes (Marchand et Ricci, 2010; Osmani, 2002), l'analyse doit considérer les interactions entre l'oppression liée au genre et les autres catégories d'oppression présentes dans la vie des femmes.

La perspective intersectionnelle est utilisée par différentes auteures dans l'analyse de la violence conjugale en contexte d'immigration (Bograd, 2005; Corbeil et Marchand, 2007; Crenshaw et Bonis, 2005; Oxman-Martinez et Krane, 2005; Sokoloff, 2008; Yllö, 2005). En plus de subir les effets de la domination masculine, les femmes immigrantes sont susceptibles de vivre une répartition inégale du pouvoir, de ne pas avoir accès à certains privilèges ainsi que d'être désavantagées par rapport aux femmes du pays d'accueil. Le changement de contexte social peut multiplier les oppressions dont les femmes sont victimes et diminuer leur capacité à faire face à différentes formes de violence (Marchand et Ricci, 2010; Oxman-Martinez et Krane, 2005; Yllö, 2005). Pour les femmes immigrantes, la demande d'aide et de protection peut impliquer de grands risques, au-delà des représailles de l'agresseur (Bograd, 2005). Les femmes qui décident de quitter la relation de violence pourraient en effet se retrouver sans statut d'immigration légal, avec des droits légaux limités, et même être soumises à des mesures de renvoi du pays. Le statut d'immigration octroie des droits, des obligations et des privilèges. Les femmes ayant un statut d'immigration précaire¹¹ ne bénéficient pas des mêmes droits sur le territoire que celles qui ont un statut de résidente permanente, et elles peuvent être de ce fait exclues de certains programmes et services sociaux (Bhuyan et Smith-Carrier, 2010; Ingram, McClelland, Martin, Caballero, Mayorga, et Gillespie, 2010).

Toutefois, l'entrecroisement des catégories de différences s'avère aussi être une source de résistance et d'*empowerment* pour les membres des groupes subordonnés (Crenshaw et Bonis, 2005; Davis, 2008; Stasiulis, 1999). La reconnaissance de l'identité complexe des femmes permet de faire la lumière sur les aspects qui peuvent favoriser leur émancipation.

¹¹ Les personnes concernées par un tel statut sont : les résidentes permanentes parrainées, celles qui sont en démarche de parrainage ou en rupture de parrainage, les immigrantes ayant un permis temporaire (étudiantes étrangères, travailleuses temporaires, visiteuses en attente de statut), et celles qui n'ont pas les papiers légaux nécessaires pour rester dans le pays ou qui sont en attente de la régularisation de leur statut d'immigration.

Comme le signale Williams, « cette dissection de la toile des oppressions permet de mettre en exergue les comportements et les stratégies de résistance développées par ces dernières [les femmes] et, *a posteriori*, de tisser la trame qui favorisera leurs différents modes d'*empowerment* » (cité par Corbeil et Marchand, 2007 : 8). Par exemple, les femmes pourront se fonder sur leur appartenance à certaines catégories d'oppression et les stéréotypes sociaux qui y sont associés afin de reconquérir leur liberté.

1.4 Facteurs de vulnérabilité à la violence conjugale chez les femmes immigrantes

Certains auteurs parlent de facteurs de vulnérabilité qui interagissent et qui rendent les femmes immigrantes vulnérables à la violence conjugale. Si l'on considère la vulnérabilité comme un processus qui influence la capacité d'agir des personnes (Roy, 2008), il est possible d'affirmer que les femmes immigrantes sont effectivement susceptibles de se trouver dans des positions et des conditions qui affaiblissent leur capacité d'agir. Les femmes qui ne maîtrisent pas les langues officielles, qui n'ont pas de réseau social et dont le statut d'immigration est précaire risquent de vivre les formes de violence les plus graves, notamment physiques et sexuelles (Merali, 2009; Raj et Silverman, 2003).

Bien que les femmes immigrantes et les femmes racisées victimes de violence conjugale partagent les mêmes besoins que celles qui cherchent à échapper à la violence conjugale (sécurité et protection pour elles-mêmes et leurs enfants, logement sécuritaire, formation, soutien du revenu, aide juridique, emploi et services de garde d'enfants, entre autres), elles éprouvent davantage de difficulté à satisfaire leurs besoins que les femmes non immigrantes (Smith, 2004). Les femmes immigrantes vivent une double violence : celle de leur conjoint et celle liée à l'immigration dans le pays d'accueil. Par exemple, beaucoup d'entre elles, après avoir échappé à une situation de violence conjugale, se retrouvent, une fois séparées, en situation de précarité économique à cause de la discrimination sur le marché du travail et de la non-reconnaissance de leurs titres ou diplômes lors de l'emploi (Rojas-Viger, 2008; Smith, 2004).

De plus, celles qui ne maîtrisent pas les langues officielles du pays d'accueil éprouvent des difficultés à s'intégrer à la nouvelle société. Cette situation peut les maintenir dans

l'isolement et rendre difficile une demande d'aide auprès des réseaux sociaux et institutionnels (Bui et Morash, 2008; Crandall, Senturia, Sullivan et Shiu-Thorton, 2005; Hogarth, 2011; Merali, 2009; Miedema et Wachholz, 1998; Smith, 2004; Sullivan, Senturia, Negash, Shiu-Thornton et Giday, 2005). Cet isolement peut favoriser le contrôle émotionnel, économique et légal des hommes sur elles, en augmentant du même coup le risque de différentes formes de violence (Abu-Ras, 2003). Les femmes immigrantes victimes de violence conjugale vivent ainsi différentes formes d'isolement : celle liée au contrôle du conjoint, celle créée dans le processus d'intégration à la nouvelle société et celle associée aux pratiques discriminatoires (Mosher, 2009).

Par ailleurs, la méconnaissance des lois et des droits, le manque d'information sur les services et l'inadaptation des services aux besoins des femmes immigrantes nuisent à l'accès de ces dernières au système de justice et aux services sociaux (Abus-Ras, 2003; Miedema et Wachholz, 1998; Raj et Silverman, 2003; Sullivan *et al.*, 2005). Les femmes immigrantes ayant un statut d'immigration précaire craignent par exemple d'être expulsées ou d'être séparées de leurs enfants si elles dénoncent la violence (Côté *et al.*, 2001; Crandall *et al.*, 2005; Ingram *et al.*, 2010; Merali, 2009; Miedema et Wachholz, 1998; Oxman-Martinez et Krane, 2005; Raj et Silverman, 2003; Smith, 2004).

Les valeurs culturelles et les expériences vécues par les femmes avec les différents services de leur pays d'origine — la police, les services sociaux et de santé, le système de justice criminelle — sont des facteurs qui influencent la manière dont elles conceptualisent la violence conjugale, leurs réactions face à cette situation et leur perception des services du pays d'accueil (Alaggia *et al.*, 2009; Côté *et al.*, 2001; Crandall *et al.*, 2005; Miedema et Wachholz, 1998; Oxman-Martinez et Krane, 2005). Certaines femmes viennent de pays où la violence conjugale n'est pas considérée comme un crime, où la police est associée à la corruption et où les services pour contrer le problème sont peu développés ou inexistants (Benhadjoudja, 2011; Crandall *et al.*, 2005; Miedema et Wachholz, 1998; Oxman-Martinez et Krane, 2005; Smith, 2004; Sullivan *et al.*, 2005). Les femmes immigrantes doivent apprendre de ce fait à vivre avec un double seuil de tolérance à la violence conjugale, celui de leur pays d'origine et celui de la nouvelle société.

Le processus d'immigration confronte les femmes et les hommes immigrants aux changements structurels qui peuvent se répercuter dans l'organisation du fonctionnement familial. Les rôles et les responsabilités qui leur sont assignés dans leur famille sont potentiellement en contradiction avec les valeurs (souvent plus égalitaires) de la société d'accueil. Cette confrontation provoque une remise en question et une renégociation des rôles dans le couple (Legault, 1993). En particulier, certains hommes immigrants trouvent difficile de s'adapter à de nouveaux rôles sociaux et à ce qu'ils ressentent comme une perte de pouvoir à l'extérieur et à l'intérieur de la famille. Ils utilisent la violence comme symbole de pouvoir et de masculinité, et comme stratégie pour résister à la perte de leurs repères traditionnels dans la nouvelle société (Bui et Morash, 2008).

Les valeurs culturelles et religieuses associées au patriarcat, dont la responsabilité de la femme quant à la préservation de l'unité familiale, empêchent les femmes de mettre fin à la relation de couple et de chercher de l'aide, dans la mesure où elles-mêmes adhèrent à ces valeurs (Crandall *et al.*, 2005). Toutefois, ces valeurs ne sont pas associées aux seules femmes immigrantes, et la culture n'est pas la seule explication de leur vulnérabilité.

1.5 Violence structurelle dans les politiques d'immigration

Au Canada et au Québec, l'immigration est un phénomène croissant et de plus en plus diversifié (Statistique Canada, 2007). Entre 2001 et 2006, la population du Canada née à l'étranger a crû de 13,6 % (Statistique Canada, 2007). En 2006, le recensement a permis de dénombrer 6 186 950 personnes nées à l'étranger (19,8 % de la population totale), dont 52 % étaient des femmes (Statistique Canada, 2006a)¹². Cette même année, les femmes représentaient 51,6 % des résidents permanents et 44,6 % des résidents temporaires au Canada (CIC, 2010)¹³.

Les changements de politiques et les transformations socio-économiques internationales ont favorisé l'augmentation de l'immigration en provenance des pays dits en voie de développement. En 1971, 62 % des nouveaux arrivants au Canada étaient nés en Europe. À

¹² Le recensement 2016 a permis de dénombrer 7 540 830 personnes nées à l'étranger (22 % de la population totale du Canada), dont 52 % sont des femmes (Statistique Canada, 2016).

¹³ En 2015, les femmes représentaient 52 % des résidents permanents et 41,5 % des résidents temporaires au Canada (Gouvernement du Canada, 2015a, Gouvernement du Canada, 2015b).

la fin des années 1980, la moitié des nouveaux arrivants étaient originaires de l'Asie. Pour la première fois, en 2006, la proportion de la population immigrante née en Asie et au Moyen-Orient a surpassé celle de la population née en Europe (respectivement 40,8 % et 36,8 %; Statistique Canada, 2007)¹⁴.

1.5.1 Situation des femmes immigrantes

La discrimination que les femmes immigrantes vivent est visible dans le manque de cohérence entre la qualification professionnelle (années d'études et acquis dans le pays d'origine), les revenus et les taux d'employabilité. Les femmes arrivées lors des dernières vagues d'immigration sont davantage scolarisées et diplômées que les Québécoises (Guilbault, 2005; Statistique Canada, 2006a). Cependant, elles ont tendance à occuper des postes n'exigeant qu'une faible scolarité (Galarneau et Morissette, 2008). Les femmes immigrantes sont généralement surreprésentées dans les secteurs moins rémunérés tels que l'hébergement et la restauration, le commerce de détail et le secteur manufacturier. Elles sont aussi moins susceptibles d'avoir un emploi (Statistique Canada, 2006a; CAMO-PI, 2003; Beaudoin, 2011). En 2001, 64 % des femmes immigrantes occupaient un emploi, comparativement à 70 % des femmes non immigrantes et à 80 % de leurs homologues masculins (Statistique Canada, 2006a)¹⁵. L'intégration des femmes immigrantes au marché du travail est moins réussie que celle des hommes immigrants (Beaudoin, 2011). Au Québec, le recensement de 2006 montre que les femmes immigrantes ont des taux plus élevés de chômage comparativement à la population féminine totale et à la population des hommes immigrants (respectivement 11,8 %, 6,5 % et 10,2 %; Beaudoin, 2011)¹⁶.

Les femmes immigrantes, notamment les femmes racisées, sont aussi plus nombreuses à avoir un faible revenu comparativement aux hommes immigrants ainsi qu'aux femmes et aux hommes canadiens de naissance (Statistique Canada, 2006a). On note également des différences de revenu entre les femmes immigrantes mêmes. En effet, les recherches

¹⁴ Selon Statistiques Canada (2016), la population immigrante née en Asie (48 %) était supérieure à celle née en Europe (28 %).

¹⁵ En 2017, les femmes immigrantes présentaient des taux d'emploi plus faibles, tant par rapport à leurs homologues de sexe masculin que par rapport aux femmes nées au Canada (respectivement 72 %, 86,5 % et 82 %; Yssaad et Fields, 2018).

¹⁶ Selon les statistiques du Gouvernement du Québec (2018b), les taux de chômage indiquent que les femmes immigrantes présentent des taux plus élevés de chômage comparativement à la population féminine née au Canada (6,8 % contre 4,5 %), mais plus bas que la population des hommes immigrants (7,6 %).

montrent que les femmes provenant de certaines régions, notamment d'Amérique centrale, d'Asie et d'Afrique, ont un revenu annuel moyen moins élevé que les femmes originaires de certaines régions d'Europe et des États-Unis (Beaudoin, 2011).

1.5.2 Orientations, racisme et sexisme des politiques d'immigration au Canada

Les politiques d'immigration du Canada se caractérisent par le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Selon le dernier accord signé en 1991, Québec est la seule province à avoir le pouvoir exclusif de sélectionner les immigrants indépendants ainsi que les réfugiés et les personnes dans des situations semblables (Bhuyan, 2012). Bien que le gouvernement fédéral maintienne le contrôle de l'immigration, les politiques d'intégration des immigrants ont été transférées aux gouvernements provincial et municipal.

Certaines auteures, surtout féministes, soutiennent que les politiques d'immigration canadiennes ne sont pas neutres et objectives (Côté *et al.*, 2001; Crosby, 2006; Dobrowolsky, 2008). Historiquement, ces politiques ont été marquées par une volonté de maintenir une homogénéité raciale, privilégiant l'immigration de ressortissants blancs, surtout d'origine européenne et nord-américaine, discriminant de manière systémique les immigrants, en particulier chinois et noirs (Côté *et al.*, 2001; Crosby, 2006; Dobrowolsky, 2008; Knowles, 2000; Ng, 1998; Walton-Roberts, 2004). Les femmes immigrantes étaient traditionnellement admises comme accompagnatrices ou personnes placées sous la responsabilité d'un membre de la famille, surtout leur mari (Côté *et al.*, 2001; Dobrowolsky, 2008). Celles qui étaient arrivées au pays pour y travailler assuraient souvent un travail domestique et dépendaient de leur employeur. Les femmes racisées ne jouissaient pas des mêmes droits que les femmes blanches; elles étaient par exemple exclues des dispositions de la réunification familiale (Côté *et al.*, 2001).

Les transformations des politiques internationales génèrent aujourd'hui de nouveaux enjeux économiques et démographiques et elles favorisent des changements dans les politiques d'immigration des pays dits développés comme le Canada. En 1967, la politique d'immigration établit le système de pointage afin de sélectionner les immigrants indépendants sur la base de critères qui répondent aux besoins du marché du travail

(Knowles, 2000). Cette politique a interdit la discrimination fondée sur la race ou la nationalité, a élargi le concept de famille et a permis aux visiteurs de demander un statut d'immigrant. Ce système de points d'appréciation illustre l'orientation économique de la politique d'immigration (Ng, 1998).

Les modifications aux politiques d'immigration, dans le courant des années 1990, se sont inscrites dans un contexte néolibéral qui met l'accent sur le renforcement de l'économie du pays (Dobrowolsky, 2008). D'autres événements, en particulier les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, ont renforcé les discours portant sur les notions de risque et de sécurité, et ont favorisé la fermeture des frontières internationales (Abu-Laban, 2009; Crosby, 2006). Dans cette perspective, les étrangers sont associés à une mise en danger de la sécurité nationale. La législation antiterroriste, les lois et les règlements déjà adoptés en matière d'immigration contribuent à un renforcement du profilage racial et du racisme institutionnalisé (Crosby, 2006; Dobrowolsky, 2008).

L'orientation néolibérale valorise l'individualisme et la compétitivité et minimise le rôle de l'État. Les politiques néolibérales privilégient, directement et indirectement, un modèle d'immigrant masculin, chef de famille, autosuffisant et productif, ayant des ressources financières et la capacité de contribuer économiquement au développement de la nation (Dobrowolsky, 2008). Ce type de politiques est basé sur la catégorisation des personnes, laquelle fonctionne comme un instrument de contrôle limitant et restreignant les droits et les possibilités de ces personnes (Crosby, 2006). Cette catégorisation implique une hiérarchie faisant de certaines personnes des citoyens à part entière, et d'autres, des citoyens de seconde classe. Elle repose sur le statut permanent ou temporaire des migrants, sur les liens de dépendance (famille, employeur), sur le pays ou le continent d'origine et, enfin, sur l'appartenance à certains groupes dont les « minorités visibles ».

La catégorisation des personnes basée sur le concept de dépendance que l'on retrouve dans les politiques d'immigration a des conséquences différentes chez les femmes et les hommes. Les politiques d'immigration étant construites dans une perspective néolibérale que nous avons décrite, les femmes continuent d'assumer des rôles traditionnels et entreprennent des activités qui les désavantagent. Elles sont attachées à la sphère privée et sont responsables des soins fournis aux membres de la famille (Simon-Kumar, 2011). Bien que ces politiques

évitent de créer des catégories spéciales pour les femmes, elles renforcent le modèle de la famille patriarcale dans lequel l'homme est le chef (Boyd, 1997). De ce fait, elles favorisent l'immigration des hommes comme demandeurs principaux et pourvoyeurs, et présentent les femmes comme accompagnatrices et personnes dépendantes. Elles contribuent en cela à perpétuer les inégalités entre les hommes et les femmes (Boyd, 1997).

Au Canada, les femmes migrent en majorité pour accompagner leur famille et sont, en général, dépendantes économiquement d'une autre personne (CIC, 2010; Statistique Canada, 2006a). En 2009, les femmes représentaient 60 % des personnes ayant obtenu la résidence permanente grâce au regroupement familial, dans la sous-catégorie des conjoints et des partenaires¹⁷. Dans la catégorie des immigrants économiques, les femmes étaient majoritairement des personnes à charge (57 %, contre 43 % des hommes) et, dans une moindre mesure, demandeuses principales (35 %, contre 65 % d'hommes, CIC, 2010)¹⁸.

Ces chiffres montrent qu'il y a un pourcentage plus élevé de femmes immigrantes en situation de dépendance que d'hommes. Cela peut constituer un avantage pour certaines et une contrainte pour d'autres. Le lien de dépendance peut par exemple faciliter l'immigration au Canada pour les femmes qui ne satisfont pas aux critères de sélection des immigrantes indépendantes. Les femmes qui sont dans une relation harmonieuse vont également bénéficier du soutien économique et légal de leur conjoint afin de s'établir dans la nouvelle société (Shepard, 2001). Par contre, pour celles qui se trouvent dans des relations caractérisées par le contrôle et la violence, ce même lien de dépendance peut déclencher ou augmenter les dynamiques de subordination des femmes à l'autorité maritale. Dans ce cas, la dépendance économique et légale est utilisée par les conjoints comme un instrument de contrôle et conduit à augmenter la vulnérabilité des femmes à la violence conjugale (Coté *et al.*, 2001).

¹⁷ En 2016, les femmes représentaient 59 % des personnes ayant obtenu la résidence permanente grâce au regroupement familial, dans la sous-catégorie des conjoints et des partenaires (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2016).

¹⁸ En 2016, dans la catégorie des immigrants économiques, les femmes représentaient 49 %, contre 51 % des hommes (IRCC, 2016). Selon Citoyenneté et Immigration Canada (2014), dans la catégorie des immigrants économiques, les femmes étaient majoritairement des personnes à charge (56 % de femmes contre 44 % d'hommes) et, dans une moindre mesure, les demandeuses principales (45 % de femmes contre 55 % d'hommes).

1.5.3 Statut d'immigration précaire et violence structurelle

Différents auteurs ont dénoncé la contribution de l'État canadien à la vulnérabilisation des femmes immigrantes à la violence conjugale, notamment pour celles ayant un statut d'immigration précaire (Alaggia *et al.*, 2009; Bhuyan et Smith-Carrier, 2010; Côté *et al.*, 2001; Merali, 2009; Miedema et Wachholz, 1998; Mosher, 2009; Osmani, 2002). Ce statut est caractérisé par une incertitude pour la femme quant à la possibilité de rester dans le pays de manière permanente, et il alimente la crainte d'être expulsée du pays de manière temporaire ou définitive. Il renforce la position de dépendance face à un membre de la famille, un employeur ou un conjoint et offre des droits sociaux limités, restreignant l'accès aux services et aux programmes sociaux : logement social, soins de santé, assistance sociale, etc. (Bhuyan et Smith-Carrier, 2010; Oxman-Martinez, Haley, Lach, Khanlou, Weerasinghe et Agnew, 2005).

Des recherches quantitatives et qualitatives menées aux États-Unis et au Canada ont montré que le statut d'immigration est utilisé comme moyen de contrôle et comme une forme de violence des hommes sur les femmes, cette violence prenant plusieurs formes : menace d'expulsion sans les enfants, menace d'arrêter le processus de parrainage et menace de dénonciation aux services sociaux pour maltraitance envers les enfants (Alaggia *et al.*, 2009; Côté *et al.*, 2001; Crandhall *et al.*, 2005; Merali, 2009; Miedema et Wachholz, 1998; Oxman-Martinez et Krane, 2005; Raj et Silverman, 2003; Smith, 2004). Les femmes immigrantes, dans cette situation, craignent d'être déportées par les services d'immigration si elles dénoncent la violence.

Certaines pratiques d'immigration comme le parrainage peuvent donc alimenter une forme de violence structurelle. Le parrainage place en effet les femmes dans une position d'inégalité de pouvoir et de dépendance envers leur conjoint (Alaggia *et al.* 2009; Bhuyan et Smith-Carrier, 2010; Côté *et al.*, 2001; Merali, 2009; Miedema et Wachholz, 1998). Elles se trouvent souvent aux prises avec plusieurs oppressions concomitantes : outre leur statut d'immigration précaire ou leur absence de statut, elles ne maîtrisent pas toujours une langue officielle et méconnaissent leurs droits. Cette situation peut amplifier les obstacles dans la recherche d'aide chez les femmes parrainées par des conjoints ayant des comportements violents (Côté *et al.*, 2001). Dans ce cas-là, le contrôle et le pouvoir des conjoints sont

potentiellement renforcés par l'action ou l'inaction de l'État (Mosher, 2009). Certains hommes manipulent le système étatique pour augmenter leur pouvoir, et le système de parrainage renforce alors leur pouvoir.

1.5.4 Caractéristiques des politiques de parrainage

La politique d'immigration sur le parrainage permet aux époux, aux épouses et aux conjoints et conjointes de fait, de même qu'aux citoyens et aux résidents permanents du Canada, de déposer une demande de résidence permanente pour une personne parrainée, depuis l'extérieur ou depuis le Canada. Le parrainage est un engagement obligatoire de trois ans entre le répondant (« parrain ») et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ou le Gouvernement du Québec. Selon cet accord, « les répondants (et cosignataires) promettent de subvenir aux besoins fondamentaux de la personne parrainée à partir du jour de son arrivée au Canada jusqu'à l'expiration de la période de l'engagement » (CIC, 2009a : 19). Le répondant est également responsable de donner toute l'information nécessaire pour faciliter l'intégration. Pour sa part, la personne parrainée s'engage à s'efforcer de subvenir à ses propres besoins fondamentaux et à ceux des membres de sa famille (CIC, 2009a : 20). Avec cette politique, l'État évite d'assumer les problèmes liés à l'intégration des immigrants à la nouvelle société (Boyd, 1997), sauf dans certains cas, en particulier ceux des femmes parrainées victimes de violence conjugale dont la résidence permanente a été autorisée. Si la femme demande l'aide sociale pendant sa période de parrainage, le parrain devra rembourser les sommes allouées par celle-ci (CIC, 2009a). Selon Côté *et al.* (2001), l'État se montre plus soucieux d'éviter que la femme soit une charge publique que d'assurer son bien-être.

Depuis février 2005, la demande de parrainage peut être présentée au Canada, même si les époux, épouses et conjoints, conjointes sont sans statut légal dans le pays. Toutefois, la personne parrainée ne peut pas travailler ni étudier, et elle risque l'expulsion à tout moment. Si elle quitte le pays avant que la demande de résidence ne soit approuvée, elle risque de ne pas pouvoir revenir (ou rentrer) au Canada. Les femmes ayant fait une demande de parrainage au Canada et qui sont en attente d'une réponse courent également le risque de voir leur demande de parrainage annulée. Le parrain a en effet la possibilité de retirer son engagement pendant le traitement de la demande, c'est-à-dire avant qu'une décision finale ne soit rendue (CIC, 2009a; Merali, 2009; Mosher, 2009). Les femmes dont le permis temporaire est arrivé

à terme devront faire une demande de visa temporaire pour ne pas rester dans une situation irrégulière ou sans statut.

Si la demande de résidence permanente est en traitement ou si elle a été annulée, la femme peut présenter, depuis le Canada, une demande de résidence permanente pour des circonstances d'ordre humanitaire (CIC, 2009b)¹⁹. Bien que la violence conjugale fasse partie de ces circonstances, l'évaluation considère l'ensemble de toutes les circonstances d'ordre humanitaire présentes dans la vie de la femme, dont son établissement au Canada, ses liens avec le Canada, l'intérêt supérieur de tout enfant touché par sa demande, certains facteurs liés à son pays d'origine (les possibilités économiques, le climat, etc.), certains critères relatifs à la santé et à la violence familiale, les conséquences de la séparation avec des membres de la parenté, l'incapacité à quitter le Canada, ou toute autre circonstance que la femme veut faire évaluer (CIC, 2009b : 13). Selon Citoyenneté et Immigration Canada (2009b : 12) :

Une évaluation des circonstances d'ordre humanitaire favorable est une réponse exceptionnelle à un ensemble particulier de circonstances. Cette évaluation est plus complexe et plus subjective que la plupart des autres évaluations en matière d'immigration parce que les agents utilisent leur discrétion pour évaluer les circonstances particulières dans lesquelles se trouve le demandeur.

Les femmes devront prouver qu'elles ont des raisons suffisantes pour ne pas sortir du pays. Dans la première étape du traitement, « l'agent est d'avis qu'il y a des circonstances d'ordre humanitaire suffisantes dans un cas donné » (CIC, 2009b : 14). À la suite de cette étape, la personne a l'autorisation de faire une demande de résidence permanente depuis le Canada (CIC, 2009b). Jusqu'à ce que la demande de résidence pour des motifs humanitaires soit évaluée comme favorable dans la première étape du traitement, la femme n'est pas autorisée à demander un permis de travail ou d'études et elle n'a pas droit au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI; CIC, 2009b). Durant cette période d'attente, ses droits sociaux sont limités. Si la demande est rejetée, elle ne peut pas la porter en appel et les frais ne sont pas

¹⁹ Depuis juillet 2019, une nouvelle mesure protège les FIVVC se trouvant sans statut au Canada. Les femmes victimes de violence familiale peuvent demander un permis de séjour temporaire. Cette mesure permet aux femmes d'avoir un permis de travail et l'accès à une assurance maladie au titre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Les FIVVC faisant cette demande pourront faire par la suite une demande de résidence permanente pour des motifs humanitaires (Gouvernement du Canada, 2019).

remboursables. Ainsi, « une évaluation défavorable à l'étape 1 est une décision définitive » (CIC, 2009b : 50). Ce n'est qu'après une évaluation favorable à la première étape que le traitement de la demande de résidence permanente débute (CIC, 2009b). Par conséquent, le processus de demande de résidence permanente pour motifs d'ordre humanitaire est insurmontable et inaccessible pour certaines femmes, surtout celles sans ressources économiques (Alaggia *et al.*, 2009).

Afin d'avoir la résidence permanente, elles devront satisfaire toutes les autres conditions exigées par la Loi de l'immigration et la protection de réfugiés (LIPR). Ces critères sont contradictoires avec la situation dans laquelle se trouvent ces femmes du fait de la violence conjugale et des conditions liées à leur statut d'immigration. Le degré d'établissement dans le pays et l'autonomie financière requis afin d'obtenir la résidence permanente au Canada sont en effet des exigences très difficiles à satisfaire pour ces femmes, et ce, à cause du contrôle et de l'isolement exercés par le conjoint violent (Alaggia *et al.*, 2009; Côté *et al.*, 2001; Mosher, 2009). Le fait que certaines d'entre elles n'ont pas l'autorisation légale de travailler aggrave leur situation. Les femmes qui ont eu besoin de toucher des prestations d'aide sociale pourraient voir leur demande de résidence permanente refusée en raison de motifs financiers.

Par ailleurs, celles qui demandent le statut de réfugiée pourront avoir des difficultés pour obtenir leur résidence permanente si leur demande s'appuie sur la situation de leur conjoint. Ces femmes doivent séparer leur demande de celle de leur conjoint, en mentionnant comme cause la violence conjugale et en demandant protection pour ce motif. Si la demande est refusée, elles peuvent avoir recours à la demande de résidence pour motifs d'ordre humanitaire.

Les nouvelles dispositions mises en place le 26 octobre 2012 sont susceptibles d'aggraver la situation des femmes parrainées, surtout celles qui ne parlent pas une langue officielle, qui ne connaissent pas leurs droits et qui se trouvent déjà dans une relation d'inégalité de pouvoir par rapport à leur conjoint. La résidence permanente des conjoints, époux et épouses parrainés est en effet conditionnelle à la cohabitation, pendant deux ans, avec leur répondant,

à compter de la date d'obtention de la résidence permanente (CIC, 2012)²⁰. Pour les femmes qui déposent leur demande de résidence permanente par parrainage au Canada, ces deux ans de cohabitation s'ajoutent alors au délai de traitement, qui prend déjà plus d'une année. Bien que les droits des femmes parrainées soient alors les mêmes que ceux des femmes ayant reçu leur résidence permanente de manière indépendante, si la femme quitte la relation, elle court le risque de perdre son statut et de mettre en échec le parrainage des autres membres de sa famille. Bien que les femmes victimes de violence conjugale puissent demander une dispense de l'application de cette condition en tout temps (CIC, 2012), il y a plusieurs raisons qui rendent difficile le dévoilement de la violence. Le gouvernement du Canada (CIC, 2012) identifie les raisons suivantes :

Les victimes peuvent éprouver de la difficulté à parler à des personnes, ou craindre pour la sécurité de leurs enfants. Elles peuvent rencontrer des obstacles linguistiques, des contraintes religieuses ou culturelles ou être préoccupées par l'honneur de leur famille. Elles ont peut-être besoin d'être davantage informées au sujet de leurs droits en vertu des lois canadiennes, et de savoir que la violence est un crime.

En outre, certaines formes de violence conjugale sont difficiles à prouver et le fait qu'elles ne soient pas reconnues comme criminelles alourdit les procédures. Plusieurs femmes endurent donc la relation de violence afin d'éviter de perdre leur résidence permanente (Mosher, 2009).

1.6 Réponses sociales au problème de violence conjugale chez les femmes immigrantes

Les Plans d'action gouvernementaux 2004-2009 et 2012-2017 en matière de violence conjugale incluent des mesures qui favorisent l'accès des personnes immigrantes aux différents services offerts (Gouvernement du Québec, 2004, 2012). L'augmentation du financement des organismes communautaires, notamment les maisons d'hébergement, a eu des effets positifs sur l'adaptation des services à cette population (Rinfret-Raynor *et al.*,

²⁰ Le 28 avril 2017, le gouvernement du Canada a éliminé la résidence permanente conditionnelle, en respectant son engagement envers l'égalité entre les sexes et la lutte contre la violence fondée sur le sexe (Gouvernement du Canada, 2017). Cependant, d'autres contraintes déjà mentionnées dans cet article continuent de mettre à risque les femmes en processus de parrainage.

2010). L'embauche d'intervenantes bilingues ou multilingues et d'interprètes en est un exemple.

Depuis les années 1970, les mouvements de femmes ont joué un rôle important dans la défense des droits des femmes immigrantes. Le travail de concertation des groupes de femmes, surtout féministes, a apporté des changements aux politiques d'immigration sur le parrainage afin de réduire la vulnérabilité des femmes immigrantes à la violence conjugale. Ainsi, la durée du parrainage est passée de dix à trois ans. L'histoire criminelle ou l'histoire de violence conjugale d'un requérant constitue désormais un obstacle au parrainage de conjointes étrangères. Certaines informations sur les droits de la femme parrainée sont ajoutées aux contrats de parrainage, par exemple, l'impossibilité pour le requérant d'expulser sa femme du Canada et le droit de cette dernière à solliciter l'aide sociale en cas de violence conjugale (Merali, 2009; Osmani, 2002; Walton-Roberts, 2004). Toutefois, plusieurs auteures continuent de dénoncer l'utilisation de la dépendance légale et économique des femmes comme forme de contrôle (Osmani, 2002; Merali, 2009; Walton-Roberts, 2004).

Les intervenants sociaux, notamment les intervenantes en maison d'hébergement, utilisent des stratégies afin de contourner le système et de défendre les droits des femmes victimes de violence conjugale. La négociation des droits des femmes auprès des différents niveaux du gouvernement (fédéral, provincial et municipal) est une pratique courante (Bhuyan, 2012). Différentes stratégies sont utilisées à cette fin, comme l'appel aux structures légales veillant aux droits des personnes (la Charte des droits et libertés et les conventions internationales) ainsi qu'au pouvoir discrétionnaire des différents gestionnaires des programmes et services des gouvernements fédéral et provincial.

1.7 Conclusion

Les femmes immigrantes victimes de violence conjugale se trouvent au cœur des différents discours qui les placent en situation de vulnérabilité et qui rendent difficile la prise de décision à laquelle elles doivent en venir pour échapper à cette violence. Citons par exemple le discours de risque véhiculé par l'État sur les immigrants (risque de terrorisme, de fraude et de fardeau), le discours de racisme et de discrimination véhiculé par la société et le discours sur la représentation sociale de la famille comme une sphère privée et sécuritaire.

Bien que le gouvernement du Canada reconnaisse la vulnérabilité des femmes immigrantes à la violence conjugale, les mesures adoptées afin de les protéger n'aident pas toutes les femmes, en particulier celles qui se trouvent en situation de grande vulnérabilité. Le climat néolibéral que connaît actuellement le Canada engendre de nombreuses transformations sociales, dont la réduction des dépenses (réduction et privatisation de certains services et programmes sociaux) et l'augmentation de la sévérité des mesures d'immigration liées au risque présumé de terrorisme. Ces mesures sont susceptibles de nuire à la protection des femmes victimes de violence conjugale (Bhuyan, 2008).

Certaines femmes immigrantes qui demandent la protection en cas de violence conjugale n'entrent pas dans le modèle de la « bonne victime », à savoir : mariée de bonne foi, sans passé criminel, sans problème avec la cour jeunesse, et prête à déposer une plainte contre son agresseur (Bhuyan, 2008). D'autres ne correspondent pas au modèle de « l'immigrante idéale », laquelle parle une des langues officielles, a un revenu ou des ressources financières suffisantes et est intégrée à la nouvelle société. Les femmes immigrantes en situation précaire se retrouvent face à un dilemme : être pénalisées en restant avec leur conjoint, et ainsi exposer leurs enfants à la violence conjugale, ou être pénalisées en quittant leur conjoint, et ainsi exposer leurs enfants à la pauvreté (Mosher, 2009).

La participation des groupes de femmes, spécialement des intervenantes qui travaillent auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale, est décisive pour assurer la défense des droits des femmes. Or, la conjoncture politique du manque de financement des groupes de défense des droits des femmes rend la tâche difficile. Les intervenantes doivent s'adapter aux changements provoqués par cette situation afin de répondre aux besoins des femmes et à la transformation des politiques. La reconnaissance de la violence conjugale comme un problème de société par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que l'expertise des groupes féministes sur le terrain donnent de l'espoir à la recherche d'autres options qui amélioreront l'aide aux femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

Chapitre 2 – The discourse of Quebec’s shelter workers regarding immigrant women victims of domestic violence: an intersectional analysis

2.1 Abstract

The goal of this article is to shed light on the way in which shelter workers working with immigrant women victims of domestic violence analyzed the experiences, needs, and oppression to which the latter were subjected. The study data were collected in five focus groups comprising 33 shelter workers working in women’s shelters for victims of domestic violence in the Province of Quebec, Canada. An intersectional perspective was used for the analysis approach. This study made it possible to see to what extent the shelter workers’ discourse allows or doesn’t allow to identify the multiple forms of oppression that were intertwined in these women’s lives.

Keywords: domestic violence, immigrant women, intersectional perspective, shelter workers

2.2 Résumé

Cet article a pour objectif de mettre en lumière la manière dont les intervenantes œuvrant auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale analysent les vécus, les besoins et les oppressions de ces femmes. Les données de cette étude ont été collectées par le biais de cinq groupes focalisés réunissant 33 intervenantes issues de maisons d’hébergement pour femmes violentées dans quatre régions du Québec, au Canada. La perspective intersectionnelle est utilisée comme cadre d’analyse. Cette étude permet de voir à quel point les discours des intervenantes permettent ou non d’identifier les oppressions multiples qui se croisent dans le vécu de ces femmes.

Mots clés : violence conjugale, femmes immigrantes, perspective intersectionnelle, intervenantes des maisons d’hébergement

2.3 Introduction

In Canada, statistics reveal that, in 2014, women were two times more likely than men to be victims of the most severe types of violence (sexual aggression, beatings, strangling, threats with a weapon) committed by their intimate partner (Burczycka, 2016). As concerns the prevalence of domestic violence in immigrant women, the available data are limited. The General Social Survey (GSS) for 2014 does not help to draw a specific portrait of victimization in these women as it looks at the overall Canadian population and does not take into account the linguistic barriers these women must deal with (Sinha, 2013). The fact that the GSS is conducted solely in Canada's two official languages can lead to an underestimation of domestic violence in immigrant women. The last two occurrences of this survey (2009 and 2014) showed a domestic violence rate that was lower among immigrant women than in Canadian women (Sinha, 2013; Burczycka, 2016).

Nonetheless, several studies conducted in the United States and Canada among immigrant women of diverse origins pointed to a lack of knowledge of the official languages as yet another challenge that these women had to confront. Added to this challenge are the lack of knowledge of one's rights and services, and the difficulty of accessing services due to a precarious immigration status, which further complicates requests for help in leaving a violent relationship (Alaggia *et al.*, 2009; Bhuyan & Velagapudi, 2013; Côté *et al.*, 2001; Erez *et al.*, 2009; Pearce & Sokoloff, 2013; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). Asking for help can involve sizable risks which go beyond reprisals by the aggressor, such as being deported from the country, losing custody of the children, or being rejected by their community, which for many immigrant women constitutes their main social network (Côté *et al.*, 2001; Ingram *et al.* 2010; Oxman-Martinez & Krane, 2005).

Faced with the overarching problem of domestic violence, several Canadian social institutions are trying to find solutions. In 2014, 627 shelters, of which 135 were in the Province of Quebec, provided services for women who were domestic violence victims (Beattie & Hutchins, 2015). The *Regroupement de maisons pour femmes victimes de violence conjugale* (RMFVVC) and the *Fédération de maisons d'hébergement pour femmes* (FMHF) noted an increase in the percentage of immigrant women in their services (FMHF, 2015;

RMFVVC, 2014). They went from 13% in 2006–2007 to 21.5% in 2013–2014 (FMHF, 2015). The profile of these women in the shelters varies considerably with regard to the country of origin, immigration status, and language spoken (FMHF, 2015). According to the FMHF (2015), 22% of their immigrant clientele does not master French or English and 29% of this clientele has a precarious immigration status (i.e., 1. with sponsorship, 2. with pending sponsorship, or 3. without immigration status).

The complex situation of IWVDV naturally raises the question of how best to work with them. The first question to be asked concerning intervention is: how do the shelter workers perceive their clients' experiences and needs? Studies examining the viewpoints of shelter workers regarding domestic violence in these women's lives point to multiple forms of oppression (Bhuyan & Vegalapudi, 2013; Corbeil, Harper, Marchand, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes & Le Gresley, 2018; Light, 2007; Oxman-Martinez & Krane, 2005; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). However, few studies have explored the usefulness of the intersectional perspective (IP) in analyzing domestic violence and working with immigrant women (Corbeil *et al.*, 2018; Oxman-Martinez & Krane, 2005). The goal of our research was thus to understand the shelter workers' discourse regarding IWVDV by adopting an IP. This approach was used here to identify the extent to which the shelter workers' discourse shed light on the multiple forms of oppression in these women's lives. The shelter workers' perspective turned out to be essential to better understand the choices and decisions made in their work with immigrant women. The results of our research highlighted the shelter workers' representation of the women they worked with, allowing us to identify the challenges they encountered in their practice. This was very useful in identifying intervention styles and, ultimately, better serving the concerned populations. This article presents the results for the shelter workers' viewpoints on the experiences and needs of immigrant women and the oppression to which they were subjected using an IP.

2.4 Intersectional feminism

The present study used intersectional feminism to analyze shelter workers' viewpoints on the situations of IWVDV. This perspective emerged from black women's struggles and social movements in the United States and England in the 1970^s and 1980^s, some of whom criticized

the feminist majority's discourse, which excluded the experiences of women of color (Crenshaw & Bonis, 2005). The advocates of this movement based their thinking and activism on Adrienne Rich's (1979) critique of what she called *white solipsism*, a view according to which the experiences of white bourgeois women are universal and domination is primarily a question of gender. The IP casts doubt on "women" as an essential category by emphasizing the differences between women themselves (Anthias, 2011; Juteau, 2010), their social positions being quite diversified. The interaction of various power struggles linked to diverse categories of difference (e.g., gender, "race", social class) and to the values associated with these categories is used to place people in hierarchies, in qualitatively and quantitatively different social positions (Crenshaw & Bonis, 2005; Davis, 2008; Oxman-Martinez & Krane, 2005). In the case of immigrant women, certain policies such as sponsorship can reinforce patriarchal values and limit women's access to programs and services (Bhuyan & Velagapudi, 2013).

2.5 Methodology

The present study adopted a qualitative, exploratory approach which is quite useful when research studies focus, as is the case here, on the viewpoints of social actors regarding complex social phenomena (Mayer & Deslauriers, 2000). Thirty-three service providers working in women's shelters for victims of domestic violence participated in this project. At the time our research was conducted, the shelter workers were working in one or another of the four regions of the Province of Quebec with the highest proportions of immigrants (Government of Quebec, 2014), namely Montreal, Quebec City, Sherbrooke, and Gatineau.

The sampling strategy allowed us to conduct purposive sampling using the principle of internal diversification (Ouellet & Saint-Jacques, 2000). The sample was thus both homogeneous and heterogeneous. It was homogeneous because it only included shelter workers working in women's shelters who had at least one year of intervention experience. And it was heterogeneous because these shelter workers came from the four regions in the Province of Quebec with the most immigrants, they worked in shelters that were specialized or not in intervention with immigrant women, and they were themselves immigrants (30%) or non-immigrants (70%).

Participants were recruited with the help of the RMFVVC, the FMHF, and the *Alliance des maisons d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté de la région de la Capitale-Nationale* (the alliance of shelters for women victims of domestic violence and those in difficulty). Data collection was conducted from November 2012 to April 2013 through semi-structured, focus group interviews based on an interview guide and a vignette. Focus groups are recommended for exploratory research when there is a lack of information on a subject. The intention is to encourage a discussion that fosters the emergence of different opinions, the exploration of subjective viewpoints, and the collective construction of the subject in question. Focus groups allowed us, in a short period of time, to hear different people's opinions and highlight the similarities and differences of their opinions (Yegidis & Weinbach, 2006). According to Wilkinson (1999), this method is used in feminist research because it makes it possible to study a question in a relatively natural social context in which people interact with and influence each other. This method fosters a type of communication that people are accustomed to using in their daily lives. It is similar to and consistent with the way shelter workers work on a daily basis.

A vignette²¹ was used to explore the professional practices that involve the clinical evaluation of a situation. Vignettes facilitate decision-making and the subsequent clinical actions (Hughes & Huby, 2002). A vignette was created based on the current literature on IWVDV, and then was further refined with the help of four experts (two shelter workers and two researchers) specialized in the field. This method makes it possible to take into account the complexity of certain situations, such as that under study here. Validated by the consulted experts, the vignette was then presented at the start of the focus group meetings in order to begin discussing the fictive but very realistic situation of an IWVDV. The interview guide then allowed us to explore similarities and differences between this situation and those of other immigrant women whom the shelter workers worked with. The following subthemes were addressed with the shelter workers: their explanation of the violence experienced by the immigrant women, the characteristics of the situations they met in their practice, and the

²¹ See vignette in the appendices section.

perceived links between the different elements of these situations. A sociodemographic questionnaire was also filled out after the group meeting.

The focus group meetings were transcribed in their entirety and evaluated with thematic content analysis (L'Écuyer, 1990) using NVivo software. The coding and classification step used a mixed approach (L'Écuyer, 1990). A general coding grid was developed based on the research objectives and the intersectional theoretical framework. Other subcategories emerged from the collected data.

2.6 Results

The data analysis allowed us to determine that the shelter workers held two types of discourse about the immigrant women's domestic violence experiences. The results were organized around two coexisting discourses—homogeneity and heterogeneity—concerning domestic violence. The first discourse tended to homogenize their experiences. This was particularly the case in discussion groups when the shelter workers had to speak about their practices with immigrant women. However, this discourse quickly made room for another discourse which emphasized the heterogeneous oppression that these women were subjected to in their country of origin and host country, an oppression that the shelter workers perceived as being more complex. These complex and heterogeneous experiences would seem to indicate that these immigrant women had specific needs related to their immigration situation and to their numerous differences. In the following sections, we will present how these two discourses²² took concrete form.

2.6.1 A discourse on the homogeneity of the immigrant women's experiences

The first discourse erased the frontiers between women of diverse origins and those from Quebec. For certain shelter workers, the explanation for domestic violence and its emotional aspects (pain, suffering, fear, powerlessness) and cognitive aspects (trivialization) were the same for all women. Here are some examples that are characteristic of this first discourse²³:

²² These two discourses were often defended by the same shelter's workers.

²³ In order to protect their confidentiality, the names of the shelter workers quoted here have been changed. When the shelter workers are immigrants, this is indicated. For further reasons of confidentiality, no other information about these women (geographical region, age, etc.) is reported.

I don't think the way we explain violence is any different for a woman who comes from another country. It takes on the same shape. Violence is not a question of country or culture... They suffer... I think all these women suffer, they feel pain... They feel powerless. (Barbara)

They [referring to immigrant women] aren't any different from women from here. You know, Quebecers, they trivialize what they are going through just as often, and they aren't able to distinguish between the different forms of violence they go through... (Suzanne)

As regards the needs of immigrant women, some shelter workers considered that women who are domestic violence victims have basically the same needs, with the exception of the immigration process.

That's the extra part [referring to the immigration process], and after that, they have the same types of needs. (Camille, immigrant shelter worker)

The marginalization and exclusion experiences related to immigration, sexual orientation, social class (poverty), drug and alcohol use, and violent sexual experiences were more similar than they were different among some Quebec women and the immigrant women.

I'd say that there are similarities between immigrant women, prostitutes, and lesbians. They're not in the "normal" category... They don't always have a social network, they don't know how it works for normal people, there are certain similarities there. (Julia, immigrant shelter worker)

In short, there were two types of similarity that went beyond immigration: those related to being a woman and experiencing violence, and those related to exclusion.

2.6.2 A discourse on the heterogeneity of the immigrant women's experiences

A second discourse opposed the notion of homogeneous experiences in IWVDV. It put the emphasis on the oppression which shaped the women's experiences and influenced their reactions to domestic violence. The shelter workers' discourse showed how the cultural and structural obstacles and the women's social position in their home and host countries put them in advantageous or disadvantageous positions not only with respect to other women, but also with shelter workers.

2.6.2.1 Women's experiences in their country of origin: cultural and structural obstacles

Some of the shelter workers we met with in this study explained domestic violence trivialization and tolerance among immigrant women by way of the victimization and multiple forms of oppression that these women experienced in their country of origin. Some shelter workers mentioned aspects that they thought were cultural, to explain how women who came from countries or cultures that do not recognize domestic violence as a social problem were able to normalize and tolerate violence.

I would say that there is also a cultural part... I've worked with African women who have often told me that, for them, it was normal in their country to see a man beating his wife to punish her or to control her. And I think that that's a vulnerability factor because now it's going to take more time for them to say, "Hey, that's violence!" because, in their culture, people tend to see it as normal. (Danielle)

These shelter workers considered that a strong patriarchal discourse stating that men had more rights than women was deeply embedded in the social structures in the country of origin (policies, laws, institutions, and services). The shelter workers mentioned that the immigrant women found it difficult to ask for help in general in the host country due to the low level of consideration that was given to this problem in their country of origin. This observation was additionally based on the lack of protection that was provided to victims of violence.

Well, when somebody comes from another country where you can't trust the police because they are on the men's side, well women don't have any rights... So if we say to them, "Well, let's call the police," they will respond, "No, no, no, there's no way I'm calling the police." (Maggie)

For other shelter workers, social and political violence in the country of origin fostered, in some women, the trivialization of violence and an increase in their tolerance level.

I understand the tolerance level for violence these people build. Because they've lived in places where there has been war, where there has been tortured, where they ate once a day, whatever they found to eat... So when people say to me, "If your husband slaps you, that's violence." Well, the violence I knew was a bomb exploding in the house next door. That's social and political violence. (Jimena, immigrant shelter worker)

2.6.2.2 Women's experiences in the host country: structural obstacles as sources of oppression

The shelter workers identified structural obstacles in the host country that explained why, in their opinion, women were still in violent relationships where it was difficult to ask for help. The difficulty in mastering the official language²⁴ was closely tied to the isolation imposed by the partner and to the women's immigration status. This situation contributed to a social exclusion that facilitated the continuation of violence. Indeed, the intersection of different forms of oppression kept women from becoming fully independent and likewise complicated their access to information and services.

Well, there's obviously an interaction between her husband keeping her very isolated and her level of independence and progress in the immigration process. There are women who have been here for eight years and they don't speak a word of French. Their husbands have never accepted that they take French lessons. The combination of domestic violence and immigration maintains the women's isolation and hinders their independence. (Andrée)

For women who do not take French courses because they already speak French, they also lose the possibility to get to know Quebec's laws, regulations, services, and resources. In the case of private sponsorship, the women are even more vulnerable because they have no contact with the system as such [all the group participants agree]. (Mina, immigrant shelter worker)

Most of the shelter workers met with in our study identified the women's immigration status as a key element in whether or not they decided to leave a violent relationship. According to some, a precarious status such as sponsorship could exclude women from programs and services (e.g., psychosocial, health), create or accentuate their dependence on their partner, and dissuade women from asking for help out of fear of being deported or losing custody of their children.

In the case of some women—but not all—the sponsorship situation can make them dependent on their husband. He's the one sponsoring her here, and he's the only support person in the immediate family. (Murielle)

²⁴ French is the official language of the Province of Quebec.

Sponsored women won't ask for social assistance because they've been warned that, since they are sponsored, they shouldn't be asking for it. We see a lot of women who straight out refuse to ask for it because they are afraid of their husband's reaction. (Ann)

In the following example, the factors gender, immigration, and motherhood mutually influenced and combined with each other to accentuate the women's vulnerability as perceived by the shelter workers.

Immigration is an extremely important aspect. Because it plays a big role in the decision she's going to have to make. For years, her husband has been telling her, "Okay, it's over, I'll send you back and I'll keep the children." (Gabrielle)

From the shelter workers' viewpoint, the structural oppression that the immigrants encountered outside the home—namely racism, discrimination, social exclusion, and the difficulty of having their diplomas accepted—was often perceived by the immigrant women as being worse than what happened at home. This perception influenced their decision when it came time to leave a violent relationship.

There's racism, discrimination ... it's difficult to have their diplomas accepted. They're all a form of oppression. In these cases, you get the impression that these people have to put up with all that outside of their homes... It can be difficult to convince them that the oppression they're subjected to at home is worse. (Juliette)

2.6.2.3 Beyond borders: the intersection of values, beliefs, and social categories

The shelter workers identified aspects that were woven into the structural context of the women's country of origin and then shaped by the new structures of the host country. These aspects were important to consider when there was a question of intervening in the women's domestic violence situation. They included a patriarchal vision of the family, the place held by the women's home country community, religious beliefs, and the women's positions based on elements such as social differences.

The shelter workers' discourse showed they were capable of identifying the patriarchal structure in male-female relationships. The role of the family in the immigrant women's decision-making process regarding domestic violence was a subject that came up in most of the shelter workers' discourse. The majority of the shelter workers perceived the immigrant

women's families as being patriarchal in nature (regarding roles, hierarchies, family functioning, etc.), that is to say, that the men had greater privileges than did the women. The following extract is an example of the shelter workers' discourse on the role that the men and women in the families played in the women's decision to remain in a violent relationship.

She can be as determined as possible, she can negotiate with her mother, but she cannot negotiate with her father. Because the patriarch's role, the father's role in the family, is like a god's. [...] When she starts the proceedings [separation or divorce], her mother will try to convince her, "Yes, I understand, but give him a chance." To get her to come back, the husband doesn't negotiate with her, he negotiates with her family. [...] The mother negotiates, the aunts negotiate, the sisters negotiate, the father stays in the background. When they see that it's not working, the father picks up the phone and orders her, "Return to your husband." And she packs up her bags and returns to her husband." (Janet, immigrant shelter worker)

As regards the women's religious beliefs, some shelter workers considered that religion encouraged a more patriarchal view of the couple, a tolerance for violence, and a more passive position for women.

You know, religion can be unhealthy. There are religions in which domestic violence is acceptable, where men have the power. I often see women where the religious community, especially the pastor, plays a big role... [The shelter worker talks as if she is an immigrant woman], "I'm going to talk with the pastor, and then, depending on what he says, I'll make a decision about divorcing." A pastor will often not acknowledge domestic violence. He sees it as a misunderstanding between the man and wife or a difficult moment. Well, you know, the reality of their situations is pretty different. (Nancy)

For certain shelter workers, the cultural community that women belong to is restrictive and oppressive, even though the community is the only safe place to which some women can turn to deal with the systematic discrimination of the host country. Women might even be excluded from their community after a separation.

Of course there is lots of discrimination. Their community is the only place where they can feel comfortable because they are isolated from the rest of the society. If you leave your husband, you leave the community in a certain way. You have no more support, and the friends you thought were real friends are no longer there. When all is said and done, those people form a whole, a community. It's the tie that binds you, the cord that attaches you to your home country. (Janet, immigrant shelter worker)

The intersection of the social categories women belong to (being a woman, mother, black) emerged in the shelter workers' discussions about requests for assistance and decisions on whether or not to leave a violent relationship.

She's already marginalized because one, she's a woman, two, she's a mother, and three, she's black. Racism in society can take the form of "I don't want to leave my husband because I'm not a white woman with society on my side; I'm a black woman. So I'm going to stay with my husband because he's my only support person. If I leave my husband, my community won't support me anymore because divorce is not acceptable." (Megane)

The women's social position in their country of origin was another element to consider. According to some shelter workers, the women's education level often determined whether or not they made requests for assistance in the host country.

They [speaking about Afghan immigrant women] won't come [to shelters] if they're not educated women who have come by way of Iraq. If they're not educated, you won't see them here. (Mina, immigrant shelter worker)¹

2.7 Discussion

Our research results allowed us to identify the cohabitation of two types of discourse that acknowledged the homogeneity and heterogeneity of the "women" category, whether or not they were immigrants. The discussion of the cohabitation of these two discourses by certain feminist authors occurs more at the theoretical than the practical level (Juteau, 2010; Lepinard, 2005). The research results indicated the impossibility of disassociating the two discourses and the importance of recognizing their complementarity. In the present section, we will analyze each discourse separately with the goal of showing the benefits of their cohabitation in the analysis of an intervention with IWVDV, as each of these two discourses is incomplete when viewed independently from the other.

As regards the first discourse, it suggested a form of essentialism and a universal, gender-based experience of women, according little attention to the other aspects of their identity (e.g., ethnicity, religion, and class) and structural oppressions (e.g., racism and classism) that these women encountered (Lepinard, 2005). The feminist movement has rallied around the concept of gender-based oppression, and, consequently, the female identity. The concept of

the patriarchy has contributed to the homogenization and essentialization of women's experience (Baca Zinn, Hondagneu-Sotelo & Messner, 2011). The discourse of the shelter workers in our study reflected this homogenization when it came time to explain domestic violence and to speak about the emotional and cognitive aspects related to the female victims' experiences. The considerable use in women's shelters of the feminist intervention approach to domestic violence, which focuses on female victimization and male domination, would explain this homogeneous view of women that was held by the shelter workers who participated in this study. What are the advantages and disadvantages of a discourse centered solely on the homogeneity and universal character of domestic violence experiences? According to Montoya and Rolandsen (2013), the movement to eliminate violence against women, by denouncing patriarchal oppression, contributed to the successes of the struggle against domestic violence and the general improvement of women's living conditions. According to Lepinard (2005: 117), the combat against gender inequality and violence against women requires what she calls "greater awareness in the oppression community." Focusing on similar victimization experiences could be helpful in creating solidarity among women from different backgrounds and facilitating a clear, united stand against patriarchal oppression and domestic violence. The fact of emphasizing the universality of this violence keeps minority groups from being stigmatized as being the only ones who experience this problem and creating the illusion that women from the majority group are protected (Crenshaw and Bonis, 2005).

However, the risk of only employing this type of discourse is to overlook the power struggles that exist between women because of such differences as "race," "ethnicity," social class, age, and immigration status. For some women, particularly immigrant women, the emphasis put on patriarchal oppression is a decoy that keeps us from considering other, just as important types of oppression.

In our opinion, the discourse on heterogeneity which emerged from our research showed the beginnings of an intersectional analysis. According to Pagé (2014 : 203, our translation), this type of analysis "allows us to see how different types of oppression combine and support each other to construct a social reality." We consider the shelter workers' second discourse bore witness to a complex analysis of the lives of IWVDV, who were confronted with several

types of oppression in their immigration trajectory. That being said, this discourse was not always clearly presented. The shelter workers often mentioned several types of oppression without necessarily explaining the links between them.

Our research results are partially in keeping with the results of other studies which found links between: 1. structural oppression in the home and host countries (e.g., social and political violence, the absence of laws protecting women, immigration policies, poor knowledge of the official languages, racism); and 2. the way in which immigrant women receive and react to domestic violence (e.g., requests for help) (Alaggia *et al.*, 2009; Côté *et al.*, 2001; Bhuyan & Velagapudi, 2013; Crandall, Senturia *et al.*, 2005; Erez *et al.*, 2009; Latta & Goodman, 2005; Merali, 2009; Pearce & Sokoloff, 2013; Raj and Silverman, 2003; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). The shelter workers noted that victimization in the immigrant women went beyond their couple or family relationships. It was likewise related to structural oppressions such as racism, discrimination, and classism (Montoya & Rolandsen, 2013).

The shelter workers established links between the women's immigration status and their vulnerability to domestic violence. The sponsorship program would seem to favor a legal and symbolic dependence on the sponsor, fostering, in turn, gender inequality and the partner's control over his wife (Côté *et al.*, 2001; Smedslund, 2013; Suelves, 2014). Sponsorship might reinforce the dependence of women who are already isolated due to domestic violence and the immigration process. Threats of deportation and separation from their children were forms of violence that influenced, in the shelter workers' opinion, the women's decisions. In this case, gender, immigration, and motherhood mutually influenced and combined with each other to accentuate the women's perceived vulnerability (Crandall *et al.*, 2005; Côté *et al.*, 2001; Erez *et al.*, 2009; Pearce & Sokoloff, 2013). The sponsorship program is an example of how government choices, particularly in economic matters, create structural oppression through immigration laws and policies that reinforce patriarchy-related cultural values and impact negatively on immigrant women.

The shelter workers we interviewed in this study also identified links between domestic violence and the immigrant women's difficulties in integrating the labor market (lack of recognition of diplomas and precarious work conditions). These difficulties increased their isolation and their dependence on their partner, and decreased their empowerment (Côté *et*

al., 2001; Suelves, 2014). In this context, some women were obliged to stay in a violent relationship so as to avoid isolation and poverty. This would indicate that we must examine how intervention practices could be used to counter other forms of oppression in addition to gender.

Another issue raised by the shelter workers was the role of social institutions such as the family, the cultural community, and the religious community in the women's decisions to stay in or leave a violent relationship (Crandall *et al.*, 2005; Gillis *et al.*, 2006; Oxman-Martinez & Krane, 2005; Harper, 2014; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). Some women remain in the relationship, whether it be to respect decisions made by their family of origin (as a form of loyalty) or to protect their partner, the members of their extended family, and the community's image (Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). The central role that the family plays in women's decisions is largely explained by the reduction in the number of people that women know due to the immigration process (RMFVVC, 2014) and to domestic violence. The restrictive representation of religious beliefs and the immigrant women's cultural communities—which were seen by the shelter workers as being tolerant and passive regarding domestic violence—were added to their representation of traditional families. This way of representing immigrant women as victims of cultural and religious norms that oppress them and keep them from leaving a violent relationship is in keeping with the results of other studies conducted with shelter workers (Oxman-Martinez & Krane, 2005; Harper, 2014). This perspective reduces immigrant women to simple victims and reflects a static, homogeneous view of minority group cultures (Weinstock, 2014). This type of discourse risks stigmatizing immigrant women, their culture, and their community (Harper, 2014). This calls the intervention practices into question once again and invites us to see the women being helped as experts about their own situation and, consequently, about the solutions to be put forward.

The second discourse, which focused on heterogeneity, showed the shelter workers' interest in making room for the voices of “other” women who have been excluded by the homogeneous, universalizing feminist discourse. The risk of this discourse is to fall into the trap of talking about oppression from a cumulative perspective, one that conducts a simplistic analysis of the intersection of these various oppressions and that sub-categorizes immigrant

women into a specific, homogeneous group. According to Pagé (2014), the objective of an intersectional analysis of women's oppression is not to reduce women to a smaller group but rather to develop a more inclusive view of the struggle that is not specific to a single group. The IP allows researchers to conduct a more complete analysis of oppressive structures and thereby identify people who are more restricted by these structures and develop strategies to help them reduce inequalities. For example, identifying the country of origin, age, social class, "race" or "ethnicity" of women who are likewise constrained by sponsorship policy can help us to consider their specific needs and foster changes in social policies that are more inclusive.

This perspective is interesting because it allows researchers to go from a cumulative view of oppression to an analysis that considers the interactive effects of discrimination systems and the power struggles in these women's lives. This perspective also makes it possible to shed light on aspects of the women's identities that go beyond oppression to sources of emancipation. As pointed out by Williams (cited by Corbeil & Marchand, 2007: 8), "dissecting the web of oppressions helps to highlight the behavior and resistance strategies developed by these women and, consequently, to lay down the foundations needed to foster different forms of empowerment".

In short, the shelter workers' two discourses on the IWVDV's situations showed the complexity of the issues that the shelter workers perceived when they worked with them. First, they had to put forward a common discourse against domestic violence which highlighted the universal nature of this violence. This was done to offset the stigmatizing discourse against certain groups (e.g., immigrants, Blacks, poor women) and to promote solidarity among women, both immigrants and non-immigrants, in their fight against domestic violence. Second, this solidarity had to be developed while all the while recognizing the particular intersectional needs of the immigrant women, taking into account: a) cultural variations, thereby avoiding the pitfalls of prejudice and the tendency to explain everything through culture; and b) overlapping oppressions, so as to define intervention objectives that help us to resolve deadlocks and offset oppressive structures for women. In our opinion, this latter avenue would be the most interesting to pursue, but also the most complex to operationalize. Another part of our results dealing with the intervention practices of the

shelter workers we met with (see Castro Zavala, to be published) will allow us to further explore the way in which the viewpoints documented in the present article took concrete form in the shelter workers' practice.

2.8 Conclusion

The results of our study allowed us to determine that the shelter workers' viewpoints on the immigrant women's domestic violence experiences led to two types of discourse. On the one hand, the shelter workers emphasized the homogeneity of these women's experiences, particularly as concerns the explanation for the violence, and its emotional and cognitive aspects. On the other hand, the shelter workers highlighted the diversity of the category entitled "immigrant women," which they characterized as having various cultures and structural aspects of oppression that the women had to confront during their migration from the home to host countries (sometimes passing through a transition country).

While the representation of immigrant women as being more vulnerable to domestic violence due to multiple forms of oppression is undoubtedly useful in demonstrating the complexity of their situation, this representation may lead to a denial of their agency by reducing them to passive victims of their culture (Weinstock, 2014) and of oppressive social structures (Chbat, Damant & Flynn, 2014; Mullaly, 2010).

Our study results allowed us to identify avenues for future research. Among other things, it would be interesting to explore IWVDV viewpoints on: a) the strategies they develop to deal with domestic violence and structural oppressions in the host country so as to shed light on their agency; b) the positive and helpful aspects of their family, cultural community, values, and religion; and c) the resources seen as helpful in the host society. As concerns shelter workers, we propose to explore: a) the effective practices they employ to offset structural oppression when working with IWVDV; and b) the identification of personal, professional, and institutional resources that are useful in dealing with structural oppression.

It is important to consider the study's limitations and how they influenced the results presented here. These limitations were present in the data collection method, the vignette, and the focus groups. Using a vignette to present the case of an immigrant woman faced with

several forms of oppression may have oriented the shelter workers' answers. For example, it is possible that some shelter workers were not able to spontaneously discuss types of oppression that were not mentioned in the vignette. On the other hand, the use of a vignette had the advantage of getting the shelter workers to discuss more concrete situations in their practice rather than responding to theoretical questions that drew on their knowledge of domestic violence and immigration. Concerning the use of focus groups, some shelter workers may not have completely shared their opinions about immigrant women so as not to be judged by the other participating shelter workers. The shelter workers' answers result from a collective construction; we cannot therefore provide an in-depth individual analysis of each shelter workers' responses.

This study likewise had strengths that are worthy of mention. The diversity of the sample and the fact that, in the sampling strategy, the regions in the Province of Quebec with the highest immigration rates were taken into account allowed us to obtain a richer portrait of the shelter workers' viewpoints on the IWVDV's experiences, which is essential for studying and improving intervention practices in shelters where this type of clientele is growing.

Our study thus contributes to the development of knowledge about interventions with IWVDV, and more specifically about the importance of taking into consideration the complexity of the multiple forms of oppression they encounter and the impact of this complexity on shelter workers' representations of these women.

Chapitre 3 – L’intervention en maison d’hébergement auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale : une analyse intersectionnelle des pratiques

3.1 Résumé

Cet article présente les résultats d’une recherche qualitative qui explore, à partir de la perspective féministe intersectionnelle, les points de vue d’intervenantes des maisons d’hébergement du Québec sur leurs pratiques d’intervention auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale ainsi que sur les facteurs qui influencent ces pratiques. La collecte de données a été réalisée par le biais de cinq groupes focalisés répartis dans quatre régions du Québec (Montréal, Québec, Sherbrooke et Gatineau). Trente-trois intervenantes issues de maisons d’hébergement pour femmes violentées ont participé à la recherche. L’analyse des résultats a permis de dégager trois thèmes principaux autour desquels s’articulent les discours des intervenantes sur leurs pratiques : les caractéristiques de l’intervention en contexte interculturel, les facteurs modulant les pratiques en contexte interculturel et les défis de l’autonomisation des femmes.

Mots clés : violence conjugale, femmes immigrantes, intervention en maison d’hébergement, intersectionnalité

3.2 Abstract

This article presents the results of a qualitative research project which explores, from an intersectional feminist viewpoint, the attitudes and views of shelter workers in the Province of Quebec about their intervention practices with immigrant women victims of domestic violence and about the factors that influence these practices. Data collection was carried out using five focus groups and one clinical vignette in four different regions in the province (Montreal, Quebec City, Sherbrooke, and Gatineau). Thirty-three women working in women’s shelters participated in the study. The data analysis enabled us to identify three main themes that served as a focal point for the participants’ discourse on their practices: the characteristics of an intervention in an intercultural context, the factors affecting practices in an intercultural context, and the challenges in addressing women’s empowerment.

Keywords: domestic violence, immigrant women, interventions in women’s shelters for victims of domestic violence, intersectionality

3.3 Introduction

La violence conjugale est un problème social qui affecte les femmes du monde entier. Au Canada, selon les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG), 4 % des femmes ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale au cours de cinq dernières années (Burczycka, 2016). Les données de cette enquête montrent que les femmes, comparativement aux hommes, sont plus souvent victimes des formes de violence conjugale plus graves. Au Québec, 19 406 infractions contre la personne en contexte conjugal ont été déclarées à la police en 2015; dans huit cas sur dix, les victimes étaient des femmes (Ministère de la Sécurité publique, 2017).

En 2014, 627 refuges au Canada, dont 135 au Québec, offraient des services de défense des droits, sécurité, protection, aide à la recherche de logement, aux femmes et à leurs enfants victimes de violence conjugale (Beattie et Hutchins, 2015). Concernant les femmes immigrantes dans les maisons d'hébergement, plusieurs études réalisées au Québec constatent une augmentation de leur présence, notamment dans les régions avec de hauts taux d'immigration (FMHF, 2015; Rinfret-Raynor *et al.*, 2010; RMFVVC, 2014). La proportion de femmes immigrantes est passée de 18 % en 2010-2011 à 21,5 % en 2014-2015 (FMHF, 2015). Certaines maisons de la région de Montréal présenteraient un taux de femmes immigrantes variant entre 40 % et 100 % (FMHF, 2015; RMFVVC, 2014). Cette présence grandissante de ces femmes et leurs profils très variés (pays d'origine, statut d'immigration, langues parlées) soulèvent des défis supplémentaires pour les intervenantes qui doivent composer avec différentes cultures avec lesquelles elles peuvent être plus ou moins familières.

Pour le gouvernement du Québec, la présence des immigrants dans les services en violence conjugale est un enjeu important. La *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale* (1995) et les quatre Plans d'action gouvernementaux qui en ont découlé (1995-2000, 2004-2009, 2012-2017, 2018-2023) considèrent comme prioritaire de répondre aux besoins des clientèles particulières, dont les femmes immigrantes (Gouvernement du Québec, 2018a). Plusieurs mesures de ces

plans soulignent l'importance d'adapter les interventions et les outils et de favoriser l'accès aux services pour cette population.

Bien qu'il existe une vaste littérature sur la violence conjugale en contexte d'immigration et sur les vulnérabilités supplémentaires vécues par les femmes immigrantes, les connaissances manquent sur les pratiques d'intervention auprès de cette population, notamment en maison d'hébergement (Bhuyan et Velagapudi, 2013; Oxman-Martinez et Krane, 2005; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). Sur le plan de la pratique, des recherches réalisées au Québec auprès d'intervenantes d'organismes spécialisés en violence conjugale, incluant des maisons d'hébergement, identifient des besoins sur les plans organisationnel et politique (Marchand et Ricci, 2010; Oxman-Martinez et Krane, 2005; FMHF, 2015; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013; RMFVVC, 2014). Sur le plan organisationnel, les maisons d'hébergement ont besoin de développer ou d'adapter leurs services afin de répondre aux oppressions multiples vécues par les femmes immigrantes. Entre autres choses, elles doivent garantir des services d'interprétariat adaptés aux situations de violence conjugale, revoir leurs mandats afin d'évaluer la possibilité d'élargir leurs services et le temps d'hébergement, et former les intervenantes à la connaissance des lois et des politiques d'immigration (FMHF, 2015; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013; RMFVVC, 2014). Sur le plan politique, les intervenantes soulignent l'importance d'agir pour combattre le racisme et la discrimination systémiques. Bien que la perspective intersectionnelle soit recommandée pour l'intervention auprès des FIVVC (FMHF, 2015; RMHFVVC, 2014; TCRI, 2016), peu de recherches apportent des pistes concernant son application concrète (Corbeil, Harper, Marchand, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, Le Gresley, 2018; Oxman-Martinez et Krane, 2005). Notre recherche pourra contribuer à développer des connaissances sur l'utilisation de cette perspective pour l'analyse et l'intervention en violence conjugale en maison d'hébergement.

Cet article vise à analyser la nature des pratiques des intervenantes en maison d'hébergement et les facteurs qui les modulent (obstacles et éléments facilitants), afin d'identifier dans quelle mesure elles tiennent compte des sources d'oppression et de privilège et à quel point leurs actions s'inscrivent dans la perspective intersectionnelle. L'analyse du point de vue des intervenantes sur leurs pratiques auprès des FIVVC apportera des éléments permettant le renouvellement des pratiques en maison d'hébergement en contexte interculturel. Selon

Plante (2016), le regard subjectif des praticiens est un ingrédient essentiel pour le renouvellement démocratique des pratiques.

3.4 Cadre théorique : le féminisme intersectionnel

Le cadre théorique du féminisme intersectionnel est utilisé pour élargir l'analyse de la violence conjugale en considérant, en plus du genre, diverses autres sphères d'oppression auxquelles sont confrontées les femmes marginalisées, telles les femmes immigrantes (Anthias, 2011; Bhuyan et Velagapudi, 2013; Harper, 2014; Oxman-Martinez et Krane, 2005; Pearce et Sokoloff, 2013). La perspective intersectionnelle, associée au *critical social work*, est employée pour dévoiler les différentes oppressions vécues par des groupes considérés comme minoritaires (Corbeil *et al.*, 2018; Mattsson, 2014). Elle constitue donc un outil pertinent pour l'analyse des pratiques. Elle permet de comprendre comment les pratiques d'intervention incluent, excluent ou renforcent les inégalités vécues par les femmes immigrantes selon leurs différentes positions et catégories sociales (race, ethnie, classe sociale, langue d'origine, statut d'immigration) qui s'entrecroisent (Crenshaw, 1994).

Bien que les effets des oppressions multiples fragilisent certains groupes comme les femmes immigrantes, ces dernières ne devraient pas être réduites au statut de simples victimes de leur culture (Weinstock, 2014) ou des structures sociales, et ne devraient donc pas être dépossédées d'agentivité. Selon Collins (2016 : 439), l'agentivité est la « volonté individuelle ou collective de définition de soi et d'autodétermination ».

L'intersectionnalité permet une analyse qui considère les effets des oppressions dans la vie des femmes et les stratégies qu'elles développent pour y faire face. Cette recherche sera l'occasion d'analyser dans quelle mesure les intervenantes identifient les oppressions multiples auxquelles les FIVVC se butent et comment elles en tiennent compte dans leurs pratiques d'intervention en violence conjugale pour mieux répondre aux besoins de ces femmes.

3.5 Méthodologie

Notre étude a privilégié une approche qualitative de type exploratoire, qui vise à comprendre les points de vue des acteurs sociaux sur des phénomènes sociaux complexes, comme celui

qui nous intéresse (Mayer et Deslauriers, 2000). Un total de 33 intervenantes en maison d'hébergement offrant des services aux femmes victimes de violence conjugale ont été recrutées dans quatre régions du Québec présentant les plus hauts taux d'immigration, soit : Montréal, Québec, Sherbrooke et Gatineau (Gouvernement du Québec, 2014). La collaboration avec les deux regroupements provinciaux de maisons d'hébergement et une alliance régionale a assuré le recrutement des participantes.

L'échantillonnage de type non probabiliste et intentionnel s'appuyant sur le principe de diversification interne a été retenu (Pires, 1997) avec les critères d'inclusion suivants : travailler dans une maison d'hébergement d'une des quatre régions considérées, avoir au moins une année d'expérience en intervention en violence conjugale et être intervenu au moins auprès de deux FIVVC. L'échantillon est composé d'intervenantes travaillant dans des organismes spécialisés (28 %) ou non spécialisés (72 %) dans l'intervention auprès des femmes immigrantes. Concernant leur origine, 30 % des intervenantes étaient d'origine immigrante et 70 % non immigrante. La majorité des intervenantes affirment privilégier une approche féministe (n=28, soit 84 %); six d'entre elles disent utiliser aussi d'autres approches, telles les approches interculturelle, humaniste, cognitivo-comportementale et systémique.

La collecte de données a été réalisée entre novembre 2012 et avril 2013 par le biais de groupes focalisés semi-directifs, soutenus par une vignette clinique et un guide d'entrevue. Les groupes focalisés, recommandés en recherche féministe, permettent l'exploration des différents points de vue sur un même sujet sur une courte période (Yegidis et Weinbach, 2006; Wilkinson, 1999). Cette méthode est aussi cohérente avec la façon d'intervenir quotidiennement en maison d'hébergement. Selon Wilkinson (1999 : 227), « focus groups enable feminist research to be “naturalistic” insofar as they mirror the processes of communication in everyday social interaction ». La vignette clinique, reconnue comme utile pour explorer les pratiques professionnelles lors d'entretiens de recherche (Hughes et Huby, 2002), a été élaborée à partir des écrits scientifiques, puis validée par quatre expertes du milieu de la recherche et de l'intervention. Un guide d'entrevue a été utilisé pour les groupes focalisés et un questionnaire a aussi été rempli après les rencontres de groupe, afin de recueillir des données sociodémographiques sur les participantes. Le guide d'entrevue a

abordé les thèmes suivants : les objectifs poursuivis et les stratégies utilisées par les intervenantes lors de l'intervention auprès des FIVVC, et les facteurs qui facilitent leurs interventions ou qui y nuisent.

Pour l'analyse des données, nous avons privilégié l'analyse de contenu thématique (L'Écuyer, 1990; Mayer et Deslauriers, 2000), appuyée par le logiciel NVivo. L'étape du codage et de la classification s'est déroulée selon une approche mixte (L'Écuyer, 1990; Mayer et Deslauriers, 2000). La grille de codification de départ a été élaborée à partir des objectifs de la recherche en regroupant les sous-thèmes en deux grandes catégories : la nature des pratiques et les facteurs qui influencent l'intervention. Les sous-thèmes plus spécifiques ont émergé en cours d'analyse.

3.6 Résultats

Les résultats sont organisés selon trois thèmes principaux : a) les caractéristiques de l'intervention en contexte interculturel; b) les facteurs modulant les pratiques des intervenantes auprès des femmes immigrantes; c) les défis de l'autonomisation des femmes.

3.6.1 Les caractéristiques d'une intervention en contexte interculturel : opportunités pour le renouvellement des pratiques

Dans cette section, nous présenterons la nature de l'intervention en maison d'hébergement auprès des FIVVC. Bien que les interventions de groupe, informelle et de défense de droits en maison d'hébergement ne changent pas à la base, certaines intervenantes disent adapter leurs discours (les mots utilisés) et leur façon d'approcher les femmes (attitudes et rythme différent). Voici deux exemples de ce type de discours ²⁵:

Je trouve que ce n'est pas si différent [en parlant de l'intervention auprès de FIVVC]. C'est juste dans notre façon de l'apporter, dans notre attitude et dans le rythme que ça va imposer... (Emma)

²⁵ Afin de protéger la confidentialité, tous les noms des intervenantes dont nous rapportons les propos dans les citations sont des noms fictifs. Les intervenantes immigrantes sont identifiées dans les citations. Par souci de confidentialité, nous n'apportons pas d'autre information sur ces intervenantes (région géographique, âge, etc.).

Toi, l'intervenante, tu ne changes pas ta façon d'intervenir, tu ne changes pas ton discours, mais tu l'adaptes... Tu vas utiliser une approche qui correspond vraiment à son histoire à elle. (Janet, immigrante)

Le milieu de vie, dans lequel l'intervention informelle se concrétise, ouvre la porte à l'intégration des aspects liés aux identités diverses des femmes immigrantes. Certaines intervenantes favorisent un contexte dans lequel les pratiques culturelles et l'appartenance religieuse des femmes peuvent s'exprimer. Cela nécessite une sensibilisation des autres femmes hébergées et des intervenantes, pour équilibrer les rapports inégalitaires entre elles et surpasser les préjugés. Cette sensibilisation est aidante : elle permet de prévenir des conflits entre les femmes et de réduire les préjugés. Voici deux exemples de ce type de discours :

Ce qui est difficile à travailler en milieu de vie, c'est le regard des autres femmes... celles qui portent le voile, qui font leurs prières, la nourriture, mangent avec leurs mains... tout ça nous demande beaucoup d'énergie, t'sais, d'amener à la tolérance. Pour certaines intervenantes... c'est un travail de les ramener aussi à elles... « ben y a des différences ! » (Rose)

[...] on lui demande qu'elle nous donne ses heures de prières... on explique aux femmes... par exemple, s'il y a une femme qui vient nous dire : « comment ça, qu'elle a droit », nous on la ramène [à l'ordre] en disant : « écoute, on s'adapte... on est ouvertes à toi pour telle situation, comme pour elle, on est ouvertes pour telle situation. » (Nancy)

L'intervention en contexte interculturel est l'occasion pour les intervenantes de questionner leurs pratiques pour se centrer sur leurs propres préjugés et se mettre dans une position de réflexivité.

[...] quand on se retrouve en tant qu'intervenante avec quelqu'un qui a des valeurs complètement différentes des nôtres, je pense qu'il faut faire vraiment attention à notre non verbal, il faut se remettre en question, faire une petite introspection, parce qu'il y a des choses qui vont nous déranger. C'est important justement de réfléchir, de travailler sur notre ouverture, parce que je pense que... personne n'est parfait. (Juliette)

L'intervention de groupe privilégiée en maison d'hébergement est nommée par certaines intervenantes comme une occasion d'avoir accès à des expériences vécues qui sont à la fois différentes et comparables. La présence d'autres femmes immigrantes dans l'intervention

permet de normaliser les différences, de favoriser la solidarité entre les femmes et de replacer les points de vue et besoins spécifiques à chaque femme au centre de l'intervention :

Je trouve que l'intervention de groupe avec les femmes immigrantes, ça donne de bons résultats, parce qu'il y a un partage entre elles, surtout s'il y a plusieurs femmes immigrantes dans le groupe, qu'elles ne se sentent pas toutes seules à vivre des choses comme ça... Ça permet d'identifier vraiment ce qu'elle ressent puis normaliser ce qu'elle vit [...]. Les femmes avec la même religion qu'elles, qui prennent des décisions différentes, ça ouvre [de nouvelles perspectives].
(Rose)

Les intervenantes favorisent un sentiment d'inclusion à travers différentes activités mettant en valeur la diversité des vécus :

Il y a aussi une possibilité, en intervention de groupe, tout dépendant si on parle de conditions de vie et si on a quelques femmes de différentes cultures, d'amener la femme à pouvoir parler de sa patrie ou de son pays. On peut créer justement une activité, un repas communautaire, que chacune partage justement. Donner de petits moyens pour que la femme puisse se sentir en inclusion dans le groupe.
(Simone)

C'est intéressant, par exemple, qu'on travaille la violence faite aux femmes [à travers le] monde, les droits des femmes et la socialisation patriarcale. Quand on embarque dans ces sujets et qu'à la table, il y a vraiment la variété totale, l'Afrique [pays d'Amérique du Sud], Québec... (Jimena, immigrante)

Les interventions informelles et de groupe sont couramment utilisées en maison d'hébergement. Elles contribuent à l'établissement et au renforcement du lien de confiance entre femmes, ainsi qu'à la création d'une solidarité entre femmes d'origines différentes. Ces espaces de réflexion pourront être utilisés pour analyser en détail les aspects culturels et structurels qui s'imbriquent dans la vie des femmes immigrantes, ainsi que leurs conséquences en matière de droits, d'accès aux services et de stratégies développées pour faire face aux oppressions multiples.

3.6.2 Facteurs modulant les pratiques des intervenantes auprès des femmes immigrantes

Les intervenantes ont identifié des aspects spécifiques aux expériences des femmes immigrantes comme étant des modulateurs de leurs pratiques : la méconnaissance de la langue, le statut d'immigration et les positions sociales. Ces aspects placent ces femmes dans

des positions d'inégalité face aux autres personnes, incluant les intervenantes en maison d'hébergement. Ils peuvent parfois contribuer à les exclure des services.

Le thème de la méconnaissance d'une des langues officielles, surtout le français, occupe une grande place dans le discours des intervenantes sur leurs pratiques. Un des enjeux sous-jacents, selon elles, est le risque que celles qui ne maîtrisent pas la langue officielle soient isolées et exclues du fonctionnement interne de la maison :

Si elle ne parle pas la langue [...] dans les ateliers, les conversations de cuisine, elle ne participe pas. Puis, on lui reproche d'être isolée. [...] la femme ne peut pas créer de liens [...]. (Élisabeth)

Les intervenantes semblent préoccupées par les moyens à mettre en place pour surmonter les barrières linguistiques. Certaines stratégies peuvent compromettre l'autonomisation des femmes et, paradoxalement, les placer dans une position de dépendance face aux autres (intervenantes ou membres de la famille) :

Souvent, quand la femme parle anglais ou français, on lui traduit [l'information], mais si elle parle une autre langue, on a l'information pendant une semaine en attendant que l'interprète vienne. Puis, on prend des décisions pour elle. [...] nous, notre discours, c'est que « tu dois reprendre du pouvoir sur ta vie », mais dans le fond, ce qu'on fait, c'est qu'on prend du pouvoir sur sa vie... [...] Ce que nous avons vu souvent, c'est les enfants qui, eux, sont francisés parce qu'ils vont à l'école [...] la femme ne l'est pas. Donc, les enfants ont encore plus de pouvoir que la femme. [...] On veut aller vite, alors on demande à l'enfant de traduire. Tu sais, il y a ce pouvoir-là aussi. Donc, la femme se retrouve encore plus minimisée alors qu'elle devrait avoir la possibilité de retrouver tout son pouvoir [...]. (Élisabeth)

En effet, si les intervenantes privilégient l'utilisation des services d'interprètes, elles considèrent que ces services ont des limites : le manque de disponibilité qui crée des délais d'attente, le coût des services, le manque de subventions pour les couvrir et, enfin, les lacunes de certaines interprètes. Les femmes pourront se trouver dans une position d'inégalité face aux interprètes qui utilisent leur pouvoir sur elles.

Puis, tu t'aperçois qu'elle [l'interprète] en dit plus long que [...] ce qu'elle [la femme] a dit, mais tu n'as rien compris... Tu sais qu'elle est en train de raccourcir, puis de déformer [ses propos] puis de rappeler l'autre à l'ordre, à la culture, puis à la communauté [...] Elle [l'interprète] va traduire ta question, mais tu es comme impuissante parce que tu ne comprends rien. (Florence)

On n'a pas les subventions pour ça ! [En parlant du service d'interprète]
(Suzanne)

Concernant le statut d'immigration des femmes, les intervenantes constatent qu'un statut précaire affecte l'autonomisation des femmes; soit elles n'ont pas certains droits (par exemple, le droit de travailler, d'avoir un revenu), soit elles n'ont pas accès à certains programmes qui leur garantiraient une indépendance économique (comme l'aide financière de dernier recours). Cette situation alourdit les démarches, implique plus de temps consacré à la défense des droits²⁶, face aux fonctionnaires qui ont un pouvoir discrétionnaire important :

Si elle n'a pas de statut, on a un gros travail en arrière à faire pour qu'elle puisse avoir le droit de [...] garder ses enfants, ça devient un risque énorme [...]. Pour ces femmes-là [les droits] sont toujours cachés dans le [pouvoir] discrétionnaire du ministre... C'est sûr qu'avec les années, on trouve de petites cachettes qui nous aident à donner certains droits à ces femmes-là. Mais, on ne les trouve pas à chacun des cas. (Jimena, immigrante)

Puisque la situation de chaque femme immigrante comporte ses particularités, la défense de leurs droits exige, pour pouvoir bien négocier l'accès aux services, une compréhension approfondie des services et des programmes existants pour les victimes de violence conjugale et les populations immigrantes :

[...] autre chose qui est différente dans le travail auprès des femmes immigrantes, c'est le fait qu'il faut [...] être très au fait [de la défense des droits] avec les cas d'exception et les petites choses [...]. Donc, il faut [...] être bien équipé [quant à] la défense des droits et [quant à] l'interaction, aussi, entre son statut d'immigration, ses droits par rapport à l'aide juridique, à l'aide sociale, les allocations familiales, etc. (Andrée)

²⁶ La défense de droits implique des stratégies utilisées par les intervenantes afin d'obtenir des droits sociaux et de faciliter l'accès des femmes et de leurs enfants aux services et programmes dans le pays d'accueil (comme le droit à l'aide sociale, à la francisation, l'accès à un médecin).

Les discours de certaines intervenantes montrent une reconnaissance des femmes immigrantes comme un groupe hétérogène. Les interventions sont modulées par les positions sociales des femmes hébergées et des intervenantes, notamment le degré de proximité que les intervenantes perçoivent entre elles et les femmes aidées par rapport à l'univers culturel ou socioéconomique, au niveau d'éducation ou à leur propre expérience d'immigration. Cette proximité joue un rôle dans la création du lien de confiance entre l'intervenante et la femme :

C'est un être unique qu'on a devant nous... Je me souviens d'avoir travaillé avec des femmes maghrébines par exemple qui ont des études universitaires, qui ont eu accès à la culture occidentale, avec qui mon vocabulaire sort plus facilement qu'avec une femme pakistanaise analphabète. Il y a ça aussi dont il faut tenir compte... l'accès à la culture occidentale, le niveau d'éducation, où elle se positionnait dans sa société d'origine, qui vient aussi jouer, au-delà du fait qu'elle soit immigrante ou pas... (Andrée)

C'est certain qu'avec les femmes latines, le lien se fait comme ça [elle claque des doigts]... Juste le fait qu'il y a quelqu'un qui parle la langue... ça facilite beaucoup les choses. [...] avec les autres femmes qui viennent d'autres pays d'Afrique ou arabes... par le fait que j'ai vécu le même processus d'immigration, pas pareil, mais que j'ai connu les difficultés qu'elles sont en train de passer... (Esther, immigrante)

3.6.3 Du maternage à l'autonomisation : défis pour l'intervention auprès des femmes immigrantes

Le discours des intervenantes fait ressortir une représentation des FIVVC comme temporairement plus vulnérables, en raison des multiples axes d'oppression auxquels elles font face et, par conséquent, comme nécessitant plus de soutien. Ainsi, certaines intervenantes mentionnent faire plus de démarches ou offrir un accompagnement plus soutenu aux femmes immigrantes :

Dans la façon d'intervenir, les questions vont rester les mêmes, sauf que, comme je disais, l'implication est différente, c'est-à-dire... on va regarder par rapport aux démarches : avec une femme québécoise, je vais dire « voilà le numéro de téléphone ». Tandis qu'avec une femme immigrante, je vais lui dire : « est-ce que tu veux que je fasse l'appel ? Est-ce que tu veux que je sois à côté de toi ? » [...] Je vais l'accompagner [...] chez l'avocate ou des choses comme ça... Pour être sûr qu'elle comprenne [non pas] qu'elle se sente démunie ou pas intelligente, ça n'a pas rapport avec ça. (Barbara)

Par ailleurs, selon certaines intervenantes, différents acteurs impliqués (policiers, enquêteurs, avocats, agents de l'aide sociale, etc.) dans le dossier de ces femmes encouragent de telles pratiques. Certains demandent parfois l'implication directe des intervenantes pour faciliter les démarches. Bien que les intervenantes questionnent ces pratiques à cause de leur impact sur l'autonomisation des femmes, elles finissent par les intégrer, car elles sont efficaces pour obtenir certains gains à la faveur des femmes accompagnées :

On va être portées à faire des appels téléphoniques avec elles, les accompagner beaucoup. Ce qui, je trouve, est un peu le piège, souvent on maternelle, on prend en charge... Les personnes qui sont habituées de nous parler vont dire « passe-moi donc l'intervenante ». L'avocat, les policiers, les enquêteurs... préfèrent quasiment te parler à toi parce qu'au moins, on se comprend, on parle de la même affaire. Là, c'est sûr que c'est facile de « by-passer » [mettre à l'écart] la femme pour son bien, pour que ça aille plus vite [...] puis, tu lui traduis après. (Maggie)

Même pour quelqu'un qui est super francophone, si elle fait l'appel à l'agent de l'aide sociale, elle [l'agente] n'aura pas la même attitude que si l'intervenante parle. On obtient des choses que les clientes elles-mêmes ne peuvent obtenir... (Andrée)

Ces pratiques doivent être analysées dans un contexte plus large, en considérant les structures sociales et la représentation des femmes dans le pays d'accueil. Ainsi, les pratiques des intervenantes des maisons d'hébergement semblent répondre au manque de sensibilité et de connaissances des autres acteurs et actrices sur les réalités de ces femmes.

3.7 Discussion

Les discours des intervenantes illustrent les enjeux et les défis de l'intervention en maison d'hébergement auprès des FIVVC. Ils témoignent de la complexité des oppressions telle qu'elle est perçue par les intervenantes.

Concernant les caractéristiques de l'intervention en contexte interculturel, les résultats de notre recherche ont permis de déceler une reconnaissance, chez les intervenantes, des besoins différents des femmes immigrantes, en lien avec leurs appartenances culturelles et leurs positions sociales. Les stratégies nommées par les intervenantes afin de répondre à ces besoins visent à réduire les inégalités entre les femmes d'origines diverses, tout en favorisant des valeurs de justice, de respect, de non-jugement et de solidarité.

Certaines interventions courantes en maison d'hébergement, notamment l'intervention informelle et de groupe, sont identifiées par les intervenantes comme étant particulièrement aidantes pour les femmes immigrantes. Ces types d'intervention offrent des occasions d'intégration des aspects culturels des femmes à travers des activités de collectivisation des expériences. Cette intégration se concrétise avec des gestes quotidiens qui favorisent la construction d'une alliance entre les femmes de différentes origines. Les intervenantes de notre recherche nomment la nourriture comme étant un élément important de l'intervention informelle qui aide à dépasser les différences et à favoriser un sentiment d'inclusion. En ce sens, la recherche de Krane et Carlton (2008) conclut que la nourriture honore les différences, facilite le confort des femmes hébergées et favorise la construction de liens entre elles. Par ailleurs, la présence de femmes de diverses origines dans l'intervention de groupe permet une analyse plus inclusive et diversifiée des réalités sociales.

Concernant les discours des intervenantes sur les facteurs modulant leur pratique, l'appartenance des femmes et des intervenantes à certaines catégories sociales — liées à la langue parlée, à la position sociale, au statut et à l'expérience d'immigration — émerge comme un élément important. Bien que la recherche ne vise pas directement à examiner les liens entre les catégories d'appartenance des intervenantes et leurs pratiques, il en ressort que des affiliations identitaires similaires — entre femmes et intervenantes — peuvent faciliter l'intervention, particulièrement dans la création du lien de confiance.

Les rapports entre les femmes et les intervenantes sont complexes, évolutifs et s'influencent mutuellement (Mattsson, 2014). Le discours des intervenantes concernant leurs appartenances et celles des femmes aidées ne permet toutefois pas d'identifier une reconnaissance des rapports de pouvoir qui traversent la relation d'aide. Nos résultats soulèvent donc l'importance d'adopter une position réflexive quant aux rapports de pouvoir pouvant se créer dans le contexte de l'intervention interculturelle. La perspective intersectionnelle est un outil pour l'analyse des positions multiples des femmes et des intervenantes qui s'entrecroisent dans le processus d'intervention, créant des positions d'égalité et d'inégalité. Cette perspective permet de questionner les pratiques pour tenir compte des oppressions et des privilèges qui traversent les relations et qui se créent en contexte d'hébergement, afin de mettre en place des mécanismes qui favorisent des espaces

plus égalitaires, dans les limites qu'impose la relation aidante/aidée. Selon Corbeil *et al.* (2018 : 67-68), l'intersectionnalité « ouvre une réflexion approfondie sur les réalités multiples, et les enjeux, touchant les femmes marginalisées et vulnérables en vue de tendre vers une relation égalitaire, et d'éviter la reproduction de l'oppression et de la domination », qui peuvent émerger dans le contexte de l'intervention.

Ainsi, les équipes multiculturelles aident en offrant un modèle de relations interculturelles pour les femmes immigrantes et non immigrantes (Rinfret-Raynor *et al.*, 2013) et contribuent à enrichir les modèles d'intervention occidentaux (Sharma, 2001). Elles favorisent aussi l'ouverture à la diversité et à la construction d'une alliance entre les femmes de diverses origines et les intervenantes en maison d'hébergement.

Les barrières linguistiques et le statut d'immigration sont des facteurs nommés par les intervenantes en tant que modulateurs de leurs pratiques auprès des FIVVC. La méconnaissance des langues officielles (notamment du français au Québec) peut favoriser l'isolement et des relations inégalitaires entre les femmes et d'autres personnes (conjoint, famille, autres femmes hébergées), mais aussi avec les intervenantes. La méconnaissance de la langue officielle exclut les femmes du fonctionnement quotidien en maison d'hébergement et a un impact sur l'intervention ainsi que sur les démarches administratives et les interactions des femmes avec les différents services et institutions (FMHF, 2015). Les intervenantes reconnaissent l'importance d'assurer des services pour surmonter les barrières linguistiques, puisqu'il s'agit d'un facteur clé pour construire un lien de confiance entre les femmes aidées et les intervenantes, garantir leur participation et leur inclusion dans le contexte d'hébergement, ainsi que favoriser leur autonomisation. L'accès à des services de traduction — rendus avec professionnalisme — permet de briser l'isolement, de favoriser l'intégration des personnes à l'intérieur des organismes (Rinfret-Raynor *et al.*, 2013) et d'assurer plus efficacement la sécurité, la santé et l'accès à la justice des femmes plus vulnérables (Light, 2007).

Les participantes sont conscientes des limites des stratégies utilisées afin de surmonter ces barrières pouvant nuire à l'autonomisation des femmes, notamment le recours aux interprètes et aux membres de la famille. Les intervenantes pourront être appelées à donner plus de soutien aux femmes qui ne parlent pas la langue, par exemple, pour remplir des formulaires,

rechercher des informations ou contacter des organismes. Le recours aux interprètes peut allonger le temps consacré à l'intervention et aux démarches.

Le statut d'immigration est, quant à lui, identifié comme un facteur modulant les pratiques des intervenantes, car il est lié aux droits des femmes et à leur accès aux services dans le pays d'accueil. La défense des droits, nommée par les intervenantes de notre recherche, est une intervention utilisée afin de revendiquer le droit des femmes à certains programmes et services. Cette pratique est très courante auprès des immigrantes victimes de violence conjugale, surtout celles avec un statut précaire (Bhuyan et Velagapudi, 2013; Corbeil *et al.*, 2018; Rinfret Raynor *et al.*, 2013). Elle est un élément clé pour favoriser l'autonomisation des femmes (Light, 2007). Des consultations réalisées auprès des intervenantes (n=63) des maisons d'hébergement du Québec font ressortir une méconnaissance des lois et des statuts d'immigration (RMFVVC, 2014). Les lois d'immigration sont complexes et il n'est pas toujours évident d'obtenir de l'information exacte et pertinente (FMHF, 2015). Cela explique en partie la lourdeur des démarches exigées par l'intervention auprès des FIVVC, du moins d'après certaines intervenantes rencontrées. Il est donc nécessaire de former les intervenantes pour qu'elles puissent mieux aider ces femmes à répondre à cette complexité. La recherche de Corbeil *et al.* (2018) auprès d'intervenantes (n=26) et directrices de maisons d'hébergement (n=7) indique que les intervenantes jouent le rôle de médiatrices des rapports de pouvoir entre les femmes et les différents acteurs et actrices impliqués dans leur situation. Les intervenantes outillent les femmes face aux institutions, par un effort d'égalisation des rapports de pouvoir femme-institutions (Corbeil *et al.*, 2018). La perspective intersectionnelle pourra être utilisée afin d'identifier les configurations d'oppression qui placent certaines femmes dans des positions de vulnérabilité et de risque.

Le discours des intervenantes montre leur préoccupation à favoriser l'autonomisation des femmes à travers la défense de leurs droits et le respect de leur rythme. Bien que la prise en charge — ou le « maternage » — soit nommée par certaines intervenantes comme une pratique courante auprès des FIVVC, leur discours témoigne néanmoins d'une analyse critique vis-à-vis une telle pratique. La recherche de Côté (2018), réalisée auprès d'actrices du réseau des maisons d'hébergement (n=48), identifie l'omniprésence des concepts d'autonomie et de reprise du pouvoir dans leurs pratiques. Cela explique le questionnement

des intervenantes à l'égard des pratiques de maternage, lesquelles sont perçues comme une forme de prise en charge des femmes pouvant porter atteinte à leur autonomie et à leur reprise de pouvoir.

La complexité des démarches à réaliser par les FIVVC, les oppressions multiples qu'elles vivent ainsi que le désir de protéger ces femmes des situations d'injustice peuvent expliquer les réponses des intervenantes (RMFVVC, 2014). L'analyse des pratiques favorisant l'autonomisation des femmes doit considérer le contexte structurel du pays d'accueil et les trajectoires de vie des femmes. Certaines femmes, surtout celles avec un statut précaire, sont exclues de certains services (santé gratuite, aide sociale, programmes de logements sociaux, etc.) et visées par des lois et des politiques qui, non seulement, ne les protègent pas, mais qui, également, les mettent même parfois à risque, notamment la politique de parrainage. Dans ce contexte, l'accompagnement soutenu des femmes et la défense de leurs droits pourraient se justifier (Corbeil *et al.*, 2018). Certains concepts liés à l'autonomisation des femmes devront être revus. Certaines auteures (Mullaly, 2010; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013; Sharma, 2001) s'interrogent sur la façon dont certains concepts comme l'*empowerment* (autonomisation) et l'autodétermination sont appliqués dans l'analyse des réalités des femmes qui n'appartiennent pas aux groupes dominants.

Notre recherche renforce la recommandation émise par certains auteurs quant à la nécessité d'adapter, de reconceptualiser ou même de déconstruire ces concepts afin de mieux répondre aux besoins et valeurs des femmes immigrantes (Sharma, 2001; Narayan, 2002). Ainsi, plusieurs autres questions devraient être examinées dans les recherches futures, par exemple : comment les femmes elles-mêmes conceptualisent-elles cette autonomisation et quelles stratégies mettent-elles en place pour répondre aux oppressions vécues ? De quelles façons les stratégies mises en place par les intervenantes et les femmes contribuent-elles à minimiser les rapports de pouvoir inégalitaires auxquels certaines se butent ? Comment ces stratégies favorisent-elles l'autonomisation des femmes à moyen et à long termes ?

Notre recherche rejoint les recommandations de Collins et Bilge (2016) concernant la perspective intersectionnelle, entre autres : la prise en compte des inégalités sociales et des rapports de pouvoir, l'importance de situer les objets d'analyse dans leur contexte social et l'engagement à promouvoir la justice sociale. Le rôle des intervenantes dans la reproduction

des rapports de pouvoir dans l'intervention doit être considéré. Une posture réflexive et critique est nécessaire afin de mettre en lumière les rapports de pouvoir qui traversent les relations que les intervenantes établissent entre elles et avec les femmes, afin de contrer les oppressions en contribuant au changement et à la justice sociale (Mattsson, 2014).

3.8 Conclusion

À partir des résultats de notre recherche, nous pouvons conclure que l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes présente certaines particularités. Notre recherche met en évidence la préoccupation des intervenantes d'intégrer dans leurs pratiques les différents aspects identitaires des femmes en favorisant des interventions visant à réduire les inégalités et les préjugés entre les femmes immigrantes, et à favoriser l'inclusion, le respect et la solidarité. Ces interventions sont façonnées par des aspects liés aux positions des femmes, à leur connaissance de la ou les langue(s) officielle(s), à leur statut d'immigration et à leur proximité avec les intervenantes en matière de position sociale.

Certaines pratiques rapportées par les intervenantes contribuent au changement social à travers la défense des droits et la collectivisation des problèmes. L'intervention informelle et l'intervention de groupe favorisent l'alliance entre femmes de différentes origines et leur autonomisation. La perspective intersectionnelle est un outil pour intégrer une analyse microsociale et macrosociale des pratiques, qui considère, d'un côté, la singularité des trajectoires des femmes et, de l'autre, les oppressions structurelles communes qui traversent la vie des femmes.

Les résultats de notre recherche nous ont permis de faire des liens pertinents entre les catégories d'appartenance des intervenantes et des femmes (statut d'immigration, pays d'origine, langue, « race » ou ethnie) et les pratiques d'intervention. Ces liens pourraient être approfondis par la réalisation d'entrevues individuelles ou de groupe auprès des intervenantes afin d'explorer comment leur appartenance à diverses catégories sociales module leurs interventions. Une recherche considérant une analyse des positions multiples des femmes immigrantes et des intervenantes lors de l'intervention permettrait d'explorer les rapports de pouvoir et les stratégies développées pour répondre aux besoins des femmes. D'autres pistes à approfondir concernent les liens entre certaines pratiques, dont la défense

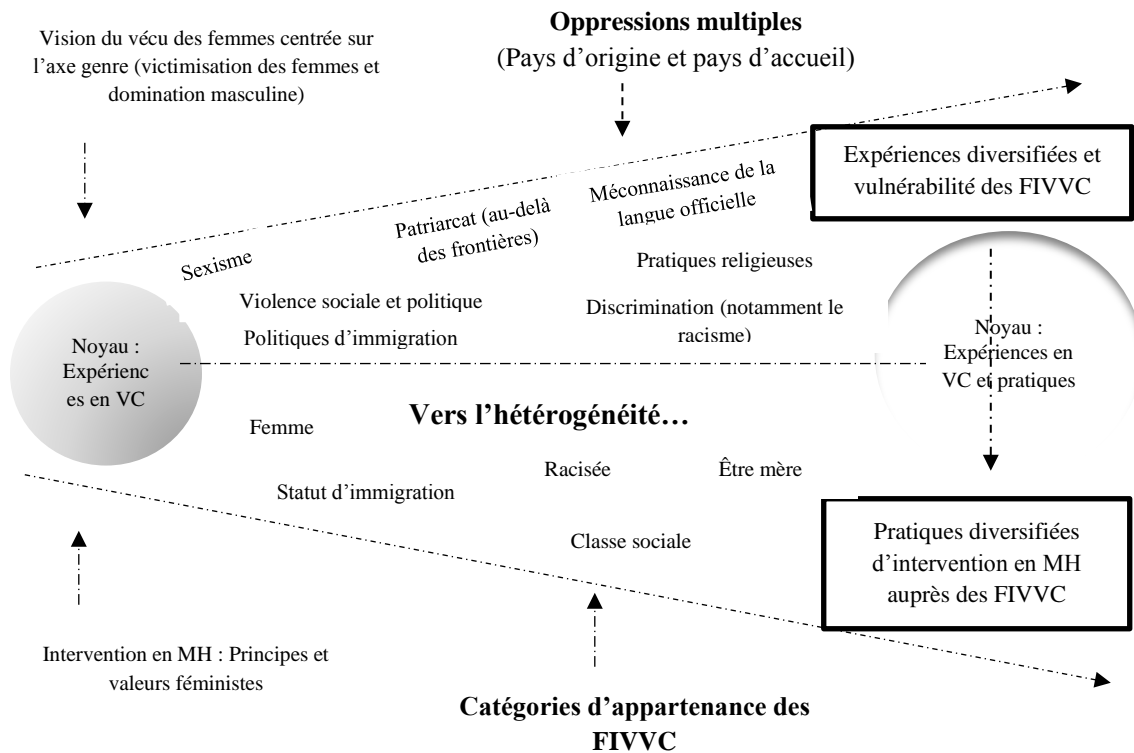
des droits versus l'accompagnement soutenu, considérant les oppressions multiples identifiées par les intervenantes dans le vécu de certaines femmes. La perspective intersectionnelle peut être utilisée pour analyser d'autres pratiques émergentes, comme la construction des partenariats entre les secteurs de l'immigration et de la violence conjugale²⁷, qui visent à répondre aux oppressions multiples en considérant les différents acteurs impliqués. La présente recherche ouvre donc des pistes intéressantes pour le développement des connaissances et des pratiques.

²⁷ La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) développe un projet de partenariat entre les organismes du secteur de la violence conjugale et ceux de l'immigration, qui vise à améliorer les pratiques d'intervention à travers la pérennisation du partenariat entre les deux secteurs (TCRI, 2016).

Chapitre 4 – Discussion générale

L'objectif général de la thèse est d'explorer, à partir de la perspective intersectionnelle (PI), les manières dont les intervenantes des maisons d'hébergement (MH) du Québec, tout en considérant les expériences vécues par les femmes immigrantes en situation de violence conjugale, analysent cette situation et interviennent auprès de ces femmes. Les résultats de notre recherche ont permis de dégager la cohabitation de deux discours — un d'homogénéité et un autre d'hétérogénéité — chez les intervenantes quand il est question des expériences des femmes immigrantes victimes de violence conjugale (FIVVC). Ces discours colorent leurs pratiques d'intervention auprès de ces femmes. Le schéma suivant (Figure 1) illustre les principaux éléments qui ressortent de notre recherche.

Figure 1. Discours des intervenantes sur les expériences des FIVVC et sur leurs pratiques d'intervention auprès d'elles



Les deuxième et troisième chapitres, abordant les résultats de notre recherche, permettent d'observer un discours qui va de l'homogénéité à l'hétérogénéité dans les perceptions des intervenantes sur les femmes et sur leurs pratiques auprès d'elles. Le deuxième chapitre traite des résultats concernant les perceptions des intervenantes face aux expériences des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Ces résultats montrent que les intervenantes reconnaissent un noyau d'expériences qui atteint les femmes victimes de violence conjugale au-delà de leur origine ou de leur appartenance ethnoculturelle. Ce discours s'explique par une vision essentialiste de l'expérience des femmes, qui met l'accent sur l'axe du genre. Il se dilue pour laisser place à un autre discours mettant l'accent sur les expériences diversifiées des FIVVC. Ces expériences sont perçues par les intervenantes comme étant spécifiques et diversifiées; elles seraient le résultat des oppressions et des appartenances multiples des femmes. Selon les discours des intervenantes, les FIVVC seraient plus vulnérables en raison des oppressions multiples et elles se trouveraient victimes des structures qui les oppriment (politiques, sexisme, racisme, famille, religion, communauté d'appartenance). Ce chapitre traite aussi des enjeux de ces deux discours — homogénéité et hétérogénéité — sur l'intervention auprès des FIVVC.

Dans le troisième chapitre, portant sur les pratiques des intervenantes auprès des FIVVC, nous identifions des spécificités concernant les interventions auprès des femmes immigrantes. Ces interventions s'organisent autour d'un noyau de principes et de valeurs féministes, ainsi que des types d'intervention informelle, de groupe et de défense de droits, qui caractérisent l'intervention en maison d'hébergement. Les intervenantes montrent un intérêt à tenir compte, dans leurs interventions, des éléments liés aux expériences des femmes dans leur pays d'origine, à leur culture et à leurs croyances religieuses. La méconnaissance de la langue, le statut d'immigration ainsi que les positions sociales des femmes et des intervenantes (en lien avec leurs appartenances multiples à certaines catégories de différenciation sociale) sont identifiés comme des modulateurs de leurs pratiques. Dans ce chapitre, sont ainsi abordés des enjeux et des défis identifiés tels que l'autonomisation, l'agentivité et l'inclusion des femmes.

Le présent chapitre s'articule autour de cinq thèmes qui intègrent des éléments centraux des trois chapitres précédents : 1) les enjeux d'un discours axé sur les spécificités des expériences

des FIVVC dans le contexte actuel des maisons d'hébergement et du mouvement féministe au Québec; 2) l'apport de la PI dans l'analyse des expériences des FIVVC et le développement d'interventions plus inclusives; 3) la reconnaissance de l'agentivité des femmes immigrantes aux prises avec des oppressions multiples : un défi pour l'intervention en violence conjugale; 4) le développement des pratiques intersectionnelles de défense des droits dans les pratiques quotidiennes; 5) l'importance de développer des pratiques plus réflexives.

Les pistes de recherche et les recommandations pour l'intervention seront intégrées progressivement dans les différentes sections de ce chapitre; elles sont mises en évidence par l'utilisation de l'italique. Ce chapitre se termine par une discussion des forces et des limites de la recherche.

4.1 De l'universalité à la spécificité des expériences des femmes immigrantes victimes de violence conjugale : quels enjeux pour l'intervention féministe en maison d'hébergement ?

Violence against women is a universal problem, affecting women at all levels of society; however, differently situated women have unique experiences with violence. Theoretically, this calls for the necessity to balance universality with intersectionality. (Montoya et Rolandsen, 2013 : 534)

Les résultats de notre recherche permettent d'identifier l'enjeu de la reconnaissance des spécificités dans l'intervention auprès des femmes immigrantes dans le contexte des maisons d'hébergement. Dans un premier temps, notre recherche identifie un discours centré sur le caractère universel de la violence faite aux femmes, basée sur la violence de genre. Bien que ce type de discours ait contribué, dans plusieurs pays, à la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment la violence conjugale, il présente des limites quand il s'agit des femmes d'origines et de circonstances diverses, telles les femmes immigrantes. Le mouvement des femmes pour éliminer la violence s'est principalement concentré sur l'oppression patriarcale. De façon intentionnelle ou non, il a surtout représenté les besoins des femmes des groupes majoritaires, notamment les femmes blanches et de classe moyenne (Creek et Dunn, 2011). Le mouvement contre la violence faite aux femmes commence à reconnaître les effets des expériences de victimisation que les femmes vivent au-delà des rapports hommes/femmes,

en lien avec des oppressions structurelles telles que le racisme, la discrimination et le classisme (Montoya et Rolandsen, 2013). La prise en compte d'un seul rapport de pouvoir — par exemple, le patriarcat — peut augmenter le risque de marginaliser certaines femmes. Selon Pagé (2014 : 204), « une lutte contre une seule structure d'oppression a pour effet de rendre invisible et donc de marginaliser davantage (et à l'intérieur même des mouvements sociaux) la situation des personnes dont l'expérience conjugue les effets négatifs de plusieurs systèmes d'oppression ».

Cependant, mettre l'accent sur les expériences particulières de la violence conjugale chez des groupes de femmes en marge du discours féministe majoritaire — immigrantes, musulmanes, sans statut, réfugiées, racisées, etc. — peut aussi nourrir une vision stéréotypée de ces femmes et contribuer à leur marginalisation et à leur exclusion. Selon Menjivar et Salcido (2002), il existe une tendance à stéréotyper certains groupes ethniques, en attribuant la violence conjugale à leur culture. Ce type de discours peut véhiculer le message que certaines formes de violence sont pires que d'autres, selon qu'elles correspondent ou non à la culture majoritaire.

Plusieurs auteurs ont dénoncé le discours féministe qui diffuse l'idée que les femmes de pays non occidentaux viennent de cultures davantage patriarcales comparativement à la culture majoritaire occidentale (Narayan, 2002; Volpp, 2005; Weinstock, 2014). Ce discours place certaines femmes, particulièrement les immigrantes, dans la catégorie des « autres » et nourrit une vision dichotomique « nous/eux » selon laquelle, les « autres femmes » sont plus victimes du patriarcat que les femmes de la majorité. L'accent sur les formes culturelles de la violence conjugale rend invisible la manière dont la violence de genre est enracinée dans une inégalité structurelle, place les femmes comme victimes de leur culture et dépourvues d'agentivité à l'intérieur du patriarcat, et nie les rapports de pouvoir entre les femmes elles-mêmes (Montoya et Rolandsen, 2013; Volpp, 2005). Faire des liens entre la violence de genre et les cultures minoritaires risque de rendre invisible cette violence dans la culture majoritaire. Selon Volpp, les pratiques culturelles sont elles-mêmes modelées par des forces structurelles (par exemple, l'héritage colonialiste et raciste, les politiques néolibérales, l'émergence d'un fondamentalisme religieux, etc.).

Au Québec, historiquement, le mouvement féministe a joué un rôle central dans l'acquisition de nouveaux droits pour les femmes, l'amélioration de leurs conditions de vie, la reconnaissance de la violence conjugale comme problème social et la mise en place de ressources pour répondre aux besoins des femmes qui en sont victimes (Lavergne, 1998; Lapierre, 2013). Toutefois, certaines auteures nomment le manque d'inclusion à l'intérieur de ce mouvement quand il s'agit de considérer les expériences des femmes issues de l'immigration et des communautés ethnoculturelles (Conradi, 2017; Lapierre, 2013; Maillé, 2007). Selon Maillé (2007 : 104), « la femme qui est au centre du féminisme québécois demeure la Québécoise blanche et de souche, alors que la différence, culturelle, ethnique ou religieuse, est souvent appréhendée comme une forme d'infériorité ou de déficience ». Différentes auteures féministes identifient un discours à l'intérieur du mouvement des femmes, qui met l'accent sur le danger, pour le mouvement en soi, de tenir compte des réalités spécifiques des femmes marginalisées, notamment les femmes immigrantes (Conradi, 2017; Marchand et Ricci, 2010). Selon Crenshaw et Bonis (2005 : 70) :

Tant que les tentatives pour faire de la violence conjugale une question politique viseront à convaincre les élites que le problème, loin d'être « marginal », les concerne directement, il est à craindre qu'une véritable prise en considération des expériences vécues par les femmes « marginalisées » continue de paraître dangereuse pour l'ensemble du mouvement.

La présence des femmes immigrantes, leurs revendications et leurs valeurs soulèvent la crainte, à l'intérieur du mouvement des femmes québécoises, de la perte d'acquis, spécialement concernant les droits des femmes et la laïcité (Marchand et Ricci, 2010). Selon ces auteures, le problème soulevé concerne « les limites de l'inclusion et l'ouverture à des réalités diverses, le “non négociable” du féminisme, ce qui ne peut faire l'objet des accommodements » (Marchand et Ricci, 2010 : 77). Pourtant, au cours des dix dernières années, plusieurs recherches et projets témoignent de l'ouverture, à l'intérieur du mouvement féministe et des organismes qui travaillent auprès des femmes victimes de violence conjugale au Québec, quant à la prise en compte de la diversité des expériences des femmes (Corbeil *et al.*, 2018; Krane et Carlton, 2008; Lacharité et Pasquier, 2014; LeGresley, 2018; Marchand et Ricci, 2010; Oxman-Martinez et Krane, 2005).

La recherche de Marchand et Ricci (2010 : 77), réalisée auprès des actrices du mouvement des femmes (N=58), identifie deux types de discours : a) un discours inclusif d'égalité selon lequel « toutes les femmes devront avoir les mêmes droits et les mêmes choix » et b) un discours qui montre une volonté de tenir compte des rapports de pouvoir entre les femmes elles-mêmes, expliqués par leurs positions sociales (de privilège ou d'oppression). Le premier discours véhicule l'idée que toutes les femmes se trouvent dans la même position et ont les mêmes possibilités de faire des choix. Les différences entre femmes sont alors expliquées par les différences individuelles et non par les rapports de pouvoir entre groupes. Le deuxième discours reconnaît les rapports sociaux et les inégalités entre les femmes elles-mêmes, et lutte pour contrer l'exclusion que certaines femmes vivent, notamment les immigrantes.

Ces deux discours sur l'homogénéité et l'hétérogénéité cohabitent également dans les propos des intervenantes rencontrées dans le cadre de notre recherche. Le discours des intervenantes sur les expériences des FIVVC est complexe et ne se limite pas à des explications dites culturelles et individuelles. Ces discours reconnaissent la complexité des parcours des FIVVC et le rôle des structures sociales inégalitaires dans la vulnérabilité à la violence conjugale de ces femmes. Selon Corbeil et Marchand (2010), cette reconnaissance de la complexité, expliquée par les intersections des systèmes d'oppression — en plus du genre — doit être partie prenante des principes de l'intervention féministe. Selon Enns (2004 : 8), « feminist consciousness also includes a commitment to ending all forms of domination, oppression, and privilege that intersect with sexism and gender bias, including (but not limited to) racism, classism, colonialism, heterosexism, ethnocentrism, white supremacy, ageism, and ableism ». Dans la section suivante nous aborderons l'apport du féminisme intersectionnel dans l'analyse et l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes, ainsi que les avantages et les limites de l'utilisation de cette perspective dans l'analyse des pratiques.

4.2 Apport du féminisme intersectionnel à l'intervention auprès des femmes immigrantes

Cette recherche apporte des éléments de l'approche intersectionnelle, à partir d'une lecture à deux niveaux : micro et macro. Notre recherche fait ressortir la reconnaissance de la part des intervenantes du caractère singulier et unique des trajectoires ou parcours des femmes. Toutefois, cette reconnaissance est plus théorique que pratique. Les discours des intervenantes n'arrivent pas à traduire de façon concrète comment cette reconnaissance peut se faire dans la pratique. Certaines pistes ressortent pour l'intervention informelle et de groupe. Par exemple, les intervenantes nomment, entre autres : créer des espaces pour partager les vécus uniques des femmes, parler de leur culture, de leurs pays. Ce type d'interventions permet de s'ouvrir à l'unicité et à la diversité des expériences. Toute intervention qui vise la déconstruction des discours dominants (patriarcaux, hétérosexistes, racistes, etc.) et la lutte contre les systèmes d'oppression devrait « prendre en compte l'ensemble des aspects identitaires des femmes aidées et d'être à l'écoute de la diversité de leurs expériences » (Corbeil et Marchand, 2010 : 39). Ces interventions pourront mettre en lumière les identités des femmes afin de déceler les appartenances sociales qui pourront prendre une place plus importante dans ce moment de leur vie et d'identifier celles qui les placent dans des positions avec plus de pouvoir pour faire face aux obstacles (Enns, 2004).

Les résultats de notre recherche identifient la prise en compte, de la part des intervenantes, de la complexité des expériences d'oppression vécues par les FIVVC au-delà de la domination patriarcale et de la violence conjugale. Les intervenantes nomment une pluralité d'expériences d'oppression quand il s'agit de parler des expériences des FIVVC accompagnées, entre autres : la violence sociale et politique vécue dans le pays d'origine, l'exclusion sociale due à la méconnaissance de la langue, le statut d'immigration précaire, le racisme, la non-reconnaissance des diplômes et la domination patriarcale. Toutes ces expériences sont utilisées pour expliquer les réactions des femmes face à la violence conjugale. La PI permet de rendre visibles ces oppressions, de se questionner sur le positionnement des différents acteurs – notamment les intervenantes elles-mêmes — et de développer des stratégies pour réduire les rapports de pouvoir.

Les résultats ont permis d'identifier un discours qui met l'accent sur les expériences communes des femmes victimes de violence conjugale, qu'elles soient immigrantes ou non. Ce discours met en exergue la place centrale du genre sur d'autres catégories d'appartenance sociale. Salon Lapierre (2013 : 51), « by positing a common experience of gender for all women, activists also make gender oppression more fundamental for women's experience and more salient for political explanation ». Bien que ce discours centré sur l'inégalité de genre et l'oppression patriarcale permette de tisser des liens communs entre les femmes et de favoriser un sentiment de sororité, il ne doit pas exclure la considération des autres oppressions dans la vie des femmes.

Plusieurs recherches réalisées auprès des travailleuses et des intervenantes qui offrent des services aux femmes victimes de violences conjugales et sexuelles soulignent l'importance d'élaborer une analyse féministe inclusive qui considère les effets conjugués du sexisme et des autres oppressions dans la vie des femmes immigrantes (Corbeil *et al.*, 2018; Krane et Carlton, 2008; Oxman-Martinez et Krane, 2005; Marchand et Ricci, 2010; Sharma, 2001). En parlant de l'intervention en maison d'hébergement auprès des femmes racisées, Crenshaw et Bonis (2005 : 55) concluent :

Les refuges qui les accueillent [les femmes de couleur] ne peuvent pas se permettre de ne travailler que sur la violence infligée par l'agresseur; il faut aussi prendre en compte toutes les autres formes composites, quotidiennes, de la domination, dont les effets convergents diminuent la capacité de ces femmes à trouver des échappatoires à la relation brutale responsable au premier chef de leur arrivée dans les refuges. Trop de femmes de couleur sont en effet écrasées par la pauvreté, les responsabilités parentales, le manque de compétences professionnelles. Ces handicaps, largement déterminés par l'oppression de classe et de genre, sont encore aggravés par la discrimination raciale en matière d'emploi et de logement à laquelle les femmes de couleur doivent souvent faire face.

D'un point de vue intersectionnel, la lutte contre la violence conjugale ne peut pas se faire en hiérarchisant les systèmes d'oppression (Pagé, 2014). En ce sens, nous ne devons pas choisir entre, par exemple, lutter contre le patriarcat ou contre le racisme, car certaines femmes vivent les deux expériences en même temps : « Les femmes noires ne sont pas noires de temps à autre et femmes à d'autres moments. » (Conradi, 2017 : 46)

Tous ces éléments nous incitent à mettre l'accent sur l'importance de développer des pratiques inclusives, qui tiennent compte des expériences et des besoins différents des femmes, en remplacement des approches d'exclusion qui créent une vision dichotomique entre « eux » et « nous » (Montoya et Rolandsen, 2013). Les approches d'inclusion placent les besoins des femmes les plus vulnérables, par exemple les femmes immigrantes, au centre de l'analyse de la violence conjugale et des organismes qui les aident (Smith, 2005). Ceci nous amène à explorer les façons multiples dont la violence conjugale peut être vécue par différentes femmes, selon leur origine, leur langue, leur statut d'immigration, etc.

Un modèle intersectionnel d'inclusion reconnaît les différentes inégalités ou oppressions dans la vie des personnes, tout en favorisant des politiques d'égalité. Ce modèle considère les liens réciproques entre les inégalités qui créent des catégories spécifiques et leurs effets négatifs sur les personnes (Montoya et Rolandsen, 2013). Par exemple, la politique de parrainage interagit avec d'autres catégories d'appartenances des femmes (classe sociale, âge, niveau d'éducation, pays d'origine, etc.), augmentant les inégalités entre le parrain et la femme parrainée sur les plans symbolique, légal et économique. Ces intersections placent certaines femmes dans des statuts d'immigration précaires qui favorisent leur dépendance et leur isolement (Côte *et al.*, 2001; Smedslund, 2013; Suelves, 2014). Le mouvement féministe doit s'engager dans la lutte contre « toutes les injustices subies par les femmes, peu importe leur origine patriarcale ou autre » (Pagé, 2014 : 202). La prise en compte de la diversité des expériences des femmes a comme conséquence une diversité de stratégies, d'objectifs et de tactiques. Dans l'intervention auprès des femmes marginalisées, notamment les immigrantes, la PI permet de se questionner : « Quelles seront les conséquences des changements proposés sur l'ensemble des personnes marginalisées par les différents systèmes d'oppression ? Qui profitera de ces changements ? Qui est occultée dans le débat ? » (Pagé, 2014 : 205). Le mouvement féministe doit se poser ces questions en considérant les impacts spécifiques de certains choix ou positionnements sur des groupes de femmes en particulier.

Les recherches futures pourraient par exemple examiner : *quelles sont les catégories de différences (par exemple : genre, statut d'immigration, « race », langue parlée) davantage visibles — et lesquelles sont exclues — dans l'analyse de la violence conjugale au Québec ? Qui sont les femmes davantage exclues ou privilégiées par les politiques et les pratiques en*

maison d'hébergement ? Quelles stratégies pourront être mises en place pour réduire les inégalités présentes dans les milieux de pratiques ?

4.2.1 La grille d'analyse de Patricia Hill Collins

Nous avons choisi la grille d'analyse de Collins (2016) pour montrer l'apport du féminisme intersectionnel à l'intervention en maison d'hébergement auprès des FIVVC. Cette grille nous semble particulièrement pertinente, car elle met en lumière l'intersection des oppressions dans les différents domaines du pouvoir — *structurel, hégémonique, disciplinaire et interpersonnel* — présentes dans la vie des FIVVC et dans les pratiques des intervenantes. Le domaine structurel est lié aux lois et aux politiques du système social, notamment les politiques d'immigration. Le domaine disciplinaire fait référence aux règles ou aux façons de fonctionner des institutions (par exemple, les façons d'appliquer les lois et politiques). Le domaine hégémonique concerne l'aspect symbolique des discours sociaux (par exemple, les préjugés sur les femmes immigrantes). Le domaine interpersonnel fait référence aux relations établies entre les personnes (par exemple, entre une femme et une autre personne). L'utilisation de cette grille peut aider non seulement à comprendre comment l'intersection des oppressions vécues par les femmes se place à différents niveaux, mais aussi à identifier des stratégies mises en place par les intervenantes pour lutter contre ces oppressions. Nous analysons les trois chapitres de notre thèse à partir de cette grille, en nous questionnant sur : Comment les oppressions nommées par les intervenantes s'organisent-elles dans les quatre domaines du pouvoir (structurel, hégémonique, disciplinaire et interpersonnel) ? Comment utiliser cette grille pour l'intervention auprès des FIVVC ?

4.2.1.1 Intersection des oppressions dans le domaine structurel

Le premier chapitre aborde l'impact des politiques d'immigration sur la vulnérabilité des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Ce chapitre nous aide à comprendre comment l'organisation des institutions sociales contribue à reproduire la vulnérabilité de certaines femmes immigrantes. Un exemple concret est la politique d'immigration du Canada. Les transformations économiques, politiques et démographiques internationales ont influencé l'orientation néolibérale de la politique d'immigration canadienne. Cette orientation, qui valorise l'individualisme et la compétitivité, tend à minimiser le rôle de l'État dans la prise en charge des personnes. Ce type de politiques privilégie, directement et

indirectement, un modèle d'immigrant autosuffisant, productif, qui possède un haut niveau d'éducation et des ressources financières (Dobrowolsky, 2008).

Ce modèle est axé sur des qualités qui représentent un modèle masculin qui désavantage les femmes en général. Dans le cas spécifique du programme de parrainage d'époux/épouses ou conjoints/conjointes de fait, plusieurs recherches établissent des liens entre les conditions de la politique de parrainage et la vulnérabilité des femmes à la violence conjugale, en raison de leur dépendance légale et symbolique vis-à-vis de leur parrain et du contrôle du conjoint sur la femme qui est ainsi promu (Côté *et al.*, 2001; Smedslund, 2013; Suelves, 2014).

Les résultats de notre recherche font ressortir une préoccupation de la part des intervenantes concernant la vulnérabilité des femmes parrainées victimes de violence conjugale. Une analyse intersectionnelle de la politique de parrainage permettra de comprendre comment cette politique reproduit la subordination des femmes à leur conjoint et risque de favoriser la pérennisation de la violence conjugale. D'un point de vue intersectionnel, on pourra se demander : *quelles sont les intersections (par exemple, « race », classe, âge, statut d'immigration, pays d'origine, etc.) qui désavantagent les femmes en processus de parrainage et parrainées ?* Le but : développer des stratégies spécifiques qui réduisent ces désavantages. Les intervenantes de notre recherche ont décrit comment le fait de lier l'autonomie économique des femmes à leur conjoint parrain augmente leur vulnérabilité. Concrètement, cette politique peut faire hésiter ou peut contraindre certaines femmes de demander de l'aide financière de dernier recours, car elles se sentent redevables au conjoint qui les a parrainées. Selon cette politique :

Si vous ou un membre de votre famille qui vous accompagne avez recours à l'aide gouvernementale sous la forme de prestations d'aide sociale ou de prestations spéciales (ex. : lunettes, traitements dentaires, appareils auditifs), votre garant peut être tenu de rembourser ces sommes. (MIDI, 2018 : 4)

Un autre exemple en lien avec le domaine structurel, identifié dans le discours des intervenantes, est le fait que plusieurs femmes immigrantes soient issues de pays où la violence conjugale n'est pas reconnue comme un problème social. La violence qu'elles vivent de la part de leur conjoint peut être jugée comme normale ou inexistante par ces femmes, leur communauté et leur famille, car elle n'est simplement pas reconnue par les lois

dans leur pays. Certaines femmes pourront se trouver prises entre deux structures sociales : celle du pays d'origine, qui ne les protège pas de la violence conjugale, et celle du pays d'accueil (par exemple, politique de parrainage), qui la subordonne au conjoint.

Un type d'approche à privilégier afin de résister aux façons dont les oppressions s'organisent dans le domaine structurel concerne le développement des points de vue collectifs situés qui promeuvent la solidarité (Collins, 2016). Ce type d'approche n'est pas étranger aux maisons d'hébergement : ces organismes travaillent en concertation avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux afin de promouvoir les changements des politiques et des lois qui affectent les femmes. Une analyse intersectionnelle des politiques et des lois est nécessaire afin de considérer les intersections des oppressions qui ont des effets néfastes sur certaines femmes victimes de violence conjugale. Face à ce type de politiques, le travail militant des groupes de femmes, notamment des maisons d'hébergement, est essentiel si l'on veut obtenir des changements majeurs dans les lois et politiques qui permettent de réduire la vulnérabilité des femmes. Le mouvement féministe et les groupes des femmes devront s'assurer que la voix de toutes les femmes soit représentée dans ces revendications. La marche « Du pain et des roses » de 1995 est un exemple de travail militant inclusif. Cette marche a intégré des revendications pour réduire l'engagement du parrainage de dix à trois ans (Osmani, 2002).

Notre recherche identifie, dans le discours des intervenantes, le racisme et la discrimination systémiques comme des obstacles à la demande d'aide. Ces rapports de pouvoir sont liés au domaine structurel, car ils créent des conditions qui excluent certaines femmes des programmes et des services (logement, hébergement, marché du travail, santé). Des recherches devront être menées afin de répondre à cette question : *quelles sont les stratégies mises en place par les FIVVC et par les intervenantes pour faire face aux structures sociales (lois et politiques) qui placent ces femmes en position d'inégalité et de vulnérabilité ?*

4.2.1.2 Intersection des oppressions dans le domaine disciplinaire

Le domaine disciplinaire fait référence aux façons dont les lois et les politiques sont appliquées dans les organisations ou institutions. Il s'agit des façons dont les intervenantes et les agents des organismes (gouvernementaux ou non gouvernementaux) appliquent les

politiques et règlements. Un exemple, mentionné par les intervenantes, est le pouvoir discrétionnaire de certains fonctionnaires dans l'application des lois et des règlements. Les intervenantes de notre recherche affirment utiliser des stratégies afin de défendre les droits des femmes face aux fonctionnaires qui exercent certaines formes de contrôle sur elles. Dans ce contexte, les intervenantes jouent un rôle de médiatrices de rapports de pouvoir face aux institutions. Une autre stratégie utilisée par les intervenantes est la sensibilisation des intervenantes des différents milieux aux expériences spécifiques des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Cette sensibilisation passe par le travail en collaboration avec les intervenants·es des différents milieux.

4.2.1.3 Intersection des oppressions dans le domaine hégémonique

Le domaine hégémonique concerne l'idéologie, la culture et la conscience véhiculées et construites collectivement (Collins, 2016). La culture dominante entretient des discours hégémoniques qui oppriment certains groupes. L'idéologie hégémonique patriarcale justifie le sexisme historiquement présent dans la politique d'immigration (Côte *et al.*, 2001; Crosby, 2006; Dobrowolsky, 2008). Certaines femmes immigrantes parrainées pourront trouver « normal » d'être prises en charge par leur conjoint qui les parraine, car ce type d'idéologie est cohérent avec la culture patriarcale dans laquelle elles ont été socialisées.

Les résultats de notre recherche nous permettent de déceler une reconnaissance de la part des intervenantes d'un discours hégémonique patriarcal véhiculé par la famille, la religion et la communauté de certaines femmes immigrantes. La valorisation de la famille unie pourra pousser certaines femmes à rester dans la relation de violence. D'autres discours hégémoniques, présents dans la société d'accueil sur les femmes immigrantes et racisées, pourront aussi justifier des pratiques d'exclusion, de racisme et de discrimination. Notre recherche a identifié, chez les intervenantes, une représentation des femmes immigrantes en tant que victimes de leur culture, de leur famille et des oppressions multiples. Ce type de discours pourra justifier des pratiques de prise en charge des femmes et nourrir des représentations stéréotypées des FIVVC en favorisant leur exclusion. Afin de contrer les discours hégémoniques, Collins (2016) propose de maintenir une position critique des idéologies hégémoniques et de développer de nouveaux savoirs, qui offrent d'autres interprétations ou explications aux problématiques sociales. Les interventions sur différents

plans — individuel, de groupe, informel — doivent laisser une place au questionnement de la culture dominante et des discours hégémoniques (patriarcal, hétérosexiste et raciste) véhiculés dans les maisons d’hébergement, les institutions et la société en général. Ce type d’intervention existe déjà dans les maisons d’hébergement en ce qui concerne l’analyse des discours hégémoniques patriarcaux. Néanmoins, il importe d’identifier d’autres types de discours (racistes, classistes, hétérosexistes, etc.) à intégrer dans l’analyse.

4.2.1.4 Intersection des oppressions dans le domaine interpersonnel

Le domaine interpersonnel se situe sur le plan des pratiques quotidiennes, par lesquelles les personnes entrent en relation avec les autres (Collins, 2009, 2016). Ce domaine reconnaît l’aspect subjectif de l’oppression et la capacité des personnes à changer les rapports de pouvoir dans lesquels elles sont prises. Le milieu de vie, qui caractérise les maisons d’hébergement, peut créer des opportunités de résistance et de reprise de pouvoir chez les femmes immigrantes et favoriser des rapports de pouvoir plus égalitaires entre les femmes hébergées, ainsi qu’entre ces dernières et les intervenantes. Toutefois, ces espaces — où les pratiques quotidiennes se construisent — peuvent aussi créer l’effet contraire. Par exemple, la méconnaissance de la ou les langues officielles peut être un obstacle à l’intégration de ces femmes dans le fonctionnement quotidien des maisons d’hébergement et dans les efforts visant à favoriser leur autonomie. L’utilisation des interprètes est une stratégie nommée par les intervenantes de notre recherche afin de favoriser la participation des femmes dans les maisons d’hébergement ainsi que leur reprise du pouvoir. Toutefois, des enjeux sont aussi soulevés concernant l’utilisation des interprètes et des membres de la famille des femmes lors de l’intervention, entre autres concernant le risque de rapports de pouvoir des interprètes et des membres la famille sur les femmes. Les intervenantes soulèvent aussi leur préoccupation en ce qui a trait aux rapports de pouvoir qui peuvent s’établir entre elles et les femmes aidées, quand ces dernières ne maîtrisent pas la langue. Selon Brisset, Leanza et Laforest (2013), les professionnels de la santé et des services sociaux devront faire davantage attention aux interactions complexes qui s’établissent dans un contexte d’interprétation et considérer comment ces interactions influencent les relations entre la clientèle et le professionnel. Le recours aux interprètes professionnels, quand il s’agit de transmettre de l’information exacte aux clientèles, est recommandé (Rosenberg, Seller et Leanza, 2008).

Concernant l'interprétation en contexte de violence conjugale, peu de recherches explorent ce sujet (RMFVVC, 2014; FMHF, 2015). Ces recherches abordent les aspects structurels en lien avec le manque de financement des maisons d'hébergement pour l'interprétation et leur impact sur les services (durée de l'hébergement et qualité de l'intervention). Cette situation risque de créer des disparités dans l'accessibilité aux services et de favoriser la revictimisation de certaines femmes.

Les résultats de notre recherche ne nous permettent pas d'identifier les stratégies de résistance chez les femmes immigrantes, dont le but est de répondre à l'exclusion et aux rapports de pouvoir avec les autres femmes, les membres de leur famille ou les intervenantes. Il serait intéressant d'explorer dans des recherches futures ces questions : *quelles sont les stratégies de résistance identifiées par les femmes par rapport à la violence vécue ? Comment ces stratégies sont-elles abordées par les intervenantes dans l'intervention auprès de ces femmes ? Quelles sont les catégories d'appartenance identifiées par les intervenantes dans les expériences des femmes qui expliquent ces résistances ?* Néanmoins, les discours des intervenantes nous ont permis de comprendre comment certaines appartenances des intervenantes — langue parlée, origine immigrante et position sociale — facilitent l'intervention et l'établissement de liens de confiance entre elles et les femmes immigrantes. Les équipes multiculturelles pourront servir de modèles de relations interculturelles.

4.2.1.5 L'interaction des quatre domaines du pouvoir dans l'intervention en maison d'hébergement auprès des FIVVC

Ces quatre domaines du pouvoir, tels qu'identifiés par Collins, traversent les pratiques des intervenantes en maison d'hébergement auprès des FIVVC. Des politiques sociales, notamment la politique en violence conjugale, déterminent les orientations et le financement des maisons d'hébergement. La politique d'immigration a des répercussions sur les droits des femmes et leur accès aux services. Les femmes immigrantes avec un statut précaire peuvent être confrontées à des politiques qui les vulnérabilisent et favorisent leur exclusion des services. Ces politiques ont des répercussions sur les services des maisons d'hébergement et peuvent dans certains cas — par exemple, par le manque de financement — favoriser des pratiques quotidiennes d'exclusion qui ne considèrent pas les besoins des femmes immigrantes (par exemple, nourriture, interprétariat, temps d'hébergement). Les femmes

avec un statut précaire peuvent être exclues des services d'hébergement, car elles représentent des coûts que les maisons ne sont pas prêtes à assumer étant donné le manque de financement. Ces femmes peuvent avoir besoin d'un hébergement de plus longue durée à cause des obstacles structurels qui rendent difficile leur accès aux services (système de santé, francisation, aide financière, aide juridique, logement social et prestations pour les enfants). Le discours hégémonique patriarcal et le discours hégémonique néolibéral justifient des pratiques qui excluent certaines FIVVC des services. Ils justifient un traitement différentiel envers ces femmes, qui les désavantage face aux hommes, mais aussi face aux autres femmes. Par exemple, certaines femmes immigrantes pourront être « plus coûteuses » en raison de leurs besoins spécifiques (nourriture, interprétariat, temps d'hébergement). Les intervenantes sont appelées à gérer des rapports de pouvoir dans ces quatre domaines. Le tableau suivant illustre l'application de cette grille d'analyse à nos résultats.

Tableau 2. Grille d'analyse de Collins appliquée aux résultats de la recherche

| DOMAINES DU POUVOIR | |
|---|--|
| Types de rapports de pouvoir identifiés dans le discours des intervenantes | Stratégies d'intervention à favoriser |
| <u>STRUCTUREL</u> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Politiques qui ne reconnaissent pas la violence conjugale dans le pays d'origine. ○ Politiques qui donnent plus de pouvoir aux hommes qu'aux femmes dans les pays d'origine et d'accueil. ○ Politiques et lois d'immigration « neutres », notamment le parrainage, qui favorisent des rapports inégalitaires entre les femmes parrainées et leur parrain. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Promotion des points de vue situés ou collectifs. ○ Militantisme inclusif : intégrer les revendications des femmes immigrantes et racisées aux revendications féministes. ○ Travail en concertation afin de demander des changements de lois qui protègent les femmes victimes de violence conjugale. ○ Identification du profil des femmes qui sont plus vulnérables à la politique de parrainage. |

| <u>DISCIPLINAIRE</u> | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Application de lois et de règlements de la part des fonctionnaires et des intervenantes. ○ Pouvoir discrétionnaire. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Défense des droits. ○ Rôle des intervenantes : médiatrices de rapports du pouvoir. ○ Collaboration avec des intervenantes de différents milieux. |
| <u>HÉGÉMONIQUE</u> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Discours hégémoniques sur les rapports hommes/femmes. ○ Discours hégémoniques sur les représentations des femmes immigrantes et les femmes racisées. ○ Discours occidental qui véhicule des valeurs individuelles liées à l'autonomie et au libre choix individuel. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation des femmes hébergées et des intervenantes des différents milieux. ○ Intervention collective et informelle comme moyens pour sensibiliser et conscientiser les femmes, ainsi que pour collectiviser les problèmes. ○ Sur le plan organisationnel : analyse des valeurs et des principes qui soutiennent des pratiques hégémoniques. |
| <u>INTERPERSONNEL</u> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Relations établies dans le milieu de vie (entre femmes, entre femmes et intervenantes), et les rapports de pouvoir qui découlent des positions de chacune. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Services d'interprètes. ○ Équipes multiethniques. ○ Pratique réflexive. |

4.3 Reconnaître l'agentivité des femmes immigrantes confrontées à des oppressions multiples : un défi pour l'intervention en violence conjugale

Les résultats de notre recherche font ressortir un discours des intervenantes sur les FIVVC qui met l'accent sur leur vulnérabilité en raison des oppressions multiples vécues. Cette vision centrée davantage sur les expériences de victimisation amène un risque, celui de représenter les femmes immigrantes comme des victimes passives, sans agentivité (Creek et Dunn, 2011). Ce type de représentation des FIVVC peut être lié aux multiples narratifs sociaux²⁸ qui s'entrecroisent, entre autres, ceux concernant les femmes victimes de violence conjugale et ceux sur les femmes immigrantes (Harper, 2014). Concernant la violence conjugale, la façon dont elle a été problématisée dans les politiques publiques a des

²⁸ Les narratifs sociaux sont des histoires qui sont construites socialement sur différents sujets, par exemple, sur la violence conjugale. Les histoires personnelles ou que chaque personne se raconte personnellement sont en interaction avec celles racontées par d'autres personnes et avec les narratifs sociaux plus larges (Harper, 2014).

répercussions sur les représentations des acteurs (« victimes » et « agresseurs ») et sur les interventions à privilégier (Paterson, 2010). Les politiques anti-violences visant à réduire et à éliminer la violence conjugale mettent l'accent sur la protection, laquelle implique de s'éloigner du danger ou de quitter la relation de violence (Dunn et Powell-Williams, 2007; Paterson, 2010). Deux autres concepts centraux véhiculés dans ces politiques résident dans l'idée de la résistance et de la capacité des femmes à faire des choix. Dans cette perspective, les femmes qui résistent sont celles qui quittent la relation de violence. Les femmes qui restent dans la relation de violence sont considérées comme passives ou captives dans la relation en raison d'obstacles externes tels que la responsabilité parentale, la pauvreté ou des obstacles internes, tels que les histoires personnelles, les émotions, le cycle de violence et ses effets sur les victimes (Dunn et Powell-Williams, 2007; Paterson, 2010). Cette analyse ne considère pas nécessairement les expériences des femmes immigrantes, racisées, ou des femmes qui s'identifient avec des valeurs culturelles différentes de celles du groupe majoritaire. Le type d'obstacles ou de contraintes considérées par ces auteurs, pour l'analyse de la résistance des femmes, ne concerne pas nécessairement toutes les femmes, notamment les immigrantes. Par ailleurs, la représentation des femmes victimes comme étant impuissantes et passives rend invisibles les autres formes de résistance, dont celle des femmes qui choisissent de rester dans la relation violente, qui mettent, elles aussi, en place des stratégies pour y faire face et y survivre (Creek et Dunn, 2011).

Les FIVVC, surtout celles issues de pays non occidentaux, sont aussi aux prises avec des stéréotypes raciaux et ethniques qui les présentent comme inférieures, exotiques, victimes de leur culture, différentes de la majorité et appartenant à la catégorie « autres » (Dasgupta, 2005; Marchand et Ricci, 2010; Narayan, 2002). L'expression « prisonnières du patriarcat » est utilisée par Narayan pour nommer cette représentation des femmes, selon laquelle les différentes formes du patriarcat leur ont entièrement été imposées sans leur consentement. Selon cette représentation, ces femmes seraient complètement subordonnées aux normes et aux pratiques culturelles, incapables de réflexion critique sur leurs expériences, et donc incapables de résister aux différentes oppressions. Cette représentation nie l'existence d'agentivité à l'intérieur du patriarcat chez les femmes immigrantes (Volpp, 2005). Bien que les structures imposent aux femmes des contraintes qui limitent leurs choix, elles ne sont pas des victimes passives (Lapierre et Levesque, 2013; Narayan, 2002). Cela amène des

questions pour des recherches futures, par exemple : *Quelles sont les représentations véhiculées par les politiques en violence conjugale et en immigration quant aux FIVVC et à leur possibilité de s'autonomiser ?*

Selon Narayan (2002 : 424) : « The legacies of colonial history often encourage mainstream Westerners to overemphasize constraints and underemphasize choice in other cultural contexts, while underestimating constraints and overemphasizing choice in western contexts. » Pour certaines femmes, notamment les femmes immigrantes, mettre un terme à la relation de violence ou se séparer du conjoint peut avoir des conséquences graves et concrètes sur leur vie, comme perdre leur statut d'immigration, risquer d'être renvoyées du pays, être séparées de leurs enfants ou perdre leur seul réseau de soutien social. Ces contraintes n'excluent pas leur agentivité. Selon Sokoloff (dans Creek et Dunn, 2011 : 318) :

... this forced choice between leaving and staying inhibits or obscures self-determined and creative alternatives that better meet the needs of women seeking freedom from violence, as they navigate multiple oppressions and violence not only in their own communities but in dominant society as well.

Les intervenantes doivent faire attention à ne pas surestimer les obstacles que les femmes immigrantes vivent ni à sous-évaluer leur capacité de faire des choix. Les représentations des FIVVC — comme étant passives et prises dans des structures sociales qui contraignent leurs choix — risquent de favoriser des pratiques qui revictimisent ces femmes et leur prise en charge, à la place des pratiques qui visent les changements structurels et la participation des femmes comme actrices du changement. Selon Marchand et Ricci (2010 : 76) :

Malgré l'indéniable impact de multiples facteurs d'exclusion, une vision exclusivement concentrée sur les difficultés des femmes minoritaires, peu ou prou envisagées globalement comme à « problème », peut conduire à privilégier des pratiques d'assistance aux dépens de mesures préventives globales et d'une analyse plus politique des enjeux convoqués par ces inégalités structurelles.

Cet aspect n'a pas été abordé dans notre recherche; des questions resteront à explorer pour les recherches futures, par exemple : *Quels sont les obstacles/contraintes qui influencent les choix des FIVVC d'origines et de statuts d'immigration divers ?*

Notre recherche fait ressortir l'intérêt des intervenantes à intégrer certains aspects subjectifs et identitaires (religieux et culturels) des femmes dans l'intervention, surtout informelle et de groupe. Selon Corbeil et Marchand (2010 : 38), l'intervention féministe intersectionnelle vise à « examiner les effets conjugués et les intersections des rapports sociaux de sexe et des autres rapports de division (classe, origine ethnique, orientation sexuelle, âge, etc.) sur la perception de soi et sur les conditions de vie des femmes ». En même temps, les solutions pour combattre la violence conjugale à long terme doivent considérer les interventions structurelles qui favorisent l'autonomisation des femmes (Websdale et Johnson, 2005). En ce sens, l'État devra favoriser activement des changements légaux et sociaux qui améliorent le pouvoir et les opportunités des femmes à atteindre l'autonomisation, par exemple, en fournissant des opportunités d'éducation, d'emploi et d'accès aux programmes de logement. En ce sens, il est important de se questionner sur : *Quelles sont les mesures sociales qui devraient être prises ou mises en place pour répondre aux besoins spécifiques de ces femmes afin de favoriser leur autonomisation ?*

L'intervention devra tenir compte de l'aspect structurel des oppressions en faisant un équilibre avec l'aspect subjectif et identitaire des femmes. Selon Dunn et Powell-Williams (2007), les femmes victimes de violence, notamment les femmes immigrantes, ne sont pas seulement des victimes passives, elles sont des survivantes qui utilisent des stratégies pour faire face à des contraintes multiples. Parson (2010 : 884) souligne l'importance de l'agentivité des femmes : « By examining women's agency then, the active nature of women's experiences and lives can be uncovered. » D'autres questions resteront à éclaircir afin d'approfondir les liens entre les aspects structurel et identitaire des femmes, entre autres : a) *Quels sont les liens entre les oppressions structurelles et le sens que ces oppressions prennent dans la vie de ces femmes sur le plan de leur autonomisation et de leur agentivité ?* b) *Quelles sont les stratégies développées par les femmes immigrantes afin de faire face à ces obstacles et, en général, à la violence conjugale ?* c) *Quel devrait être le rôle des intervenantes dans le développement des stratégies de résistance de ces femmes et de leur autonomisation ?*

4.4 Développer des pratiques intersectionnelles de défense des droits dans la pratique quotidienne

Notre recherche a identifié la défense des droits comme une pratique importante dans l'intervention auprès des FIVVC. Selon Bhuyan (2012), les intervenantes qui travaillent dans des organismes non gouvernementaux en violence conjugale jouent un rôle central pour la reconnaissance des femmes en tant que citoyennes à part entière — indépendamment de leur statut d'immigration — et pour la revendication des droits qui viennent avec cette reconnaissance. Les intervenantes de notre recherche s'identifient comme étant médiatrices entre les institutions sociales et les FIVVC, notamment celles avec un statut précaire, afin de revendiquer leurs droits. Les pratiques de défense des droits, nommées par les intervenantes, sont multiples et impliquent surtout l'accompagnement soutenu des femmes dans leurs démarches afin qu'elles puissent avoir accès à des services (aide sociale, allocations familiales, aide juridique, accès à la santé, etc.). À travers des stratégies de défense de ce type de droits, les intervenantes contournent le système et les lois discriminatoires à la recherche des exceptions et des droits cachés des femmes. La défense de ces droits nécessite donc que les intervenantes connaissent le système, les lois, les services et les droits liés au statut d'immigration des femmes.

Cette stratégie de défense des droits peut être analysée à partir de la grille d'analyse de Collins. Un des éléments qui ressort de notre recherche est le pouvoir discrétionnaire que détiennent les agents des services gouvernementaux concernant l'application des politiques et des règlements qui donnent aux personnes l'accès à certains services (par exemple, l'aide sociale). Ce pouvoir s'inscrit dans le domaine disciplinaire, car il est en lien avec les façons dont les lois et politiques sont appliquées par les intervenants de première ligne. Selon Bhuyan et Smith-Carrier (2010 : 60), « le pouvoir discrétionnaire que détiennent les intervenants de première ligne crée un lieu où la gouvernance est exercée dans le contexte des interactions quotidiennes entre fournisseurs et utilisateurs des services ».

Les stratégies mentionnées par les intervenantes de notre recherche sont de type proactif²⁹, visant à aider les FIVVC à avoir accès aux différents services sociaux et de santé. Ces stratégies sont surtout de type individuel et direct. Notre recherche rejoint d'autres études concernant le rôle des intervenantes en tant que médiatrices des rapports de pouvoir qui se créent entre les femmes aidées et les fournisseurs des services (Bhuyan et Smith-Carrier, 2010; Bhuyan et Velagapudi, 2013; Corbeil *et al.*, 2018; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). L'exercice de pouvoir discrétionnaire crée des occasions pour les intervenantes de faire la promotion des droits des personnes, au-delà des droits restrictifs découlant de leur statut d'immigration (Bhuyan et Smith-Carrier, 2010). La défense des droits est une pratique qui vise surtout la justice sociale, laquelle est l'une des valeurs fondamentales à la fois du mouvement féministe (Côté, 2018) et du travail social (Brodeur, 2015).

Les intervenantes ayant participé à la recherche ne mentionnent pas les interventions structurelles (en lien avec le domaine structurel) pour la défense des droits. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le RMFVVC et la FMHF — organismes dont la majorité des maisons d'hébergement participant à la recherche sont membres — font un travail de défense des droits collectifs qui vise les changements sociaux, sur le plan des politiques et des lois qui vulnérabilisent les femmes. Dans ce contexte, les intervenantes des maisons d'hébergement sont d'une certaine façon dispensées de jouer ce rôle directement, car ces deux organismes, auxquels les maisons sont affiliées, font ce travail. Si l'on considère la grille d'analyse de Collins, la défense des droits des femmes se situe sur deux plans : disciplinaire et structurel. Sur le plan disciplinaire, les intervenantes sont appelées à jouer le rôle de médiatrices de pouvoir à travers la revendication des droits, en faisant appel au pouvoir discrétionnaire des certains fonctionnaires. Sur le plan structurel, la défense des droits rejoint la mission des associations provinciales.

²⁹ Les stratégies proactives font référence aux « mécanismes d'appui utilisés par les intervenants de première ligne pour aider les femmes à avoir accès à des services sociaux ou de santé dans l'éventualité d'un refus de service ou de la détection par les agents de l'immigration » (Bhuyan et Smith-Carrier, 2010 : 64).

4.5 Importance du développement des pratiques réflexives

Bien que les discours des intervenantes laissent entrevoir un questionnement concernant leur appartenance à certaines catégories sociales et leurs effets sur la relation d'aide, ces discours sont dépourvus d'une reconnaissance des rapports de pouvoir liés à ces appartenances. Si les intervenantes rencontrées nomment certaines catégories sociales — liées à la langue parlée, à la position sociale, au statut et à l'expérience d'immigration — qui agissent comme modulateurs de l'intervention et de la relation d'aide, leur analyse est toutefois surtout centrée sur l'aspect positif des ressemblances identitaires avec les femmes aidées. Cette vision est simpliste, car elle suppose que le fait de partager certaines appartenances favorise nécessairement l'établissement d'un lien de confiance. Une certaine homogénéité à l'intérieur des groupes sociaux est sous-entendue, ce qui nie les rapports de pouvoir complexes à l'intérieur des catégories d'appartenance sociale. Par exemple, bien qu'être immigrante et parler la langue puisse faciliter l'établissement d'un lien de confiance entre certaines personnes dans un premier temps, d'autres appartenances pourront aussi jouer un rôle (positif ou négatif) dans l'intervention. La reconnaissance des privilèges liés à certaines catégories d'appartenance des intervenantes n'a pas émergé des groupes focalisés. Bien que notre recherche n'ait pas exploré directement ce sujet dans les questions posées aux intervenantes — il s'agit plutôt d'un constat émergent de l'analyse — nous insistons, à l'instar de Corbeil *et al.* (2018 : 67), sur l'importance de ce type de pratique : « La réflexivité permet non seulement de prendre conscience de leurs schèmes sociaux et de leurs cadres de référence qui guident leurs actions, mais elle leur offre aussi la possibilité de se “regarder agir”, d'examiner a posteriori leur intervention et les effets de celle-ci sur la personne aidée. »

Cette prise de conscience est nécessaire pour reconnaître les rapports de pouvoir qui traversent les relations établies entre les femmes et les intervenantes. Dans un premier temps, elle permet aux intervenantes de se questionner sur : *comment les catégories d'appartenance influencent-elles les expériences subjectives de ces femmes ? Quels sont les obstacles quotidiens et les zones de pouvoir liées à celles-ci ?* Dans un deuxième temps, l'intervenante doit se questionner sur ses propres appartenances, les oppressions vécues, mais aussi sur ses privilèges. Dans un troisième temps, elle doit mettre en relation ses positions sociales (en matière de pouvoir) et celles des femmes aidées, afin de réfléchir sur les configurations de

pouvoir qui se créent dans la relation aidante/aidée. Dans un quatrième temps, il faut penser aux stratégies à mettre en place pour déconstruire ces rapports de pouvoir. Selon Lapierre et Levesque (2013 : 58) :

Les intervenantes doivent s'engager dans une réflexion concernant leur position sociale et les zones d'oppression et de privilèges qui y sont associées, ainsi que sur les enjeux de pouvoir dans leurs relations avec les individus, les groupes et les collectivités. Cette réflexion est nécessaire pour qu'elles soient en mesure de développer des relations égalitaires avec les personnes rencontrées.

La PI est un outil pratique pour l'analyse des oppressions et des privilèges qui traversent les relations interpersonnelles dans le contexte d'intervention. Selon Corbeil *et al.* (2018 : 67) :

La prise de conscience [des intervenantes] de leur position sociale et de leurs privilèges donne l'occasion de se rapprocher de l'univers des femmes aidées. Conséquemment, ceci amène les intervenantes à se départir graduellement des idées préconçues, sinon de leurs préjugés, à mieux identifier leurs propres valeurs, croyances et visions du monde.

La pratique réflexive permet aux intervenantes de prendre conscience de la façon dont les structures sociales les affectent elles-mêmes, ainsi que les femmes aidées et la pratique du travail social (Mattsson, 2014). Cette réflexion permet de faire des ponts entre les aspects macro et micro.

4.6 Forces et limites de la recherche

Notre recherche présente des forces et des limites qu'il importe de souligner. Une des forces de la recherche réside dans la composition diversifiée de l'échantillon, en particulier selon : 1) les régions représentées (Québec, Montréal, Gatineau et Sherbrooke), 2) l'origine des intervenantes (immigrantes ou non-immigrantes), 3) le fait qu'elles travaillent dans une maison spécialisée ou non en immigration. Cette variété nous a permis d'explorer une diversité de points de vue des intervenantes et de contextes de pratique. Bien que cette stratégie d'échantillonnage ne permette pas la généralisation des résultats, ces derniers pourraient être transposés à une population d'intervenantes en maison d'hébergement présentant des caractéristiques similaires.

Les procédures utilisées pour assurer la scientificité sont un point fort de notre recherche. Nous avons tenu un registre détaillé des différentes étapes de la recherche, des décisions prises et des dilemmes auxquels la chercheuse a été confrontée pendant la recherche. Ces procédures sont des façons d'assurer la scientificité (Laperrière, 1997; Wittemore, Chase et Mandle, 2001). Pour cela, un journal de bord et une fiche signalétique³⁰ ont été utilisés pendant le déroulement de la recherche. Comme nous avons déjà mentionné dans l'introduction de cette thèse, d'autres personnes ont été impliquées dans différents moments de notre recherche, soit dans la codification, soit dans l'analyse de données. Les commentaires de ces personnes — étudiantes et chercheurs participant à un atelier méthodologique, notre directrice de recherche et les membres du comité de thèse — ont été aidants pour redéfinir certaines catégories. Le comité, présent tout au long de la recherche, a enrichi les réflexions de la chercheuse sur le processus de codification et d'analyse des données. La chercheuse a établi des liens entre leurs interprétations et les données brutes. Les résultats des analyses ont été appuyés de fragments ou de citations des entrevues.

Une autre force de notre recherche concerne la combinaison de la vignette clinique et des groupes focalisés comme méthodes de collecte de données. La force de la vignette est qu'elle a permis d'amener les groupes d'intervenantes à discuter d'une situation concrète pour la comparer ensuite aux autres situations rencontrées dans leur pratique. Au début des groupes focalisés, nous avons mentionné aux participantes que la vignette était un outil pour ouvrir la conversation sur leurs expériences d'intervention auprès des FIVVC. Nous avons encouragé les intervenantes à partager leurs propres expériences d'intervention, au-delà de la vignette, en établissant des liens avec les connaissances dont elles disposent sur la violence conjugale et l'immigration, plutôt que de répondre aux questions de manière théorique ou idéologique. Nous avons constaté qu'au fur et à mesure que l'entrevue avançait, les intervenantes s'éloignaient de la vignette pour parler de leurs expériences auprès des FIVVC. Toutefois, cette méthode présente comme limite de mettre en avant certains éléments des expériences des FIVVC que les intervenantes auraient pu ne pas aborder s'ils n'étaient pas

³⁰ Cette fiche a été remplie à la fin de chacun des groupes focalisés afin de prendre note des conditions et du contexte dans lequel les entrevues se sont déroulées.

mentionnés dans la vignette. Ainsi, le risque de cette méthode est la possibilité d'introduire un biais dans la recherche.

Concernant la méthode des groupes focalisés, une de ses forces est qu'elle est très proche du type de travail en maison d'hébergement où il y a fréquemment des rencontres de groupe et d'intervenantes. C'est une méthode qui permet de créer un espace de dialogue qui fait émerger des points de vue plus riches. Le caractère interactif de cette méthode ouvre la place à la spontanéité et à l'émergence de sujets nouveaux. Même si ce n'était pas l'objectif, l'échange a enrichi les expériences des participantes. Les intervenantes ont mentionné comment le fait d'entendre les points de vue des autres concernant le sujet de discussion leur a apporté de nouvelles idées ou de nouveaux questionnements sur leur travail. Par ailleurs, une des limites de cette méthode est précisément le caractère collectif des groupes de discussion. Ainsi, les réponses des intervenantes pourront avoir été influencées par la désirabilité sociale. En effet, il est possible que certaines intervenantes aient pu se retenir de donner leurs opinions quant à leur perception des femmes immigrantes et de l'intervention à privilégier afin d'éviter le jugement des autres. Nous avons observé que certaines intervenantes, plus âgées et avec plus d'années d'expérience en intervention, auraient pu influencer certaines des réponses des intervenantes plus jeunes et moins expérimentées. De plus, comme nous l'avons mentionné auparavant, certains aspects n'ont pas émergé de la recherche, notamment les privilèges liés à certaines catégories d'appartenance des intervenantes. Une des explications est la limite de cette méthode de collecte de données. L'analyse critique de ses propres privilèges est un exercice exigeant et potentiellement menaçant d'un point de vue personnel. Cela est difficile à faire dans le contexte d'une discussion de groupe entre personnes qui ne se connaissent pas. Les entrevues individuelles auraient pu minimiser ce biais; néanmoins, les avantages qui nous ont amenée à choisir les entrevues de groupe demeurent supérieurs. Une autre limite de cette méthode est la difficulté à faire une analyse en profondeur des réponses individuelles des intervenantes, puisqu'elles sont le résultat de l'interaction avec les autres participantes. Selon Morgan et Spanish (dans Wilkinson, 1999 : 228), « in the focus group, people take differing individual experiences and attempt to make "collective sense" ». Les résultats de notre recherche nous donnent un aperçu collectif du sens qu'elles donnent aux expériences des FIVVC et à leur intervention auprès d'elles.

La recherche présente aussi des limites concernant l'échantillon. Nous avons établi comme un des critères de participation pour les intervenantes le fait d'être intervenu auprès d'au moins deux femmes immigrantes. Toutefois, la définition que chaque participante donnait au fait d'être intervenu auprès d'au moins deux FIVVC n'ayant pas été contrôlée lors du recrutement, il est possible que certaines l'aient interprété comme le fait d'avoir la responsabilité clinique d'au moins deux dossiers de FIVVC alors que d'autres ont peut-être aussi comptabilisé les interventions informelles qu'elles ont pu faire auprès de femmes en milieu de vie, même si elles n'assuraient pas nécessairement le suivi clinique individualisé de ces dossiers. Rappelons que le travail en maison d'hébergement, en milieu de vie quotidienne, permet d'être en contact avec toutes les femmes hébergées. Malgré les limites mentionnées, la force principale de notre recherche est d'avoir intégré une lecture intersectionnelle à l'analyse des pratiques d'intervention en maisons d'hébergement auprès des FIVVC.

Conclusion

En somme, cette thèse a permis de répondre aux deux questions de recherche suivantes :

a) Dans quelle mesure l'approche intersectionnelle peut-elle être utilisée par les intervenantes des maisons d'hébergement du Québec dans l'analyse et l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes ?

b) Quels pourraient être les limites et les obstacles à l'application de cette approche dans l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes dans le contexte des maisons d'hébergement ?

Pour répondre à ces questions, nous avons utilisé la perspective intersectionnelle afin d'analyser les résultats de notre recherche, obtenus à travers des groupes focalisés réalisés auprès d'intervenantes (33) en maison d'hébergement du Québec, qui travaillent auprès des FIVVC, recrutées dans les quatre régions du Québec qui comportent le plus d'immigrants : Montréal, Gatineau, Sherbrooke et Québec.

Les objectifs spécifiques de la recherche étaient de :

- 1) Comprendre le point de vue des intervenantes sur les expériences des FIVVC, les besoins spécifiques qu'elles perçoivent chez elles et les facteurs de vulnérabilité auxquels elles sont confrontées.
- 2) Analyser les objectifs et la nature des pratiques des intervenantes en maison d'hébergement en lien avec les facteurs de vulnérabilité identifiés (sources d'oppression et de privilège) qu'elles intègrent dans leur intervention afin de répondre aux besoins des FIVVC.
- 3) Identifier, à partir du point de vue des intervenantes, les facteurs qui influencent leurs pratiques auprès des FIVVC.
- 4) Cerner les particularités de l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes et évaluer la pertinence de l'utilisation de la PI dans l'analyse et l'intervention auprès de ces femmes en maison d'hébergement.

Concernant le premier objectif, nous pouvons conclure que les intervenantes de notre recherche ont identifié un noyau d'expériences et de besoins semblables qui rejoignent les femmes victimes de violence conjugale, qu'elles soient immigrantes ou non-immigrantes. Cette tendance à homogénéiser les expériences des femmes s'explique par une vision essentialiste des femmes centrée sur l'axe du genre. L'intervention en violence conjugale en maison d'hébergement au Québec s'est développée majoritairement autour de l'analyse féministe axée sur la domination patriarcale. Ce type d'analyse peut influencer une vision centrée sur les expériences communes de victimisation chez les femmes victimes de violence conjugale. D'un autre côté, nous avons identifié un discours complémentaire qui reconnaît les expériences spécifiques chez ces femmes représentées comme étant plus vulnérables, étant donné les multiples oppressions qui s'entrecroisent dans leurs trajectoires de vie. Ces facteurs de vulnérabilité, vus comme étant des obstacles culturels et structurels, se construisent dans le contexte du pays d'origine et du pays d'accueil. En parlant du pays d'origine des femmes, les intervenantes estiment que la violence sociale et politique et la non-reconnaissance de la violence conjugale sont des problèmes sociaux dans certains pays, de même que le manque de politiques ou de lois protégeant les femmes. Ces oppressions s'imbriquent avec celles vécues dans le pays d'accueil, principalement la non-maîtrise des langues officielles et un statut d'immigration précaire, qui favorisent la dépendance et l'isolement des femmes. Des violences structurelles — telles que la politique d'immigration, le racisme et la discrimination — sont identifiées par les intervenantes comme des obstacles à l'accès des femmes aux services et aux programmes, à leur intégration dans le nouveau pays et à leur autonomisation. Une représentation contraignante de la famille et des communautés religieuses et d'appartenance des femmes immigrantes s'ajoute au discours des intervenantes pour expliquer la difficulté de ces femmes à se retirer de la relation violente. Ces discours sur les FIVVC de la part d'intervenantes peuvent aider à comprendre leurs pratiques auprès de cette population.

Les deuxième et troisième objectifs, liés aux résultats sur les pratiques d'intervention, sont abordés dans le chapitre trois de la thèse. Concernant le deuxième objectif, nos résultats identifient des pratiques courantes en maison d'hébergement (intervention informelle, de

groupe et de défense des droits), qui visent l'inclusion, la solidarité et la justice sociale quand il s'agit d'intervenir auprès des FIVVC. Les intervenantes laissent entrevoir un intérêt pour intégrer des aspects identitaires des femmes (liés à la culture et à la religion) dans les activités collectives afin de dépasser les préjugés et de favoriser un sentiment d'inclusion chez les femmes immigrantes. Bien que ces résultats nous aident à avoir un aperçu des pratiques des intervenantes, certaines questions restent à explorer, entre autres : *quelles sont les représentations sur la culture et la religion des femmes immigrantes (de façon générale et spécifique) qui nous aident à comprendre quels sens donnent les intervenantes à leurs interventions ? Quels sont les enjeux identifiés par les intervenantes de l'intégration des aspects identitaires des femmes dans l'intervention en violence conjugale ?* L'intervention de groupe offre des occasions de laisser place aux voix des femmes de différentes origines et d'intégrer une PI dans l'analyse des oppressions des femmes. La défense des droits a été identifiée comme une pratique importante dans l'intervention auprès des FIVVC, surtout pour celles qui ne parlent pas une des langues officielles ou celles ayant un statut d'immigration précaire.

Concernant le troisième objectif, les intervenantes identifient le statut d'immigration précaire et la méconnaissance d'une des langues officielles, ainsi que les appartenances des femmes et des intervenantes à certaines catégories de différences (langue parlée, être immigrante) comme des modulateurs de leur intervention. La méconnaissance de la langue est un enjeu pour l'intégration des femmes au fonctionnement de la maison et pour le sentiment d'inclusion. Les intervenantes se montrent préoccupées par les stratégies à mettre en place pour surmonter cet obstacle, car certains moyens qu'elles utilisent peuvent aussi par ailleurs nuire à l'autonomisation des femmes. Par exemple, le fait de parler au nom de la femme auprès des autres acteurs impliqués, d'utiliser des membres de la famille (enfants) ou des interprètes. Ces stratégies peuvent parfois favoriser les relations de pouvoir inégalitaires entre les femmes et les autres personnes impliquées, notamment les intervenantes et les interprètes. Le statut d'immigration précaire des femmes demande aux intervenantes de faire la défense des droits des femmes. Pour cela, elles sont appelées à être constamment à jour concernant la connaissance des lois et des politiques d'immigration, ainsi que des programmes et services pour les femmes victimes de violence conjugale. Les intervenantes qui travaillent auprès des FIVVC doivent en plus faire appel au pouvoir discrétionnaire des agents et aux

documents qui reconnaissent les droits des personnes. Notamment, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et la Charte canadienne des droits et libertés.

Le risque de développer des pratiques qui nuisent à l'autonomisation des femmes — comme le *maternage* — a été identifié. Ces pratiques s'expliquent par : a) une perception des FIVVC comme étant davantage victimes comparativement aux femmes en général — donc plus vulnérables —, b) une complexité du système qui rend difficile pour les femmes de naviguer à travers celui-ci, c) des rapports de pouvoir inégaux entre les FIVVC et les acteurs impliqués dans les dossiers des femmes. Ainsi, dans ce contexte, les intervenantes jouent souvent le rôle de médiatrices de rapports de pouvoir entre les femmes et les institutions sociales.

Concernant le quatrième objectif, nous pouvons conclure que les pratiques des intervenantes des maisons d'hébergement du Québec auprès des FIVVC présentent certaines particularités, entre autres :

- a) Une reconnaissance des oppressions multiples vécues par les FIVVC, en plus de l'oppression patriarcale.
- b) L'influence des positions sociales des femmes et des intervenantes sur l'intervention.
- c) Des pratiques répondant à une complexité d'oppressions qui se croisent dans la vie des personnes, nécessitant des connaissances constamment actualisées des lois, politiques et programmes en immigration et en violence conjugale.
- d) Des pratiques intégrant les aspects identitaires des femmes en lien avec leur culture et leur religion.
- e) Des interventions qui visent à réduire les inégalités sociales et à favoriser la justice sociale à travers la défense des droits des femmes, et qui font appel à différents moyens (par exemple : chercher des exceptions à la loi et faire appel au pouvoir discrétionnaire).
- f) Des éléments renforçant la nécessité d'une pratique réflexive.

Concernant la pertinence de la perspective intersectionnelle, nous pouvons conclure que bien que l'utilisation de cette perspective soit pertinente pour plusieurs raisons mentionnées au long de cet ouvrage, certaines limites et certains obstacles restent à considérer dans son application. Un des principaux aspects à définir sera la place que le genre devra occuper dans l'analyse et dans l'intervention en violence conjugale. Comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre quatre, un débat a cours à l'intérieur du mouvement féministe sur les limites de l'inclusion et, donc, sur les luttes à privilégier. Dans une perspective intersectionnelle, nous ne devons pas privilégier le genre comme seule catégorie de différences ou le patriarcat comme seul système d'oppression dans l'analyse et dans l'intervention en violence conjugale. Nous devons favoriser des approches d'inclusion qui considèrent plusieurs systèmes d'oppression, qui se croisent dans la vie des femmes, et qui aident à répondre à une multiplicité de facteurs. La grille d'analyse de Collins fournit des paramètres concrets pour l'application de cette approche dans l'analyse et l'intervention en maison d'hébergement auprès des FIVVC.

Bibliographie

- Abu-Ras, W. (2003). Barriers to services for arab immigrant battered women in a Detroit Suburb. *Journal of social work research and evaluation* , 4 (1), 49-65.
- Abu-Laban, Y. (2009). The Welfare State Under Siege? Neo-liberalism, Immigration and Multiculturalism. Dans A. Dobrowolsky (Dir.), *Women and Public Policy in Canada: Neoliberalism and After?* (pp. 146-165). Oxford: Oxford University Press.
- Adams, M.E. et Campbell, J. (2012). Being undocumented & intimate partner violence (IPV): multiple vulnerabilities through the lens of Feminist intersectionality. *Women's Health & Urban Life*, 11 (1): 15–34.
- Agnew, V. (1998). In search of a safe place: abused women and culturally sensitive services. Toronto: University of Toronto Press.
- Agnew, V. (2009). Racialized migrant women in Canada. Essays on health, violence and equity. Toronto: University of Toronto Press.
- Aguilar, H. G., Dutton, M. A., et Orloff, L. E. (2000). Lifetime prevalence of violence against latina immigrant: legal and policy implications. *Domestic violence: Global responses*, 7 (1-3), 93-11.
- Alaggia, R., Regehr, C., et Rishchynski, G. (2009). Intimate partner violence and immigration laws in Canada: how far have we come? *International journal of law and psychiatry*, 32, 335-341. doi : 10.1016/j.ijlp.2009.09.001
- Anthias, F. (2005). Social stratification and social inequality: models of intersectionality and Identity. Dans F. Devine, M. Savage, J. Scott et R. Crompton (Dir.), *Rethinking class: culture, identities, and lifestyles* (pp. 24-55). Basingstoke : Palgrave MacMillan.
- Anthias, F. (2011). Une théorisation intersectionnelle du genre, de l'ethnicité, de la migration et de la classe en fonction de la violence faite aux femmes. Dans M .Rinfret Raynor; E. Lésieux; M.-M Cousineau; S. Gauthier et E. Harper, *Violences envers les femmes: Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (pp. 55-75). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Archer, L. (2004). Re/theorizing difference in feminist research. *Women's Studies International Forum*, 27, 459– 473.
- Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS, 2005). Code de déontologie.
- Baca Zinn, M., Hondagneu-Sotelo, P. et Messner, M.A. (2011). *Gender through the prism of difference*. New York : Oxford University Press.
- Battaglini, A. (2010). *Les services sociaux et de santé en contexte pluriethnique*. Anjou : les éditions Saint Martin inc.
- Beattie, S. et Hutchins, H. (2015). *Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014*. Juristat, 85-002-X. Consulté sur le site de Statistiques Canada, le 20 juillet 2018 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14207-fra.htm>
- Beaudoin, P. (2011). *Femmes immigrées recensées au Québec en 2006: des portraits*

- différentiels selon le continent, la région de naissance et les divers processus d'intégration économique.* Montréal : Immigration et communautés culturelles du Québec. Récupéré du site de la bibliothèque et archives nationales du Québec, section Collections : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2044204>
- Benhadjoudja, L. (2011). *Les besoins des femmes immigrantes qui ne parlent pas ni le français ni l'anglais concernant l'accessibilité des services d'aide en violence conjugale.* Montréal : Table de concertation en violence conjugale de Montréal.
- Bhuyan, R. (2008). The production of the "battered immigrant" in public policy and domestic violence advocacy. *Journal of interpersonal violence, 23*(2), 153-170.
- Bhuyan, R. (2012). Negotiating citizenship on the frontlines: how the devolution of Canadian immigration policy shapes service delivery to women fleeing abuse. *Law & Policy, 34* (2), 211-236.
- Bhuyan, R. et Smith-Carrier (2010). Le statut migratoire précaire au Canada. Conséquences pour le travail social et la prestation de services sociaux. *Travail social canadien, 12* (2), p. 57- 67.
- Bhuyan, R. et Velagapudi, K. (2013). From one "Dragon Sleigh" to another: Advocating for immigrant women facing violence in Kansas. *Journal of Women and Social Work, 28*(1), 65-78.
- Bilge S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène. Revue internationale des sciences humaines, 1* (225), 70-88.
- Bograd, M. (1999). Strengthening domestic violence theories: intersections of race, class, sexual orientation, and gender. *Journal of marital and family therapy, 25* (3), 275-289.
- Bograd, M. (2005). Strengthening domestic violence theories: intersections of race, class, sexual orientation and gender. Dans N.J. Sokoloff et C.Pratt (Dir.), *Domestic Violence at the margins: Readings on race, class, gender and culture* (pp.25-38). New Brunswick, New Jersey and London : Rutgers University Press.
- Boyd, M. (1997). Migration Policy, Female Dependency and Family Membership: Canada and Germany. Dans P. M. Evans et G. R. Wekerle (Dir.), *Women and Canadian Welfare State: Challenges and Change* (pp. 142-169). Toronto : Toronto University Press.
- Brisset, C., Leanza, Y. et Laforest, K. (2013). Working with interpreters in health care: A systematic review and meta-ethnography of qualitative studies. *Patient Education and Counseling, 91*, 131–140.
- Brodeur, N (2015). Éthique : une dimension essentielle dans la pratique du travail social. Dans J.-P. Deslauriers et D. Turcotte (Dir.), *Introduction au travail social, 3^e éd.* (pp.207-233). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Brownridge, D. A., et Halli, S. S. (2002). Double jeopardy? Violence against Immigrant Women in Canada. *Violence and victims, 17* (4), 455-471.
- Bui, H. et Morash, M. (2008). Immigration, Masculinity and Intimate Partner Violence From the Standpoint of Domestic Violence Service Providers and Vietnamese-Origin Women. *Feminist Criminology, 3* (3), 191-215. doi : 10.1177/1557085108321500

- Burczycka, M. (2016). Tendances en matière de violence conjugale auto déclarée au Canada, 2014. Dans Statistiques Canada, La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014 (3-21). No 85-002-X au catalogue ISSN 1205-8882. Ministre de l'industrie.
- CAMO-PI (2003). *Étude exploratoire sur la situation des salariées immigrantes du Québec. Recensement de 1996*. Montréal: Emploi Québec, Direction régionale de Montréal et Comité sectoriel d'adaptation de la main d'œuvre pour personnes immigrantes.
- Castro Zavala, S. (à paraître). L'intervention en maison d'hébergement auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale : une analyse intersectionnelle des pratiques. *Soumis à la revue Revue Canadienne de service social*.
- Chbat, M., Damant, D. et Flynn, C. (2014). Analyse intersectionnelle de l'oppression des mères racisées en contexte de violence conjugale. *Nouvelles pratiques sociales*, 26, 97-110.
- Citoyenneté et immigration Canada (CIC, 2009a). *IP 2. Traitement des demandes de parrainage – catégorie du regroupement familial*. Récupéré du site de Citoyenneté et immigration Canada le 30 octobre 2011 : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/ip/ip02-fra.pdf>
- Citoyenneté et immigration Canada (CIC, 2009b). *IP 5. Demandes présentées au Canada pour des motifs d'ordre humanitaire*. Récupéré du site Citoyenneté et immigration Canada le 30 octobre 2010: <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/ip/ip05-fra.pdf>
- Citoyenneté et immigration Canada (CIC, 2010). *Canada. Faits et chiffres. Aperçu de l'immigration: résidents permanents et temporaires 2009*. Ottawa: Direction générale de la recherche et de l'évaluation. Récupéré du site Citoyenneté et immigration Canada le 3 mars 2012: <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/faits2010.pdf>
- Citoyenneté et immigration Canada (CIC, 2012). *Document d'information — Dispenses de l'application de la mesure visant la résidence permanente conditionnelle pour les victimes de violence ou de négligence*. Récupéré du site de Citoyenneté et immigration Canada le 26 novembre 2012 : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-10-26b.asp>
- Citoyenneté et immigration Canada (CIC, 2014). *Canada. Faits et chiffres. Aperçu de l'immigration: résidents permanents 2014*. Ottawa: Recherche et Évaluation, Citoyenneté et Immigration Canada. Récupéré du site Citoyenneté et immigration Canada le 15 avril 2019 : <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/2014-Faits-Permanents.pdf>
- Collins, P.H. (2009). *Black feminist thought*. New York : Routledge.
- Collins, P.H. (2016). *La pensée féministe noire : savoir, conscience et politique de l'empowerment*. Trad. D. Lamoureux. Montréal (Québec) : Les éditions du Remue-ménage.
- Collins, P.H. (2017). On violence, intersectionality and transversal politics. *Ethnic and Racial Studies*, 40(9), 1460-1473, doi: 10.1080/01419870.2017.1317827
- Collins, P.H. et Bilge, S. (2016). *Intersectionality*. Cambridge, UK: Polity.

- Conradi, A. (2017). *Les angles morts. Perspectives sur le Québec actuel*. Québec : Les éditions remue-ménage.
- Corbeil, C. Harper, E., Marchand, I. Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et Le Gresley, S-M (2018). *L'intersectionnalité, tout le monde en parle ! Résonance et application au sein des maisons d'hébergement pour femmes*. Montréal : Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/ Fédération des maisons d'hébergement pour femmes.
- Corbeil, C. et Marchand, I. (2007). *L'intervention féministe intersectionnelle: un nouveau cadre d'analyse et d'intervention pour répondre aux besoins pluriels des femmes marginalisées et violentées*. Montréal: Alliance des recherches IREF/Relais-Femmes.
- Corbeil, C., et Marchand, I. (2010). L'intervention féministe : un modèle et des pratiques au cœur du mouvement des femmes québécoises. Dans C. Corbeil et I. Marchand (Dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui: Portrait d'une pratique sociale diversifiée* (pp. 23-60). Montréal : Les Éditions du remue-ménage.
- Côté, I. (2018). *Les pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. 40 ans d'histoire*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Côté A., Kérisit, M., et Côté, M.-L. (2001). *Qui prend pays... L'impact du parrainage sur les droits à l'égalité des femmes immigrantes*. Ottawa : Condition Féminine Canada.
- Crandall, M., Senturia, K., Sullivan, M., et Shiu-Thorton, S. (2005). "No way out". Russian-speaking women's experiences with domestic violence. *Journal of interpersonal violence*, 20 (8), 941-958. doi: 10.1177/0886260505277679
- Creek, S.J. et Dunn, J.L. (2011). Rethinking gender and violence: agency, heterogeneity, and intersectionality. *Sociology compass*, 5(5), 311-322.
- Crenshaw, K. W. (1991). Mapping the margins: intersectionality, identity politics, and violence against women of color. *Stanford law review*, 43(6), 1241-1299.
- Crenshaw, K.W. (1994). Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color. Dans M. Fineman et R. Mykitiuk (Dir.), *The public nature of private violence* (pp. 93-118). New York : Routledge.
- Crenshaw, K. W. et Bonis, O. (2005). Cartographie des marges: Intersectionnalité, politiques de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du genre*, 2(39), 51-82. (Ouvrage original publié en 1991 sous le titre Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Color, *Stanford Law Review*, 1991, 43 (6), 1241-1299).
- Crosby, A. (2006). *Les frontières de l'appartenance: Réflexions sur les politiques migratoires en ce début de XXIe siècle*. Ottawa: Publications occasionnelles d'Inter Pares, 7. Récupéré du site d'Inter pares, section publications occasionnelles le 5 septembre 2012: http://www.interpares.ca/fr/publications/pdf/frontieres_de_lappartenance.pdf
- Damant, D., Bernard, J., Chabat, M. et Flynn, C. (2015). Analyse intersectionnelle de l'oppression linguistique de mères racisées victimes de violence conjugale en contexte montréalais. *Reflets*, 21(1), 137-160.
- Dasgupta, S. D. (2005). Women's realities. Defining Violence against Women by

- Immigration, Race and Class. Dans N. Sokoloff et C. Pratt, (Dir.), *Domestic Violence at the Margins* (pp. 56-70). New Brunswick, NJ : Rutgers University Press.
- Davis, K. (2008). Intersectionality as Buzzword. A Sociology of Science Perspective on what makes a Feminist Theory Successful. *Feminist Theory*, 9 (1), 67-85. doi : 10.1177/1464700108086364
- Denzin, N. K et Lincoln, Y. S (1998). *Strategies of Qualitative Inquiry*. Thousand Oaks : Sage Publications.
- Dobrowolsky, A. (2008). Interrogating Invisibilization » and « Instrumentalization » : Women Current Citizenship Trends in Canada. *Citizenship Studies*, 12(5), 465-479. doi : 10.1080/13621020802337832
- Dunn, J. L. et Powell-Williams, M. A. (2007). “Everybody makes Choices”: Victim Advocates and the Social Construction of Battered Women’s Victimization and Agency. *Violence Against Women*, 13(10), 977-1001.
- Enns, C. Z. (2004). *Feminist Theories and Feminist Psychotherapies. Origins, Themes and Diversity*. New-York : Haworth.
- Erez, E., Adelman, M. et Gregory, C (2009). Intersections of immigration and domestic violence: Voices of battered immigrant women. *Feminist Criminology*, 4(1), 32-56.
- Erez, E. et Globokar, J. (2009). Compounding vulnerabilities: The Impact of immigration status and circumstances on battered immigrant women. *Sociology of Crime, Law & Deviance*, 13, 129-145.
- Fédération des maisons d’hébergement pour femmes (FMHF, 2015). *Rapport final du projet* : « I come from Turkey - Je viens de la Dinde, Y-a-t-il un interprète dans la salle? ». Adaptation de l’intervention et des services aux réalités et besoins des femmes immigrantes, des femmes issues des communautés culturels, et le leurs enfants. Ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (MIDI)
- Fernandez, M. (2006). Cultural beliefs and domestic violence. *New York Academy Sciences*, 1087, 250-260.
- Galarneau, D. et Morissette, R. (2008). *Scolarité des immigrantes et compétences professionnelles requises*. Récupéré du site Statistique Canada le 25 octobre 2019 : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2008112/pdf/10766-fra.pdf>
- García-Moreno, C., Jansen, H., Ellsberg, M., Heise, L. et Watts, C. (2006). Prevalence of intimate partner violence: Findings from the WHO multi-country study on women’s health and domestic violence. *Lancet*, 368, 1260-1269.
- Gillis, J.R., Diamond, S. L., Jebely, P., Orekhovsky, V., Ostovich, E. M., MacIsaac, K., Sagrati, S. et Mandell, D. (2006). Systemic obstacles to battered women’s participation in the judicial system: when will the status quo change? *Violence Against Women*, 12(12), 1150-1168.
- Godin, J. (1994). *Au-delà de l’aspect criminel : Rapport sur la pénurie de documents de vulgarisation et d’information juridiques à l’intention des immigrantes maltraitées par leurs maris*. Ottawa: Ministère de la Justice Canada.

- Gonçalves, M. et Matos, M. (2016). Prevalence of violence against immigrant women: a systematic review of the literature. *Journal of family violence*, 31 (6), 697–710. doi 10.1007/s10896-016-9820-4
- Gouvernement du Canada (2015a). *Faits et chiffres 2015 : Aperçu de l'immigration – résidents permanents- mises à jour annuelles d'IRCC*. Récupéré du site du Gouvernement du Canada le 15 avril 2019: <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/2fbb56bd-eae7-4582-af7d-a197d185fc93>
- Gouvernement du Canada (2015b). *Faits et chiffres 2015 : Aperçu de l'immigration – résidents temporaires- mises à jour annuelles d'IRCC*. Récupéré du site du Gouvernement du Canada le 15 avril 2019: <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/052642bb-3fd9-4828-b608-c81dff7e539c>
- Gouvernement du Canada (2017). *Avis- Le gouvernement du Canada élimine la résidence permanente conditionnelle*. Récupéré du site du gouvernement du Canada le 15 janvier 2019 : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/elimine-rp-conditionnelle.html>
- Gouvernement du Canada (2019). *Permis de séjour temporaire (PST) pour les femmes victimes de violence familiale*. Récupéré du site du gouvernement du Canada le 3 octobre 2019 : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/permis/violence-familiale.html>
- Gouvernement du Québec (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Québec : Ministères de la Santé et des Services sociaux, de la Justice, de la Sécurité publique et de l'Éducation, et Secrétariats à la Condition Féminine et à la Famille.
- Gouvernement du Québec (2004). *Plan d'action gouvernementale 2004-2009 en matière de violence conjugale*. Montréal: Ministère de la Justice.
- Gouvernement du Québec (2012). *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*. Québec : Ministère de la Justice.
- Gouvernement du Québec (2014). *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2011 : caractéristiques générales*. Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Données ethnoculturelles. Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion.
- Gouvernement du Québec (2018a). *Plan d'action gouvernementale 2018-2023 en matière de violence conjugale*. Québec : Secrétariat de la condition féminine.
- Gouvernement du Québec (2018b). *Indicateurs du marché du travail pour les personnes immigrantes et celles nées au Canada, résultats selon le sexe, Québec, Ontario et Canada*. Récupéré du site de l'Institut de la Statistique Québec le 15 avril 2019: <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/groupes-populationnels/immigrants/indicateur-travail-sexe.html>
- Guilbault, D. (2005). *Des nouvelles d'elles. Les femmes immigrées du Québec*. Québec: Conseil du statut de la femme. Récupéré du site du Conseil du statut de la femme, section Publications le 10 août 2012 : <http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-37-128.pdf>

- Harper, E. (2014). Les expériences des femmes immigrantes vivant de la violence dans un contexte conjugal. Ancrages théoriques entre l'intersectionnalité et les approches narratives dans la production de récits alternatifs. Dans M. Rinfret-Raynor, E. Lésieux, M.M. Cousineau, S. Gauthier et E. Harper (Dir.), *Violences envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (pp. 77-98). Montréal: Presses de l'Université du Québec.
- Hogarth, K. (2011). Contested Belonging: The experiences of racialized immigrant women in Canada. *The International Journal of Diversity in Organisations, Communities and Nations*, 10 (5), 63-74.
- Hughes, R. et Huby, M. (2002). The application of vignettes in social and nursing research. *Journal of Advanced Nursing*, 37(4), 382-386.
- Hyman, I., Forte, T., Du Mont, J., Romans, S. et Cohen, M. (2006). The Association Between Length of Stay in Canada and Intimate Partner Violence Among Immigrant Women. *American Journal of Public Health*, 96 (4), 654-659.
- Ingram, M., McClelland, D. J., Martin, J., Caballero, M., F., Mayorga, M. T. et Gillespie, K. (2010). Experiences of immigrant women who self-petition under the violence against Women. *Violence Against Women*, 16 (8), 858-880
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) (2016). *Faits et chiffres 2016 : Aperçu de l'immigration — Résidents permanents*. Citoyenneté et Immigration Canada.
- Johnson, H., Ollus, N. et Nevala, S. (2008). *Violence Against Women*. New York: Springer.
- Juteau, D. (2010). Nous les femmes: sur l'indissociable homogénéité et hétérogénéité de la catégorie. Dans E. Palomares et A. Testenoire (Dir.), *Prismes féministes : Qu'est-ce que l'intersectionnalité?* (pp.65- 81). Paris : L'Harmattan.
- Knowles, V. (2000). *Les artisans de notre patrimoine. La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977*. Ottawa : Ministère des travaux publics et services
- Krane, J. et Carlton, R. (2008). I stumble along with all of this. The challenges of translating anti-racism and cultural sensitivity in practice. Dans S. Arcand, D. Damant, S. Gravel et H. Harper (Dir.), *Violences faites aux femmes* (pp.253-272). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Labelle, M.; Field, A.M. et Icart, J.C. (2007). *Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec*. Montréal : Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC). Université de Montréal.
- Lacharité, B. et Pasquier, A. (2014). L'intersectionnalité appliquée : un projet pilote à Montréal. *Nouvelles pratiques sociales*, 26, (2), 251-265. doi: 10.7202/1029274ar
- Lacroix, M. (2010). Pour une pratique féministe renouvelée : l'intersectionnalité et les femmes réfugiées et demandeuses d'asile. Dans C. Corbeil, et I. Marchand (Dir.), *L'intervention*

- féministe d'hier à aujourd'hui: Portrait d'une pratique sociale diversifiée* (pp. 93-107). Montréal : Les Éditions du remue-ménage.
- Laperrière, A. (1997). Les critères de scientificité des méthodes qualitatives. Dans J. Poupart et al (Dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp.365-389). Boucherville : Gaëtan Morin.
- Lapierre, M. (2013). Intersectionality in Practice: The Politics of Inclusion in the women's movement. Mémoire présenté à la Faculté des arts et des sciences en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès sciences (M. Sc.) en science politique. Montréal : Université de Montréal.
- Lapierre, S. et Levesque, J. (2013). 25 ans plus tard... et toujours nécessaires! Les approches structurelles dans le champ de l'intervention sociale. *Reflets*, 19(1), 38–64. [https:// doi.org/10.7202/1018041ar](https://doi.org/10.7202/1018041ar)
- Laroche, D. (2007). *Contexte et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes au Canada en 2004*. Québec: Institut de la Statistique du Québec.
- Latta, R.E. et Goodman, L.A. (2005). Considering the interplay of cultural context and service provision in intimate partner violence: the case of Haitian immigrant women. *Violence Against Women*, 11(11), 1441-1464. doi: 10.1177/1077801205280273
- Lavergne, C. (1998). Analyse du processus de construction de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme problème socio-pénal au Québec. *Revue Femmes et Droit*, 10, 377-400.
- L'Écuyer, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu. Méthode GPS et concept de soi*. Sillery : Presses de l'Université du Québec.
- Le Gresley, S.-M. (2018). *Sur les traces de l'intersectionnalité: l'intervention avec les femmes immigrantes et racisées dans les Centres de femmes*. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en travail social. Université du Québec à Montréal.
- Legault, G. (1993). Femmes immigrantes: problématiques et intervention féministe. *Service social*, 42 (1), p. 63-80.
- Lépinard, E. (2005). Malaise dans le concept. Différence, identité et théorie féministe. *L'Harmattan, cahiers du genre*, 2 (39), 107-135.
- Light, L.(2007). *Empowerment of immigrant and refugees women who are victims of violence in their intimate relationship*. New Westminster, B.C: Justice Institute of British Columbia.
- Ludving, A. (2006). Differences between women? Intersecting voices in a female. *European Journal of Women's Studies*, 13 (3), 245-258.
- MacLeod, L. et Shin, M. (1990). *Isolées, apeurées et oubliées : les services aux immigrantes et aux réfugiées qui sont battues : besoins et réalités*. Ottawa : Centre national d'information sur la violence dans la famille, Division de la prévention de la violence familiale, Santé et Bien-être social Canada.
- MacLeod, L. et Shin, M. (1993). "Comme un oiseau sans ailes . . ." *Éloge au courage et à l'endurance des femmes maltraitées qui ne parlent ni l'anglais ni le français*. Ottawa : Centre national d'information sur la violence dans la famille, Division de la prévention

- de la violence familiale, Direction générale des programmes et services de santé, Santé Canada.
- Maillé, C. (2007). Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois. *Recherches féministes*, 20 (2), 91-111.
- Marchand, I., et Ricci, S. (2010). Sexisme et racisme: la diversité ethnoculturelle. Défi au mouvement féministe. Dans C. Corbeil, et I. Marchand (Dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui: Portrait d'une pratique sociale diversifiée* (pp. 65-92). Montréal : Les Éditions du remue-ménage.
- Mattsson, T. (2014). Intersectionality as a Useful Tool: Anti-Oppressive Social Work and Critical Reflection. *Journal of Women and Social Work*, 29(1) 8-17.
- Mayer, R. et Deslauriers, J.P. (2000). Quelques éléments de l'analyse qualitative. L'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.C. Saint-Jacques et D. Turcotte (Dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 159-189). Montréal : Gaëtan Morin éditeur.
- Mayer, R et Ouellet, F (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Québec: Gaëtan Morin.
- Menjivar, C. et Salcido, O. (2002). Immigrant women and domestic violence: common experiences in different countries. *Gender & society*, 16 (6), 898-920.
doi: 10.1177/089124302237894
- Merali, N. (2009). Experiences of South Asian brides entering Canada after recent changes to family sponsorship policies. *Violence Against Women*, 15 (3), 321-339. doi: 10.1177/1077801208330435
- Miedema, B., et Wachholz, S. (1998). *Un toile complexe : l'accès au système de justice pour les femmes immigrantes victimes de violence au Nouveau-Brunswick*. Ottawa : Condition féminine Canada.
- Miles, M.B. et Huberman, M. (2003). *Analyse de données qualitatives*. Trd. M.H. Rispal. Bruxelles: De Boeck Université.
- Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI, 2018). *Guide du parrainé catégorie du regroupement familial*. Québec : Direction des politiques et programmes d'immigration. Récupéré du site du Gouvernement du Québec le 4 janvier 2019 : http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/parrainage/Immigration-Quebec_D0505FR.pdf
- Ministère de la Sécurité Publique (MSP) (2017). *Les infractions contre la personne commise dans un contexte conjugal*. Fait saillants 2015. Québec : Direction de la prévention et de l'organisation policière. Récupéré du site web du ministère de la Sécurité Publique le 20 février 2017 : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/violence-conjugale.html>
- Montoya, C. et Rolandsen A. L. (2013). The othering of domestic violence: the EU and cultural framings of violence against women. *Social politics*, 20 (4), 534-557.
- Morris, M., et Bunjun, B. (2007). Faire la recherche avec les cadres d'analyse féministe intersectionnelle. Pour saisir la complexité de la vie des femmes. Ottawa : Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF).
- Mosher, J. (2009). The complicity of the state in the intimate abuse of immigrant

- women. Dans V. Agnew (Dir.), *Racialized migrant women in Canada: Essays on health, violence, and equity* (pp. 41-69). Toronto: University of Toronto Press.
- Mullaly, B. (2010). *Challenging oppression and confronting privilege*. Ontario, Oxford University Press.
- Murphy, Y., Hunt, V., Zajicek, A.M., Norris, A.N. et Hamilton, L. (2009). *Incorporating intersectionality in social work practice, research, policy and education*. Washington: National Association of social workers (NASW).
- Narayan, U. (2002). Minds of their own: choices, autonomy, cultural practices, and other women. Dans L. Antony (Dir.), *A mind of one's own. Feminist essays on reason and objectivity* (pp. 418-432). New York: Routledge
- Ng, R. (1998). Analyse de la politique d'immigration sur l'égalité des sexes: considérations conceptuelles. Dans Condition Féminine Canada, *Immigration et intégration tenant compte des rapports sociaux entre les sexes : actes de l'atelier sur la recherche en matière des politiques et analyse sélective de la documentation sur la recherche en matière de politiques 1987-1996* (pp.13-22). Ottawa: Condition Féminine Canada.
- NVivo 11 (2015). *Qualitative data analysis software*. QSR International Pty Ltd.
- Osmani, F. (2002). L'égalité pour toutes? L'engagement féministe et les droits des immigrantes au Québec. *Recherches féministes*, 15 (2), 141-151.
- Ouellet, F. et Saint-Jacques, M.C. (2000). Les techniques d'échantillonnage. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.C. Saint-Jacques et D. Turcotte (Dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 71- 90). Montréal : Gaëtan Morin éditeur.
- Oxman-Martinez, J. et Krane, J. (2005). Un décalage entre théorie et pratique? Violence conjugale et femmes issues des minorités ethniques. *Journal International de Victimologie*, 3 (3), 1-14.
- Oxman-Martinez, J., Haley, J., Lach, L., Khanlou, N., Weerasinghe, S. et Agnew, V. (2005). Intersection of canadian policy parameters affecting women with precarious immigration status: a baseline for understanding barriers of health. *Journal of Immigration Health*, 7 (4), 247-258. doi: 10.1007/s10903-005-5122-2
- Pagé, G. (2014). « Sur l'indivisibilité de la justice sociale ou pourquoi le mouvement féministe québécois ne peut faire l'économie d'une analyse intersectionnelle ». *Nouvelles pratiques sociales*, 26 (2), 200-217.
- Pagé, G. et Pires, R. (2015). *L'intersectionnalité en débats : pour un renouvellement des pratiques féministes au Québec*. Montréal : Services aux collectivités de l'UQAM et Fédération des femmes du Québec.
- Parson, N. (2010). "I Am Not [Just] a rabbit who has a bunch of children!": agency in the midst of suffering at the intersections of global inequalities, gendered violence, and migration. *Violence Against Women*, 16(8) 881–901.
- Paterson, S. (2010). Rethinking the dynamics of abusive relationships: the implications of violence and resistance for household bargaining. *Review of Radical Political Economics*, 43(2), 137– 153. doi: 10.1177/0486613410391392
- Pearce, S.C. et Sokoloff, N. J. (2013). "This should not be happening in this country". Private-life violence and immigration intersections in a U.S. Gateway city. *Sociological forum*, 28(4), 784-810. doi: 10.1111/sof.12052

- Pires, A.P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart *et al.* (Dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp.113-169). Boucherville : Gaëtan Morin.
- Plante, N. (2016). Point de vue des praticiens dans les situations d'exposition à la violence conjugale et renouvellement démocratique des pratiques. *Nouvelles pratiques sociales*, 28 (1), 160-174.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif: considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart *et al.* (Dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp.173-209). Boucherville : Gaëtan Morin
- Raj, A., et Silverman, J. G. (2003). Immigrant south asian women at greater risk for injury from intimate partner violence. *American journal of public health*, 93 (3), 435-437.
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC, 2014). *Mobilisation et diversité. Rapport de consultation. Adaptation des services aux besoins des femmes immigrantes et québécoises issues de l'immigration*. Montréal: Le Regroupement.
- Rich, A. (1979). *Disloyal to civilization: Feminism, racism, gynophobia. On lies, secrets and silence: Selected Prose 1966-1978* (pp. 275-310). New York: W.W. Norton.
- Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N., Lesieux É. et Dugal, N. (2013). *Adaptations des interventions aux besoins des immigrants-es en situation de violence conjugale: état des pratiques dans les milieux d'intervention*. Québec : Collection Études et Analyses 45 CRIVIFF.
- Rinfret-Raynor, M.; Brodeur, N.; Lesieux, É. et Turcotte, M. (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale: état de la situation et besoins prioritaires*. Centre de Recherche interdisciplinaire sur la violence conjugale et la violence faite aux femmes (CRIVIFF).
- Rojas-Viger, C. (2008). Corps-fait-histoire, médiateur de l'itinéraire de femmes péruviennes immigrantes à Montréal. Dans S. Arcand, D. Damant, S. Gravel et E. Harper (Dir.), *Violences faites aux femmes* (pp. 149-181). Montréal: Presses de l'Université du Québec.
- Rosenberg, E., Sellar R. et Leanza, Y. (2008). Through interpreters' eyes: Comparing roles of professional and family interpreters. *Patient Education and Counseling*, 70, 87-93. doi:10.1016/j.pec.2007.09.015
- Rossiter, K. R., Yercich, S., Baobaid, M., Al Jamal, A., David, R., Fairbairn, J., Dawson, M. et Jaffe, P. (2018). *Domestic violence in immigrant and refugee populations: Culturally-Informed Risk and Safety Strategies*. London, ON: Canadian Domestic Homicide Prevention Initiative.
- Roy, S. (2008). De l'exclusion à la vulnérabilité, continuité et rupture. Dans V. Châtel et S. Roy (Dir.), *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social* (pp.13- 34). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Sharma, A. (2001). Healing the wounds of domestic abuse. Improving the effectiveness of feminist therapeutic interventions with immigrant and racially visible women who have been abused. *Violence Against Women*, 7 (12), 1405-1428.

- Shepard, C. (2001). Women as wives : Immigration law and domestic violence. *Queens' Laws Journal*, 26, 1-41.
- Shields, S.A (2008). Gender: An Intersectionality perspective. *Sex Roles*, 59, 301–311.
- Simich, G. (2015). *L'expérience de la violence conjugale chez des femmes immigrantes de Gatineau*. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en travail social Université du Québec en Outaouais.
- Simon-Kumar, R. (2011). The Analytics of « Gendering » the Post-Neoliberal State. *Social Politics: International Studies in Gender. State and Society*, 18(3), 441-467.
- Sinha, M. (2013). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*. Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- Smedslund, K. (2013). Violences conjugales envers les femmes immigrantes parrainées au Québec : un parcours complexe multifactoriel. *Journal International de Victimologie*, 26(1), 6-16.
- Smith, A. (2005). Looking to the future. Domestic violence, women of color, the State, and social Change. Dans N. Sokoloff et C. Pratt (Dir.), *Domestic violence at the margins* (pp. 416-434). New Brunswick, NJ : Rutgers University Press.
- Smith, E. (2004). *Nulle part où aller? Répondre à la violence conjugale envers les femmes immigrantes et les minorités visibles*. Voix des intervenantes sur le terrain. Ottawa : Conseil canadien de développement social.
- Sokoloff, N. J. (2008). Expanding the intersectional paradigm to better understand domestic violence in immigrant communities. *Critical Criminality*, 16 (4), 229-255.
- Stasiulis, D. K. (1999). Feminist intersectional theorizing. Dans P. S. Li (Dir.), *Race and Ethnic Relations in Canada* (pp. 347-397). Ontario: Oxford University Press.
- Statistique Canada (2006a). *Femmes au Canada: rapport statistique fondé sur le sexe, 5e édition*. Ottawa: Division de la statistique sociale et autochtone. Récupéré du site de Statistique Canada le 10 mai 2012, section Publications : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/89-503-x2005001-fra.pdf>
- Statistiques Canada (2006b). *Mesure de la violence faite aux femmes. Tendances statistiques 2006*. Ottawa, No. 85-570 XIF au catalogue. Récupéré du site web de Statistique Canada le 15 juillet 2011 sur le site: <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-570-x/85-570-x2006001-fra.pdf>
- Statistique Canada (2007). *Immigration au Canada: un portrait de la population née à l'étranger, recensement 2006*. Ottawa: Division de la statistique sociale et autochtone. Récupéré du site de Statistique Canada le 10 mai 2012, section « Analyses » du Recensement de 2006 : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-557/index-fra.cfm>
- Statistique Canada (2016). *Immigration et diversité ethnoculturelle — Faits saillants en tableaux, Recensement de 2016*. Récupéré du site du Statistique Canada le 15 avril 2019 : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hltfst/imm/index-fra.cfm>
- Suelves, L. (2014). *Le parrainage: Des effets sur la vie des femmes immigrantes de la Ville de Québec*. Université Laval, Mémoire Maîtrise en anthropologie.

- Sullivan, M., Senturia, K., Negash, T., Shiu-Thornton, S. et Giday, B. (2005). For us it is like living in the dark: Ethiopian women's experiences with domestic violence. *Journal of the Interpersonal Violence*, 20 (8), 922-940.
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI, 2016). *Rapport d'évaluation des besoins. Pour améliorer la sensibilisation et l'intervention contre la violence faite aux femmes immigrées et racisées*. Montréal : TCRI.
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI, 2018). *Communiqué : plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 - la TCRI déplore un manque d'équité pour les femmes immigrées et racisées*. Récupéré du site de la TCRI le 20 janvier 2019 : <http://tcri.qc.ca/nouvelles/360-communique%C3%A9-plan-d%E2%80%99action-gouvernemental-en-mati%C3%A8re-de-violence-conjugale-2018-2023-la-tcri-d%C3%A9plo-re-un-manque-d%E2%80%99%C3%A9quit%C3%A9-pour-les-femmes-immigr%C3%A9es-et-racis%C3%A9es>
- Volpp, L. (2005). Feminism versus multiculturalism. Dans N. Sokoloff et C. Pratt, (Dir.), *Domestic violence at the margins* (pp. 39-49). New Brunswick, NJ : Rutgers University Press.
- Walton-Roberts, M. (2004). Rescaling citizenship: gendering canadian immigration policy. *Political Geography*, 23, 265-281.doi: 10.1016/j.polgeo.2003.12.016
- Websdale, N. and Johnson, B. (2005). Reducing woman battering : the role of structural approaches. Dans N. Sokoloff et C. Pratt, (Dir.), *Domestic violence at the margins* (pp. 389-415). New Brunswick, NJ : Rutgers University Press.
- Weinstock, D. (2014). Le multiculturalisme augmente-t-il la vulnérabilité des femmes? Dans M. Rinfret-Raynor; E. Lesieux; M.-M Cousineau; S. Gauthier et E. Harper (Dir.), *Violences envers les femmes: Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (pp. 98-113). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Wilkinson, S. (1999). Focus group : a feminist method. *Psychology of the women quarterly*, 23, 221-244.
- Whittemore, R., Chase, S.K. et Mandle, C.L. (2001). Validity in Qualitative Research, *Qualitative Health Research*, 11(4), 522-537.
- Yegidis, B.L, Weinbach, R.W (2006). *Research methods for social workers*. Boston: Pearson.
- Yllö, K. A. (2005). Through a feminist lens. Gender, diversity, and violence: extending the feminist framework. Dans D. R. Loseke, R. Gelles, et M. Cavanaugh (Dir.), *Current controversies on family violence* (pp. 19-45). Thousand Oaks, California, USA : Sage Publications.
- Yssaad, L. et Fields, A. (2018). Les immigrants sur le marché du travail canadien : tendances récentes entre 2006 et 2017. No 71-606-X au catalogue ISSN 1914-6302. Ottawa : Statistique Canada.

ANNEXE I

AFFICHE INVITATION

INVITATION À PARTICIPER À LA RECHERCHE :

Une perspective intersectionnelle sur l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes : les pratiques des intervenantes en maison d'hébergement du Québec

Cette recherche s'intéresse aux pratiques des intervenantes des maisons d'hébergement auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Spécifiquement, la recherche vise à : explorer, à partir de la théorie intersectionnelle, les manières dont les intervenantes des maisons d'hébergement du Québec analysent et interviennent en violence conjugale auprès des femmes immigrantes.

Nous explorerons, à travers des groupes focalisés (entrevues de groupe) :

- 1) les facteurs de vulnérabilité, liés aux sources d'oppression et de privilège, considérés dans l'évaluation de la situation des femmes immigrantes victimes de violence conjugale;
- 2) les intersections/entrecroisements entre les différents facteurs de vulnérabilité présents dans les discours des intervenantes sur leurs pratiques d'intervention (objectifs et stratégies);
- 3) les facteurs qui favorisent et ceux qui rendent difficile une intervention ciblée sur l'entrecroisement des facteurs de vulnérabilité liés aux sources d'oppression/privilège;
- 4) la pertinence de l'utilisation de l'approche intersectionnelle dans l'analyse et l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes.

Les entrevues seront enregistrées sur support audio et vidéo. Les participantes qui voudraient participer, mais qui ne veulent pas d'être filmées auront la possibilité de s'asseoir dans un endroit hors du champ de la caméra.

Si vous êtes intéressée à participer, les critères sont :

- 1) Être intervenante sociale en maison d'hébergement auprès des femmes victimes de violence conjugale.
- 2) Avoir une expérience d'intervention d'au moins un an en violence conjugale.
- 3) Être intervenu auprès d'au moins deux femmes immigrantes.

Nous offrirons aux participantes le remboursement des frais de déplacement (paiement de l'essence, billets d'autobus ou de métro) afin de compenser les frais encourus par votre participation à ce projet de recherche³¹.

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude et nous vous remercions d'y participer. Si vous avez des questions sur la recherche ou sur les implications de votre participation, veuillez communiquer avec l'étudiante responsable du projet de recherche.

Cordialement,
Sastal Castro Zavala
Étudiante-chercheuse responsable de la recherche
sastal.castro-zavala.1@ulaval.ca

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval : N° d'approbation 2012-110/15-05-2012.

³¹ Dans le cas des intervenantes qui doivent se déplacer d'une ville à une autre, nous offrirons soit de payer les frais de transport en commun, soit le remboursement des frais pour l'utilisation de leur voiture. Dans ce cas, le kilométrage remboursé sera calculé à 0,45 \$/km. Sur demande, nous pourrions rembourser l'équivalent d'un aller-retour en transport en commun pour les intervenantes qui se déplacent dans la même ville. Les participantes devront demander à l'avance (avant de l'entrevue de groupe) le remboursement de frais de déplacement. Les participantes qui se déplacent, mais qui décident de retirer avant de finir les entrevues recevront le remboursement des frais de déplacement.

ANNEXE II

Formulaire de consentement

Présentation du chercheur

Cette recherche est réalisée dans le cadre du projet de doctorat de Sastal Castro Zavala, dirigée par Geneviève Lessard, de l'École de service social de l'Université Laval.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à Mme Castro Zavala.

Nature de l'étude

La recherche a pour objectif général d'étudier, à partir de la théorie intersectionnelle, les manières dont les intervenantes des maisons d'hébergement du Québec analysent et interviennent en violence conjugale auprès des femmes immigrantes.

Déroulement de la participation

Votre participation à cette recherche consiste à participer à un groupe focalisé (entrevue de groupe), d'une durée d'environ deux heures. Une vignette clinique de la situation d'une femme immigrante victime de violence conjugale sera présentée afin d'alimenter la discussion entre les intervenantes. Plus spécifiquement, l'entrevue explorera les éléments suivants :

- 1) Les facteurs de vulnérabilité, liés aux sources d'oppression et de privilège considérées dans l'évaluation de la situation des femmes immigrantes victimes de violence conjugale.
- 2) Les intersections/entrecroisements entre les différents facteurs de vulnérabilité présents dans les discours des intervenantes sur leurs pratiques d'intervention (objectifs et stratégies).
- 3) Les facteurs qui favorisent et ceux qui rendent difficile une intervention ciblée sur l'entrecroisement des facteurs de vulnérabilité liés aux sources d'oppression/privilège.
- 4) La pertinence de l'utilisation de l'approche intersectionnelle dans l'analyse et l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes.

Ces entrevues seront enregistrées sur supports audio et vidéo. Les participantes qui voudraient participer mais qui ne veulent pas d'être filmées auront la possibilité de s'asseoir dans un endroit hors du champ de la caméra.

Avantages, risques ou inconvénients possibles liés à votre participation (compensation, le cas échéant)

Le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de réfléchir et de discuter en toute confidentialité, à l'intervention auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

Dans le cas des intervenantes qui doivent se déplacer d'une ville à une autre, nous offrirons soit de payer les frais de transport en commun, soit de rembourser le frais pour l'utilisation de leur voiture. Dans ce cas, le kilométrage remboursé sera calculé à 0,45 \$/km. Sur demande, nous pourrions rembourser l'équivalent d'un aller-retour en transport en commun pour les intervenantes qui se déplacent dans la même ville. Les participantes devront demander à l'avance (avant l'entrevue de groupe) le remboursement des frais de déplacement. Les participantes qui se déplacent, mais qui décident de se retirer avant de finir les entrevues recevront le remboursement des frais de déplacement.

La participation à la recherche pourra avoir des avantages pour les intervenantes en général du milieu de pratique ciblé, notamment : la contribution à l'avancement de connaissances sur l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes; l'opportunité de reconnaître et de souligner l'importance de leur travail; les amener à une nouvelle vision de leur pratique; la possibilité de participer dans une activité de partage de connaissances.

Malgré les avantages, des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables — tels que l'impuissance — associés à votre travail pourraient émerger lors de votre participation à la recherche. Dans le cas où certaines questions vous mettraient mal à l'aise, vous pourriez refuser d'y répondre sans devoir vous justifier à la personne qui mène l'entrevue. Vous pourriez aussi contacter ma directrice de recherche, Geneviève Lessard (genevieve.lessard@svs.ulaval.ca).

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir la chercheuse, dont les coordonnées sont incluses dans ce document. Tous les renseignements personnels vous concernant seront alors détruits.

Confidentialité et gestion des données

Les mesures suivantes seront appliquées pour assurer la confidentialité des renseignements fournis par les participantes :

- les noms des participantes ne paraîtront dans aucun rapport;
- les divers documents de la recherche seront codifiés et seule la chercheuse aura accès à la liste des noms et des codes;
- les résultats individuels des participantes ne seront jamais communiqués;

- les matériaux de la recherche, incluant les données (papier et électronique) et les enregistrements audio et vidéo, ainsi que toutes références à l'identité des participantes seront conservés dans un lieu sécurisé (ex. : matériel sous clé ou données sur ordinateur protégé par un mot de passe). Ils seront détruits cinq ans après la fin de la recherche, au plus tard à l'été 2018;
- la recherche fera l'objet de publications dans des revues scientifiques, et aucune participante ne pourra y être identifiée ou reconnue;
- un résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participantes qui en feront la demande en indiquant l'adresse où elles aimeraient recevoir le document, juste après l'espace prévu pour leur signature;
- à la fin de la recherche, nous offrirons aux participantes et à d'autres intervenantes en maison d'hébergement un atelier de transfert de connaissances.

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur la recherche ou sur les implications de votre participation, veuillez communiquer avec Sastal Castro Zavala, étudiante responsable de la recherche à l'adresse courriel suivante : sastal.castro-zavala.1@ulaval.ca

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude et nous vous remercions d'y participer.

Signatures

Acceptez-vous d'être filmée lors de l'entrevue, sachant que ces enregistrements vidéo ne seront jamais diffusés et qu'ils seront détruits en même temps que tout matériel de la recherche ?

Oui___ Non ____

Je soussigné(e) _____consens librement à participer à la recherche intitulée « Une perspective intersectionnelle sur l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes : les pratiques des intervenantes en maison d'hébergement du Québec ». J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait(e) des explications, des précisions et des réponses que le chercheur m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet. Nom (en lettres moulées):_____

Signature du participant, de la participante

Date

Un résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document. **Les résultats ne seront pas disponibles avant le _____.** Si cette adresse changeait d'ici cette date, vous êtes invité(e) à informer la chercheuse de la nouvelle adresse où vous souhaitez recevoir ce document.

L'adresse (électronique ou postale) à laquelle je souhaite recevoir un résumé des résultats de la recherche est la suivante :

J'ai expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche au participant. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension du participant.

Signature du chercheur

Date

Plaintes ou critiques

Toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320

2325, rue de l'Université

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6 Canada

Renseignements – Secrétariat : 418 656-3081

Ligne sans frais : 1 866 323-2271

Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval :
N° d'approbation 2012-110/15-05-2012

Copie de la participante

ANNEXE III

GUIDE D'ENTREVUE POUR LES GROUPES FOCALISÉS

1. Mot de bienvenue et remerciement des participantes

L'animatrice (chercheuse) remerciera les intervenantes pour leur présence et l'intérêt qu'elles manifestent pour la recherche. Elle mentionnera les avantages de leur participation : occasion de réfléchir et de discuter en toute confidentialité sur leurs pratiques en maison d'hébergement.

La chercheuse se présentera brièvement. Elle parlera de son intérêt de recherche (en lien avec l'objectif général) : à partir de la théorie intersectionnelle, explorer les manières dont les intervenantes des maisons d'hébergement du Québec analysent et interviennent en violence conjugale auprès des femmes immigrantes en considérant les réalités vécues par ces femmes.

2. Formulaire de consentement

Avant de continuer avec la présentation des participantes et le déroulement de l'entrevue de groupe, l'animatrice demandera aux participantes de lire et de signer le consentement. La chercheuse (animatrice) répondra aux questions sur le formulaire et sur la recherche. Les objectifs de la recherche sont mentionnés dans ce document. Précisions importantes à souligner sur le formulaire avant de commencer à enregistrer l'entrevue en audio et vidéo : l'animatrice rappellera aux participantes que l'entrevue sera enregistrée en audio et vidéo. Les personnes qui ne veulent pas être filmées pourront s'asseoir dans un endroit hors du champ de la caméra. Elle leur rappellera aussi que l'enregistrement ne servira qu'à associer les propos aux bonnes personnes. Après ces informations, on commencera l'enregistrement de l'audio et de la vidéo.

3. Brève présentation des participantes : intervenantes, animatrice et assistante

Avant de commencer les explications sur la rencontre (entrevue de groupe), l'animatrice proposera aux participantes de se présenter brièvement (nom et la maison d'hébergement dans laquelle elles travaillent). L'animatrice (chercheuse) et l'assistante (étudiante) se présentent aussi (par exemple, nom et université ou programme d'étude).

Par la suite, la chercheuse expliquera, de manière générale, le rôle de l'animatrice (chercheuse) et de l'assistante (étudiante), ainsi que certains aspects à considérer pendant la rencontre.

Le rôle de l'animatrice (chercheuse) sera de favoriser la participation de tous les membres du groupe, en maintenant l'accent sur le thème d'intérêt. Elle veillera à ce que toutes les personnes présentes aient l'opportunité d'intervenir pendant la rencontre.

Le rôle de l'assistante (étudiante) sera d'enregistrer les informations pertinentes sur le déroulement de l'entrevue de groupe et les interactions entre les participantes. Elle est responsable aussi d'aider la chercheuse avec l'enregistrement de l'entrevue (audio et vidéo).

Rappel : La chercheuse rappellera aux participantes qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses et que le but est d'avoir leurs points de vue sur le sujet exploré. Rappel de la confidentialité des réponses et de l'importance de garder l'anonymat des femmes dont les intervenantes font mention.

4. Déroulement de l'entrevue de groupe : description de la vignette et questions

Ensuite, l'animatrice expliquera au groupe comme l'entrevue se déroulera.

- a) Elle présentera une **vignette clinique** sur un cas hypothétique d'une femme immigrante victime de violence conjugale. Chacune des intervenantes aura une copie de la vignette, laquelle devra être retournée à l'animatrice (chercheuse) à la fin de l'entrevue de groupe.
- b) Suite à cette présentation, elle posera des **questions** afin de comprendre comment les participantes expliquent cette situation et ce qu'elles feraient dans une situation comme celle-là. Elle formulera aussi d'autres questions ne faisant pas directement référence à la vignette, mais qui aident à améliorer la compréhension de leurs pratiques d'intervention auprès des femmes immigrantes en général.
- c) L'animatrice informera qu'à la fin de l'entrevue de groupe, les participantes devront de compléter un **questionnaire sociodémographique**. On mentionnera aux intervenantes que cet instrument permettra de créer un portrait des intervenantes participant aux groupes de discussion. Afin de garantir la confidentialité, la chercheuse assignera un code au nom de chaque participante. Les intervenantes devront écrire ce code dans le questionnaire.

Guide d'entrevue

Première partie : compréhension de la problématique

À partir de l'information présentée dans la vignette et de votre expérience en intervention :

1. *Comment expliquez-vous la violence vécue par cette femme ?*
2. *Quels sont les éléments et les caractéristiques spécifiques à considérer dans une telle situation ?*
3. *Est-ce que vous considérez que ces caractéristiques sont liées entre elles ? Si oui, comment expliqueriez-vous ces liens ou interactions ?*

4. *Mise à part l'information présentée dans la vignette, est-ce qu'il y a d'autres types de renseignements dont vous auriez besoin pour bien comprendre une situation semblable ? Si oui, pourriez-vous me donner des exemples et expliquer pourquoi ces informations ou éléments de la situation vous paraissent importants ?*

Deuxième partie : pratiques d'intervention

À partir de l'information présentée dans la vignette et de votre expérience en intervention :

1. *Comment interviendriez-vous dans cette situation ? Par exemple, quel serait votre plan d'intervention (les objectifs, les stratégies et les moyens) et par quoi commenceriez-vous ?*
2. *Quels obstacles ou difficultés pourriez-vous rencontrer au cours de votre intervention auprès de cette femme ?*
3. *Qu'est-ce qui pourrait faciliter votre intervention ?*
4. *En quoi les objectifs et les stratégies mentionnés ressemblent ou divergent de vos autres interventions :*
 - a. *Auprès des femmes victimes de violence conjugale en général ?*
 - b. *Auprès des autres femmes immigrantes en situation de violence conjugale ?*

Troisième partie : approche intersectionnelle

1. *Avez-vous déjà entendu parler de l'approche intersectionnelle ?*

Si oui :

- a) *Pouvez-vous expliquer ce que vous comprenez de cette approche ?*
- b) *Pouvez-vous me parler du contexte (lieu, formation, cours, lectures, etc.) qui vous a permis d'en apprendre plus sur cette approche ?*
- c) *Que pensez-vous de la pertinence de cette approche (forces et limites) pour intervenir auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale ?*

Si non :

- a) *Qu'est-ce qui caractériserait une approche d'intervention que vous jugeriez utile à votre pratique auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale (p. ex. : principes d'intervention, façons d'analyser la problématique) ?*
- b) *Mise à part l'approche d'intervention elle-même, y a-t-il des particularités de votre contexte de pratique (liés à votre réalité, à celle des femmes aidées, au contexte organisationnel, ou au contexte plus large) qui vous semblent importantes à considérer dans l'intervention auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale ?*

Fin de l'entrevue : commentaires généraux

Y a-t-il des aspects de votre pratique d'intervention auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale dont nous n'avons pas parlé pendant la rencontre, mais que vous voudriez mentionner ?

En ce qui concerne le déroulement de la rencontre de groupe, avez-vous des commentaires ou des suggestions à faire qui permettraient d'améliorer les prochaines rencontres ?

Si vous êtes intéressée à recevoir un résumé des résultats de la recherche ou à participer à une activité de transfert de connaissances, veuillez nous laisser vos coordonnées.

Je vous remercie beaucoup pour votre précieuse contribution à la recherche !

ANNEXE IV

Vignette à utiliser dans les groupes focalisés

Acha, une mère de deux enfants (4 ans et 6 mois), est arrivée en hébergement chez vous parce qu'elle est victime de violence conjugale. Acha est Africaine d'origine congolaise, elle a 28 ans et a fait des études de sciences infirmières dans son pays. Avant d'immigrer au Canada, elle travaillait dans un hôpital. Acha est arrivée au Canada il y a deux ans. Elle dit être parrainée par son conjoint avec qui elle est mariée depuis 5 ans. Son conjoint est aussi d'origine congolaise. Il habite au Canada depuis 7 ans et il travaille à Postes Canada. Acha n'a pas de revenu. Bien qu'elle parle français, quelquefois, elle dit ne pas comprendre le français d'ici (du Québec), et elle a l'impression que les Québécoises ne la comprennent pas. Avec son conjoint, elle parle surtout le swahili.

Depuis qu'Acha est arrivée au Canada, son conjoint a exercé différentes formes de violence envers elle. Quand elle était enceinte de son deuxième enfant, il l'a frappée plusieurs fois. Elle a eu peur de perdre son enfant. Après la naissance de son deuxième enfant, il a surtout exercé de la violence psychologique : il lui interdisait de sortir de la maison et il l'insultait tout le temps. Acha n'a pas le droit d'acheter quoi que ce soit sans l'autorisation de son conjoint. C'est lui qui a le contrôle de l'argent. Acha voulait travailler, mais son conjoint lui disait tout le temps que c'était difficile de trouver un travail. Bien qu'elle reconnaisse les comportements violents de son conjoint, elle ne les perçoit pas comme des actes criminels et elle n'est pas consciente des effets de la violence sur leurs enfants. Pour Acha, la famille est très importante; elle ne veut pas laisser ses enfants sans père.

Chaque fois qu'Acha parlait de partir ou de demander de l'aide, son conjoint lui disait qu'elle ne serait pas capable de s'occuper d'elle-même et de ses enfants. Il la menaçait constamment de la faire retourner au Congo sans ses enfants. Acha ne comprend pas très bien sa situation d'immigration. Elle ne connaît ni le système ni ses droits. De plus, elle est très isolée. Elle ne sait pas quoi faire. Elle dit avoir perdu confiance en elle. Elle a le sentiment d'avoir une dette envers lui pour l'avoir amenée au Canada.

Acha ne parle pas beaucoup, elle se sent mal à l'aise de communiquer avec les intervenantes et les autres femmes. Depuis qu'elle est arrivée en hébergement, elle a de la difficulté à s'intégrer aux autres et à respecter certaines consignes de la vie en communauté, surtout celles en lien avec les enfants. Elle dit se sentir observée par les autres, qui la regarderaient comme une personne « bizarre ».

Acha est très croyante, elle dit que sa foi l'aidera à surmonter les obstacles.

ANNEXE V

Questionnaire sociodémographique sur les caractéristiques des participantes

Recherche : Une perspective intersectionnelle sur l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes : les pratiques des intervenantes en maison d'hébergement du Québec.

Instructions : Ce questionnaire nous permettra d'avoir un portrait des participantes à la recherche. Nous vous remercions de marquer avec un X la ou les option(s) qui correspondent à votre situation.

Numéro de code : _____

1. Groupe d'âge :

- 20 à 25
- 26 à 35
- 36 à 45
- 46 à 55
- Plus de 55

2. Lieu d'origine de l'intervenante (lieu de naissance) :

- Amérique du Nord : États-Unis Canada Québec
- Amérique latine (Mexique, Amérique Central et Amérique du Sud)
- Afrique
- Europe
- Asie
- Océanie

3. Langues parlées (vous pouvez marquer plus d'une option) :

- Français
- Anglais
- Espagnol
- Arabe
- Chinoise
- Autre(s), précisez : _____

4. Langue(s) généralement utilisée(s) dans l'intervention (vous pouvez choisir plus d'une option) :

- Français
- Anglais
- Autre(s), précisez : _____

5. Type de maison d'hébergement où vous travaillez :

- Maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en général.
- Maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale qui a développé une expertise et des services spécifiques pour femmes immigrantes (p. ex. : intervention en différentes langues, intervention interculturelle, etc.).

6. Région métropolitaine où la Maison d'hébergement est localisée :

- Québec (cette région inclut entre autres Québec, Beauport, Sainte-Foy, Charlesbourg, Lévis)
- Sherbrooke et les localités avoisinantes
- Montréal (cette région inclut entre autres Laval, Longueuil, Saint Hubert, Saint-Hyacinthe et Montréal)
- Gatineau

7. Nombre d'années d'expérience dans l'intervention en violence conjugale en maison d'hébergement en général :

- Moins de 5 ans
- 5 ans à moins de 10 ans
- 10 ans à moins de 15 ans
- 15 ans à moins de 20 ans
- 20 ans et plus

8. Nombre d'années d'expérience dans l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes :

- Moins de 5 ans
- 5 ans à moins de 10 ans
- 10 ans à moins de 15 ans
- 15 ans à moins de 20 ans
- 20 ans et plus

9. Approximativement, dans quelle proportion (%) travaillez-vous avec :

- a) femmes d'origine québécoise ? : _____
 b) femmes d'origine canadienne (autre province que Québec) ? _____
 c) femmes immigrantes (nées dans un autre pays que le Canada) ? : _____

9. Formation :

- Expérience en intervention en violence conjugale sans formation professionnelle en relation d'aide
- Formation professionnelle en relation d'aide (p.ex. : travail social, éducation spécialisée, psychologie, etc.). Si vous avez marqué cette option, veuillez remplir le tableau en dessous.

10. Utilisez-vous ou privilégiez-vous une approche ou une théorie dans votre pratique d'intervention en violence conjugale?

- Non _____
 Oui _____ Laquelle(s)? _____

11. Type de formation professionnelle (vous pouvez marquer plus d'une option)

| Type de formation | Degré de scolarité | | | |
|---------------------------|---------------------------|-------|--|--|
| | Cours professionnel (DEP) | Cégep | Université, premier cycle (certificat ou baccalauréat) | Université, deuxième cycle (maîtrise-doctorat) |
| Service ou travail social | | | | |
| Psychologie | | | | |
| Éducation spécialisée | | | | |
| Psychoéducation | | | | |
| Orientation et Conseil | | | | |
| Autre, précisez : | | | | |